



Agenda 21 de Reims Métropole

*Diagnostic partagé
Novembre 2010*

Plan du diagnostic

I.	Introduction : objectifs, méthode d'élaboration et organisation du diagnostic (p.4)	p.4
II.	Les pratiques de Reims Métropole au regard des éléments de démarches du développement durable	p.11
	Compétences et périmètre d'intervention	p.13
	Outils de management et transversalité	p.15
	Egalité des chances	p.16
	Sécurité et conditions de travail	p.17
	Exemplarité : achats et marchés	p.18
	Exemplarité : éco-gestes	p.18
III.	Le territoire et les politiques de Reims Métropole au regard des finalités du développement durable <small>(voir plan détaillé diapositive suivante)</small>	p.22
	Démographie	p.23
	Lutte contre le changement climatique	p.27
	Biodiversité et préservation des milieux	p.49
	Epanouissement de tous et équité sociale	p.70
	Développement économique responsable	p.91
IV.	Fiche d'identité de Reims Métropole : les indicateurs clés	p.109

1

Objectifs, méthode d'élaboration et organisation du diagnostic

1

Objectifs, méthode d'élaboration et organisation du diagnostic

Introduction

Introduction

Objet et objectifs du document

- Ce document constitue le diagnostic au regard du développement durable préalable à l'élaboration de l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération Reims Métropole.
- Dans cette perspective, il est construit autour des finalités et des éléments de gouvernance du Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.
- Ce diagnostic n'a pas vocation à présenter une description exhaustive du territoire et des politiques communautaires, mais à servir de support à la future stratégie de développement durable de Reims Métropole.
- En ce sens, il a vocation à éclairer certaines problématiques, certaines tensions, certaines perspectives et opportunités, afin de mettre en évidence des pistes d'enjeux pour l'Agenda 21.
- Ce diagnostic sera amené à être amendé et enrichi en décembre: il s'attachera à prendre en compte l'ensemble des éléments de la démarche Reims2020 afin de faire de l'Agenda21 un des outils d'application de Reims2020.

Méthode d'élaboration

- Ce diagnostic territorial a été réalisé à partir :
 - de statistiques, de documents et d'études ;
 - des diagnostics réalisés dans le cadre de la démarche Reims2020 ;
 - d'entretiens avec des élus et agents de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'avec des partenaires de la collectivité et des acteurs locaux (liste exhaustive ci-dessous) ;
 - des réflexions du Comité 21 (Conseil de développement de Reims Métropole, groupe de travail inter-quartier, membres de la commission intercommunale d'accessibilité, membres du SIEPRUR).
- L'analyse de chaque finalité du développement durable est présentée de façon synthétique en reprenant les rubriques suivantes :
 - les points clés permettant de décrire les grandes caractéristiques et tendances spécifiques au territoire de Reims Métropole, thème par thème, avec un zoom sur les indicateurs clés ;
 - les atouts et les faiblesses locaux au regard du développement durable ;
 - une analyse de la façon dont les politiques menées par Reims Métropole ont pris en compte cette finalité ;
 - les enjeux de développement durable de la Communauté d'agglomération.

Introduction

Finalités du développement durable
Aspects transversaux Démographie
Finalité 1 Lutte contre le changement climatique : énergie, dépendance à l'automobile et au pétrole, habitat, adaptation au changement climatique
Finalité 2 Biodiversité et préservation des milieux : espaces verts, biodiversité, patrimoine, paysages, eau, déchets et cadre de vie
Finalité 3 Epanouissement de tous et équité sociale : accès aux services essentiels, au logement et à l'emploi, exclusions et pauvreté, intergénérationnel, égalité des genres
Finalité 4 Développement économique responsable : éco-activités, tourisme, création d'activités
Pratiques
Pratique 1 Outils de management et transversalité
Pratique 2 Egalité des chances
Pratique 3 Sécurité et conditions de travail
Pratique 4 Exemplarité : achats et marchés
Pratique 5 Exemplarité : éco-gestes

Les tableaux ci-contre précisent les points abordés dans l'analyse du territoire, des politiques et des pratiques de la Communauté d'Agglomération.

Politiques
Politique 1 Aménagement de l'espace, foncier
Politique 2 Habitat / cohésion sociale
Politique 3 Développement économique
Politique 4 Déchets
Politique 5 Eau et assainissement
Politique 6 Mobilité et transport
Politique 7 Energies, éclairage, voiries

Organisation du diagnostic :

Ce diagnostic est divisé en 4 chapitres, chacun étant consacré à l'une des grandes finalités du développement durable identifiées par Reims Métropole

Pour chaque finalité sont présentés de façon synthétique :

- les grandes caractéristiques et tendances spécifiques au **territoire**, avec un zoom sur les indicateurs clés,
- les **atouts et les faiblesses territoriales** locales au regard du développement durable,
- une analyse de la prise en compte de la finalité dans les différentes **politiques et pratiques** de Reims Métropole menées jusqu'à présent dans le cadre de ses compétences, officialisées dans ses statuts.
- les **enjeux** de développement durable (croisement des atouts et faiblesses du territoire avec les politiques)

1

Objectifs, méthode d'élaboration et organisation du diagnostic

Entretiens réalisés

Entretiens réalisés

	Structure	Nom	Fonction
Communes	Saint Brice de Courcelles	Alain LESCOUET	Maire / Vice-président de Reims Métropole
	Bétheny	Jean Louis CAVENNE	Maire / Vice-président de Reims Métropole
	Bezannes	Jean-Pierre BELFIE	Maire / Vice-président de Reims Métropole
	Cormontreuil	Jean MARX	Maire / Vice-président de Reims Métropole
	Tinqueux	Jean-Pierre FORTUNE	Maire / Vice-président de Reims Métropole
	Reims	Eric QUENARD	Premier adjoint Ville de Reims Président Reims Habitat, Reims Evénement
	Reims	Serge PUGEAULT	Deuxième Adjoint, Développement économique, grands projets et culture
	Reims	Raymond JOANESSE	13ème Adjoint Développement durable, cultures émergentes, démocratie locale et ville numérique
Reims Métropole	Reims Métropole/Reims	Stéphane JOLY	Vice-président chargé du Développement Durable et maire adjoint
	Direction Générale des Services	Olivier NYS	Directeur Général des Services
	Pôle services urbains	Jean-Pierre AUGER	Directeur Général Adjoint
	Pôle du développement économique, urbain et culturel	François DUPOUY	Directeur Général Adjoint
	Pôle ressources	Geneviève GARCIA	Directeur Général Adjoint
	Pôle du développement social et des services aux citoyens	Damien LUGNIER	Responsable du centre de coopération, conseil et coordination
	Direction de la communication	Catherine MARTIN	Directrice
	Direction du développement durable	Philippe PINON-GUERIN	Directeur
	Direction du développement durable	Julien DUVIGNACQ	Chargé de mission
	Direction du développement durable	Stéphane DELAVALLADE	Chef du service environnement biodiversité risques et pollutions
	Direction des déchets et de la propreté	Emmanuel DEBATY	Directeur
	Direction des déchets et de la propreté	Michel ZAEGEL	Chef de service
	Direction des Déplacements et études sur les espaces publics	Sylvain SACHAU	Directeur
	Direction des Déplacements et études sur les espaces publics	Carine ALAVANT	Chef de projet
Direction de l'eau et de l'assainissement	Jean-Christophe INGLARD	Directeur	

Entretiens réalisés

	Structure	Nom	Fonction
Reims Métropole	Direction de l'urbanisme et de l'aménagement urbain	Eric CITERNE	Directeur
	Direction de la voirie, de la circulation et de l'éclairage	Didier DRACHE	Directeur
	Direction de la voirie, de la circulation et de l'éclairage	Stéphane HUMBERT (excusé)	Chef du service éclairage urbain
	Direction de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Patrick LAUZIER	Directeur adjoint
	Direction de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Julie LION	Chef de projet économie endogènes
	Direction de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Nicolas JAROSZ	Chef de projet enseignement supérieur
Partenaires / acteurs socio-professionnels	Invest In Reims	Jean-Yves HEYER	Directeur général
	CLIC ORRPA	Silvia LE BŒUF Mme DELAISSE Mlle CHOUIED et Mlle MAR	Directrice ORRPA Chargée de mission ORRPA Coordinatrices CLIC
	CRESCA	Djamel DIDI	Directeur
	Avenir Jeune Reims	Bernard PIROUELLE	Président
	ATMO	Cyril GOBLET	représentant
	Marne Nature Environnement	Michel OLIVIER	représentant
	DREAL	Florence CARON	Service politiques et projets de territoire
	Deux Mains	Jean-Louis RUMERIO	Directeur
	CLCV	Jacques WELCHE	Membre du bureau, ancien président
	CRCI	Nicolas PICHARD	Service environnement/DD
	ADEME	Solène ROUZAUT	Responsable en management environnemental entreprises et collectivités
	Fédération d'agriculture biologique	Guillaume DELAUNAY	Président
	AMAP Champagne Ardenne	Véronique RITALY	Présidente
	Agence d'urbanisme	Baptiste REDON Silvina RODRIGUES-GARCIA	Développement durable - Mobilité - Environnement - Economie , Planification - Développement local - Concertation

2

Les pratiques de Reims Métropole au regard des éléments de démarches du développement durable

2

Les pratiques de Reims Métropole au regard des éléments de démarches du développement durable

Exemplarité de l'agglomération

Synthèse des constats

L'engagement d'une collectivité dans un Agenda21 doit s'accompagner d'un certain nombre d'éléments de démarches indispensables à la réussite de celui-ci. Ceux-ci doivent répondre à des principes de pilotage et management (la transversalité, la concertation, l'exemplarité) et passent par la mise en place d'outils de suivi et de systèmes d'évaluation permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Si beaucoup de chantiers sont engagés à l'échelle de Reims Métropole, notamment au regard de l'égalité des chances au sein de la politique des ressources humaines et de l'intégration des clauses sociales et environnementales, en développement, encore d'importants efforts pourraient être réalisés dans le domaine des eco-gestes par exemple et dans la mise en place de méthodes de travail répondant à davantage de transversalité entre les différents services.

Mais l'enjeu essentiel porte cependant sur la gouvernance locale. L'inscription de Reims Métropole dans la gouvernance de son territoire est rendue difficile à la fois par la petite taille de son périmètre, qui apparaît peu cohérent avec celui du bassin de vie des habitants, et le nombre très limité de compétences propres qui lui ont été attribuées.

Un périmètre peu cohérent avec le bassin de vie

Reims Métropole intervient sur un territoire urbain très dense, constitué de 6 communes. Ce périmètre correspond au pôle urbain défini par l'INSEE (voir carte ci contre). Au-delà, Reims Métropole est situé au cœur d'un bassin de vie bien plus vaste, identifié par l'INSEE sous la notion d'aire urbaine* et composé d'une centaine de communes. **Le périmètre de Reims Métropole apparaît donc très restreint**, ce qui constitue un handicap pour traiter les problématiques d'aménagement et de développement du territoire. **Il semble particulièrement mal adapté à l'exercice de certaines compétences :**

- le développement économique : en l'absence de gestion concertée du foncier à l'échelle de la zone d'emploi, on constate que chaque intercommunalité développe sa propre stratégie pour capter les entreprises. Dans ce contexte concurrentiel, la mise en cohérence des stratégies d'accueil restent difficile à conduire. L'agglomération rémoise, avec ses 210000 habitants, est à elle seule trop petite pour constituer une métropole identifiée dans l'espace européen.

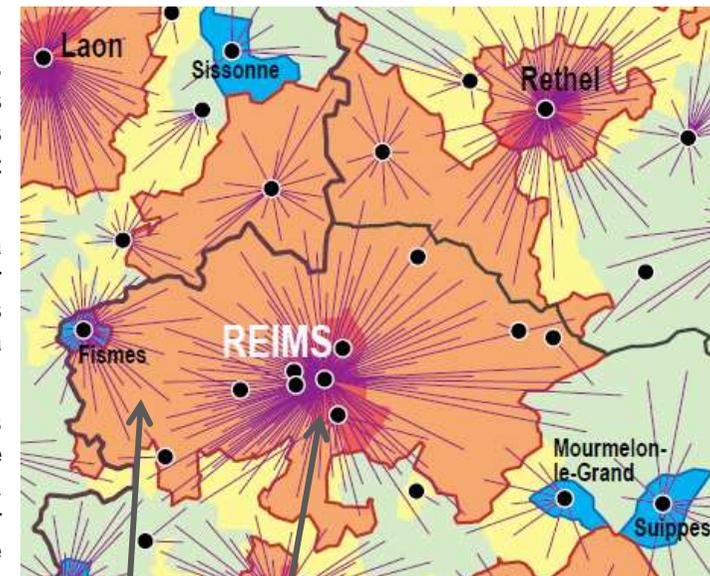
- les déplacements et les transports : l'étroitesse du périmètre limite les possibilités d'agir sur les flux de déplacements centre-périphéries et en conséquence, sur les émissions de gaz à effet de serre. Il rend également plus difficile l'organisation d'un réseau de desserte en transport collectif à l'échelle du bassin de vie. Les infrastructures du transport collectif, très lourdes à portées par Reims Métropole, devraient ainsi être réfléchies sur un espace plus large que le périmètre intercommunal.

- l'alimentation en eau potable : la ressource est en effet captée en dehors de la Communauté d'agglomération.

Cette absence d'adéquation entre le périmètre actuel de la Communauté d'agglomération et les compétences exercées est soulignée par les services de l'Etat et la Cour des comptes.

Le périmètre de Reims Métropole n'apparaît donc pas pertinent pour les questions d'aménagement du territoire. C'est pour cette raison que le SCoT et l'Agence d'urbanisme de la Région rémoise prennent place sur un territoire plus vaste. Le SCoT (140 communes) fixe notamment les règles d'un développement maîtrisé, qu'il s'agisse d'économie, d'environnement, d'habitat, de transports, de commerce ou d'équipements. Néanmoins, toutes les orientations du SCoT ne sont pas traduites concrètement dans les PLU communaux (pas de lien systématique entre densité et offre de transport, mixité urbaine ...). L'échelle du SCoT permet cependant depuis plus de 20 ans de consolider des habitudes de travail en commun, en particulier sur les politiques d'habitat et de transports.

Sur un territoire plus vaste, l'Agglomération Rémoise cherche depuis 3 ans à organiser l'espace du G10, c'est-à-dire l'ensemble de 10 agglomérations qui sont dans la zone d'attraction de Reims, et avec qui s'effectuent des échanges au quotidien dans tous les domaines.



Aire urbaine
(= au moins
40% des actifs
travaillent sur le
pôle urbain)

Pôle urbain : 6
communes
(= au moins 5000
emplois)

Espace à dominante urbaine

Aires urbaines (définition simplifiée)

Pôles urbains (354 pôles représentant 3 100 communes)
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.

Couronnes périurbaines (119 808 communes)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.

Communes multipolarisées (4 122 communes)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans attendre ce seul avec une seule d'entre elles.

Espace à dominante rurale

Aires d'emploi de l'espace rural (définition simplifiée)

Pôles d'emploi de l'espace rural (525 pôles représentant 973 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.

Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural (832 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

Autres communes de l'espace à dominante rurale

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural (16 730 communes)

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

Un espace de dialogue de qualité, mais un manque de compétences pour s'imposer dans la gouvernance

Au sein même de Reims Métropole, les problématiques, projets et moyens des six communes présentent de fortes disparités. Pour de nombreux observateurs locaux rencontrés au cours du diagnostic, l'agglomération est comprise comme une juxtaposition de particularités, qui devrait rendre nécessaire les réflexions collectives. Pour autant, les communes ont fait le choix de peu déléguer de compétences à Reims Métropole, laissant ainsi aux communes le soin d'établir des relations bilatérales sans lignes directrices de la part de l'Agglomération. L'échelle communale prévaut ainsi dans les domaines de l'emploi et de l'insertion, de la culture et du sport (y compris pour les grands équipements d'intérêt communautaire), des espaces verts et des paysages, de la voirie...

Enfin, la Cour des comptes souligne le **chevauchement des compétences** communales et communautaire sur de nombreux sujets, avec pour conséquence un manque de lisibilité et une moindre possibilité de mise en cohérence des politiques locales pour Reims Métropole. Il en va ainsi principalement de la compétence économique et de la gestion des zones d'activités du territoire, toujours partagées avec les communes, mais également des interventions sur la mobilité (l'agglomération n'ayant compétence que sur le transport collectif).

Reims Métropole se présente ainsi comme une des Communautés d'agglomérations de France la moins dotée en compétences. De ce fait, elle **peine à assumer un rôle dans la gouvernance de son territoire**, notamment pour harmoniser les pratiques au regard du développement durable. De même, les services communautaires peuvent exercer pour partie des compétences pour les communes, notamment pour la Ville de Reims. Sur ce point, un enjeu essentiel sera de clarifier les domaines de compétences de Reims Métropole et de poursuivre la fusion des services communautaires avec ceux de la ville de Reims, qui n'est pas encore achevé.

Quatre compétences apparaissent cependant bien intégrées aux services de Reims Métropole : l'habitat et la politique de la ville, la collecte et le traitement des déchets, l'eau et l'assainissement. Dans ces domaines, la Communauté d'Agglomération mobilise une ingénierie de qualité et conduit des projets coordonnés à son échelle.

Par ailleurs, les compétences et le savoir faire concernant les études, la programmation et le pilotage des grandes opérations d'aménagement urbain en activités et habitat ont été beaucoup développées depuis 10 ans au sein des services de Reims Métropole, ce qui a débouché sur d'importantes opérations à travers des montages très différenciés (SEM/régie/bailleurs).

Enfin, la fonction de la Communauté d'Agglomération comme espace de dialogue entre les élus du territoire est considérée comme positive, ce qui permet d'envisager une évolution du positionnement de Reims Métropole au sein de son bassin de vie.

Outils de management et transversalité

FORCES



Si la culture de la transversalité est encore très peu partagée entre les différents services de Reims Métropole, le développement récent de certaines pratiques et la création de cellules transversales doivent néanmoins être soulignés :

-L'existence de plusieurs réseaux de référents (vélo, handicap, etc.) donne l'occasion aux agents de différentes directions de se rencontrer ; la DRH travaille actuellement à un projet visant à favoriser les rencontres entre métiers ;

-Les outils de communication interne vont également dans le sens d'une transversalité accrue (outil intranet, fiche « Ensemble » jointe à la fiche de paie depuis février 2010, bulletin d'information « Com info »). Des expériences intéressantes ont par ailleurs été relevées au sein de certaines directions. Par exemple, la Direction eau/assainissement édite un journal interne trimestriel, Edit'eaux, diffusé à l'ensemble du personnel de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

-Le développement de bornes internet permet aujourd'hui aux agents n'ayant pas de postes informatiques d'accéder à l'intranet, à leur carrière;

-La création de cellule de coordination C3C au sein de chaque pôle.

-Un positionnement transversal de la direction du développement durable.

- Des projets d'aménagement qui permettent à la Direction de l'urbanisme de travailler en transversalité avec les services techniques, mais aussi avec les opérateurs et bailleurs sociaux.

Un plan de formations de trois ans, en cours de validation, permettra à Reims Métropole de rattraper son retard et constituera un outil de management supplémentaire.

A noter l'intégration de formations transversales portant sur le développement durable ou encore sur le management.

MARGES DE PROGRES



De manière générale, le principe de transversalité pourrait être largement renforcé au sein des services et le cloisonnement horizontal et vertical reste prégnant :

Il n'existe en effet pas de réunion transversale régulière à un niveau autre que la direction et la circulation d'information au sein de chaque pôle est également encore très peu assurée (pas de rencontre instituée entre DGA et l'ensemble des cadres du pôle (vision des grandes orientations, de grands objectifs). A noter le manque d'implication des services ressenti dans le cadre du projet Reims2020.

Le rôle des cellules de coordination C3C reste limité à des fonctions juridique et administrative.

La place et le positionnement transversal de la direction du développement durable doivent encore être affirmés.

Les outils de reporting et d'évaluation des actions et politiques publiques et l'application du principe d'amélioration continue sont encore très peu développés.

On note une absence d'évaluation globale et récurrente des politiques publiques (pas de tableau de bord, ni a fortiori d'indicateurs développement durable), même si certaines directions ont mis en place de tels outils (ainsi, par exemple, la direction eau/ assainissement a élaboré 250 indicateurs de suivi annuel).

On note l'absence de rapport annuel de Reims Métropole en 2008 et le rapport annuel 2007 reste très peu détaillé et n'intègre pas de rubrique ou d'indicateur développement durable.

Les services sont en attente de la définition d'objectifs précis.

Égalité des chances

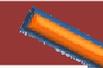
FORCES



L'égalité des chances a connu d'importantes avancées ces dernières années et ce dans des domaines variés (hommes/femmes, handicap, insertion, diversité et précarité)

- 1. Un plan d'égalité professionnelle Femmes/Hommes est en cours d'élaboration** (phase de diagnostic)
- 2. Le handicap est pris en compte à plusieurs niveaux (accessibilité des bâtiments, développement de la mobilité, accueil des personnes, accès à l'information pour tous).** Le développement de l'accessibilité pour les personnes à handicaps moteurs et sensoriels aux équipements (études diagnostics conduites en 2010 portant sur les établissements de la Ville de Reims pour leur mise en accessibilité) ; sensibilisation des communes à la réglementation dans le cadre de la sous-commission équipement public; équipement des locaux de Reims Métropole avec des dispositifs pour les personnes malentendantes (9 balises sonores audio sur les bâtiments publics en 2009) ; Un nouveau programme « Partage de la rue – Sécurité » pour des interventions ponctuelles sur voiries; Désignation de « référent personnes à handicap » au sein de chaque direction pour développer les actions dans les politiques de droit commun (sports, culture, éducation,...) ; l'engagement de la Direction des ressources humaines en termes quantitatifs pour des embauches de TH et l'ouverture des marchés aux entreprises employant exclusivement des personnes handicapées depuis fin 2009 (travail avec 25 structures employant exclusivement des personnes handicapées ; l'accueil et l'accès aux informations ont également été améliorés (mise en place de formations destinées à l'accueil des personnes à handicap, 9 agents formés à l'apprentissage au langage des signes); présence d'un traducteur dans le langage des signes au sein des réunions et des commissions de l'agglomération.
- 3. Afin de lutter contre les discriminations à l'embauche,** une grille d'entretien est systématiquement utilisée lors des recrutements internes et externes et des formations sont adressées aux acteurs en charge d'un recrutement (sur deux ans, 14 actions de formation ont été organisées et ont permis de toucher 115 participants)
- 4. Des actions récentes vont dans le sens de la résorption des emplois précaires et du développement des emplois aidés et d'insertion.** La DRH a ainsi par exemple mis en place une politique de revalorisation des salaires (en avril 2009, plus de 1000 agents ont connu une augmentation et plus de 600 agents en 2010) et une GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) a été perçue par 150 agents en 2009. Un système de tarification adaptée aux revenus a par ailleurs été mis en place à la cantine municipale. Le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics place RM au-dessus de l'obligation légale de 5% des heures travaillées dans les marchés Anru (5,5% en 2009 contre 2,7% en 2008). Beaucoup d'emplois d'insertion sont par ailleurs en place au sein de la direction des espaces verts (salariés de l'association EPIS- Ensemble pour l'Insertion et la Solidarité, leur développement à d'autres services fait actuellement l'objet des réunions des C3C (4 réunions depuis 2009) et de la maison de l'emploi. Enfin, un travail en cours avec l'association Assodel vise à développer un système d'accompagnement dans la durée et de suivi. Depuis 2005, on dénombre une cinquantaine de contrats aidés et apprentissage et une vingtaine d'emplois PACTE destinés aux jeunes de moins de 26 ans

MARGES DE PROGRES



L'égalité des chances connaît encore d'importantes lacunes.

Tant Reims Métropole que la Ville ne respectent pas la réglementation en matière de handicap. En 2009, le taux de travailleurs à handicap est de 4,46% pour la Ville de Reims et de 1,6% pour Reims Métropole.

Encore beaucoup de bâtiments restent inaccessibles et l'accès à l'information pour tous n'est pas garantie (site internet pas encore accessible)

On dénombre encore peu d'emplois d'insertion au sein de RM.

Il n'existe pas de mesures de suivi, mais aussi d'outil de prévention en terme de précarité (pas de « baromètre social » par exemple)

Sécurité et conditions de travail

FORCES

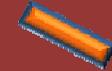


De manière générale, les conditions de travail en matière de sécurité sont excellentes à Reims Métropole.

On dénombre beaucoup d'actions visant à limiter les accidents de travail et favoriser les conditions de travail.

- Les fiches d'aptitude médicale avec réserves sont partagées avec les responsables hiérarchiques pour aménagement du poste.
- Le ré accueil de chaque agent après un accident de travail avec arrêt.
- Des réunions de prévention avec les membres du CHS sont organisées sur différents thèmes : le tabac, la grippe H1N1, la conduite des deux roues, les défibrillateurs, les ondes électromagnétiques.
- Un budget annuel de 120 000€ est dédié au financement des améliorations des conditions de travail, géré en liaison avec les membres du CHS
- L'embauche d'un ergonome en 2008
- Présence d'un psychologue médiateur visant à limiter les situations de stress au travail. Le psychologue médiateur anime chaque mois une réunion avec l'ensemble des cadres de la DRH. Les dossiers individuels nécessitant un reclassement professionnel sont passés en revue collégalement

MARGES DE PROGRES



Le thème de la santé au travail pris dans sa globalité reste très peu abordé au sein de Reims Métropole (mais propositions à venir)

La DRH ne dispose pas d'outils de reporting précis lui permettant de déceler des situations critiques, de les expliquer, voire de les prévenir. Par exemple, la gestion de l'absentéisme manque de visibilité et d'indicateurs précis permettant de suivre son évolution et ses causes (en développement)

Si la présence d'un psychologue est un élément important, la gestion du stress reste encore peu prise en compte. A noter la récente réorganisation des services qui a été très mal vécue par les agents.

De manière générale, la convivialité et les animations entre services et par service sont encore peu développées (jeux, concours, grandes journées de rassemblement, etc.)

Les collectivités doivent chercher à procurer à leurs employés de bonnes conditions de travail propices à un bien-être physique et mental, ainsi qu'à une meilleure productivité

Achats et marché eco-exemplaires et responsables

FORCES



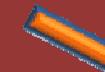
Des efforts visant à développer la prise en compte des critères environnementaux au niveau des achats et des marchés ont été entrepris. Le service des moyens généraux a ainsi par exemple commencé à intégrer des clauses environnementales dans ses commandes :

- Mobilier (NF Environnement et iso14001)
- Matériel de restauration collective (charte UFCV Green)
- Audiovisuel (en cours de renouvellement)
- Papier (FSC et PEFC, 100% recyclé et eco-label ange-bleu)
- Produits d'entretien (AFNOR NF/EN)

De même, des clauses environnementales portant sur les produits phytosanitaires ont été intégrées dans les marchés d'entretien des espaces verts, tout comme l'utilisation de matériaux locaux et naturels pour l'enrobage des voiries

Une délibération datée de septembre 2010 engage la Communauté d'Agglomération de Reims dans la campagne « Territoires de Commerce Équitable » en vue de sa labellisation en lien avec l'association « Artisans du Monde de Reims » et l'association de promotion du commerce équitable « Max Havelaar Champagne - Ardenne » et la Ville de Reims.

MARGES DE PROGRES



Il n'existe à ce jour pas de stratégie d'ensemble de Reims Métropole allant dans le sens d'une commande publique exemplaire et responsable. Ainsi, on note l'absence de vote d'une délibération ou d'une charte par l'organe délibérant, lequel facilite pourtant l'implication de l'ensemble des services concernés. De même, aucun outil de suivi ne permet de chiffrer l'engagement de Reims Métropole sur ces thèmes. Enfin, on note l'absence de document de communication et de sensibilisation à vocation interne, mais aussi vers les fournisseurs (l'accompagnement des petites entreprises paraîtrait nécessaire).

Ainsi, beaucoup d'achats ou de marchés sont encore passés sans l'intégration de critères écologiques : par exemple, on note l'absence de label écologique sur le papier ou l'encre utilisé dans Reims Magazine.

La commande publique représente 15% du PIB de la France. En raison de ce poids économique, la prise en compte des principes du développement durable dans les marchés par les acheteurs publics constitue un important levier d'action pour faciliter l'accès à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion ou limiter la consommation de ressources naturelles et les pollutions.

Eco-gestes

FORCES



De manière général, les eco-gestes sont encore peu développés et les actions trop isolées, même si certains efforts ont toutefois été entrepris ces dernières années.

La mise en place d'un PDE a ainsi permis de développer plusieurs actions allant dans le sens de la réduction de l'usage de la voiture individuelle :

- Promotion de l'usage du vélo (mise à disposition d'un parc de 80 vélos électriques)
- Promotion des TC (carnet de bus / avril 2010 autorisation de RM à Transdev pour créer un titre d'abonnement annuel pour les entreprises ayant créé leur PDE)
- Elaboration de nouvelles actions dans le cadre de 3 « groupes de créativité PDE » (TC, piéton et vélo et utilisation rationnelle de la voiture)

L'entretien des véhicules et des bâtiments communautaires sont également orientés vers une baisse des consommations énergétiques et une baisse des émissions :

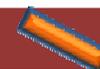
- Réduction des émissions polluantes du parc automobile (Réduction du parc automobile et Choix de motorisations peu émissives notamment en particules fines (Véhicules GPL, GNV...))
- Diagnostic énergétique du patrimoine communautaire et programme de réduction des consommations en cours (ex gymnase, piscine : inscrit au PPI)

La baisse des déchets à la source et la mise en place du tri sont également deux domaines où des actions ont été entreprises :

- Corbeilles différenciées dans les bureaux
- Récupération des cartouches d'encre au sein des services
- Economies de papier réalisées (volumes papier fixés à chaque direction) et paramétrage recto/verso des copieurs partagés
- Des actions de dématérialisation ont été mises en place dans le cadre de la compétence eau/assainissement. Le 1er site internet de l'eau RM a été mis en ligne en mai 2004 avec un espace client et des services dématérialisés. La version 2009 permet le télépaiement des factures d'eau. Un projet de dématérialisation des factures d'eau est par ailleurs actuellement en cours (une des questions de l'enquête de satisfaction)

Une gestion environnementale des espaces verts pour réduire la pollution des milieux et prenant en compte la biodiversité.

MARGES DE PROGRES



Les eco-gestes restent encore très limités au sein de l'administration. On note l'absence d'une stratégie de sensibilisation visant à toucher l'ensemble des services et l'absence d'une stratégie globale.

Beaucoup d'eco-gestes ne sont pas suffisamment encouragés et restent donc très peu développés.

-Pas de guide eco-gestes à destination des services, ni de valorisation des pratiques DD internes (suivi par des indicateurs, concours d'idées, etc.)

- Pratiques de tri à améliorer (des prestataires non formés aux pratiques de tri, sensibilisation des services à renforcer, des poubelles de tri encore absentes de certains bureaux)

- Peu d'actions visant à limiter le papier : impression recto-verso pas systématique, système de courrier interne (dysfonctionnement du service informatique), dématérialisation très peu développée.

Les bouteilles d'eau sont encore utilisées dans certaines réunions (même si l'usage de l'eau « carafe » se multiplie)

- Manque de suivi et de sensibilisation portant sur le PDE. Le réseau de référents vélos reste à mieux structurer

Rien de systématique pour faire des économies d'énergie : pas de détecteurs de présence installés partout, des bâtiments communautaires encore trop consommateurs et pas de suivi énergétique mis en place.

Synthèse des pratiques de Reims Métropole

Les plus

- Un espace de dialogue reconnu et une ingénierie de qualité
- Une commande publique intégrant de plus en plus de clauses et critères sociaux et environnementaux et cherchant à développer l'utilisation de produits issus du commerce équitable
- Des pratiques internes intégrant de plus en plus des éco-gestes (PDE, réduction des déchets, entretien des espaces verts)
- Une politique de prise en compte des handicaps ne se résumant pas aux seules problématiques d'accessibilité (emploi, accès à l'information, etc.)
- Une approche de plus en plus globale et transversale de l'égalité des chances au sein de la politique des ressources humaines
- Des outils de communication interne qui favorisent la circulation de l'information
- Un plan de formation en cours de validation

Les marges de progrès

- Un périmètre et un champ de compétences à questionner car peu cohérent à la réalité du bassin de vie
- Une coordination entre communes et partenaires disparate selon les projets, faute de lieux d'échanges identifiés à l'échelle de Reims Métropole
- Une transversalité à renforcer pour remédier au cloisonnement vertical entre les différents services
- Une construction d'outils de reporting et de suivi des actions et politiques pour inscrire Reims Métropole dans une démarche d'amélioration continue et permettre une meilleure circulation de l'information (pas de rapport annuel)
- Une stratégie d'ensemble portant sur les économies d'énergie pour faire de Reims Métropole une agglomération exemplaire et pour réaliser des économies (bâtiments communautaires énergivores, dispersion du parc communautaire, manque de suivi du parc automobile, etc.)
- Une sensibilisation des agents aux éco-gestes pour favoriser et multiplier les initiatives
- Une commande publique responsable pour que la majorité des achats et marchés fasse appel à des clauses environnementales.

Des enjeux identifiés pour Reims Métropole : à hiérarchiser

- L'élargissement du périmètre et la clarification des compétences
- La transversalité entre les services et le développement d'une culture commune (gestion de projet, communication interne, réseaux de référents, découverte des métiers)
- L'exemplarité de l'administration dans ses pratiques internes (eco-gestes, dématérialisation, bâtiments communautaires, véhicules, entretien espaces verts, etc.)
- La systématisation du recours aux clauses sociales et environnementales
- La création d'outils de reporting (indicateurs de suivi, rapport annuel, rapport développement durable)
- La convivialité entre services (jeux, concours, animation, accueil)
- La santé au travail

3

Le territoire et les politiques de Reims Métropole au regard des finalités du développement durable

3a

Le territoire et les politiques de Reims
Métropole au regard des finalités du
développement durable

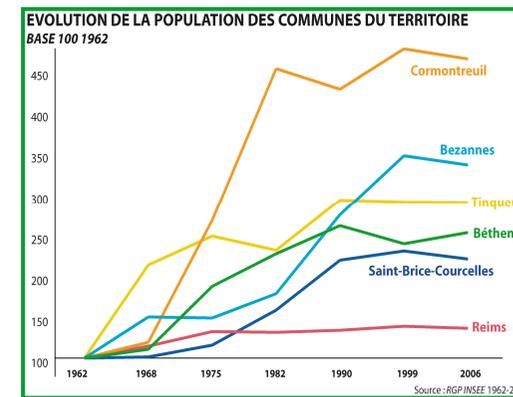
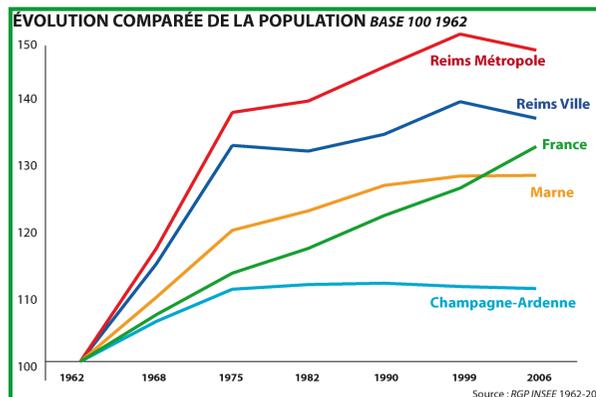
Démographie

Un territoire dense ... qui arrive à saturation ?

Avec **211 000 habitants recensés en 2006** sur six communes, Reims Métropole est aujourd'hui, avec **plus de 2 400 hab./km²**, **l'agglomération la plus dense de France (hors Ile-de-France)**.

Tout comme la plupart des agglomérations françaises qui ont connu une forte expansion de leur aire périurbaine depuis les années 60, **l'agglomération rémoise a connu une croissance plus soutenue** que celle observée aux échelles nationale, régionale ou départementale.

Les décennies 60 et 70 ont été marquées par **la combinaison d'un solde naturel élevé et d'un solde migratoire positif continu**, y compris sur la commune de Reims. Même si ces décennies ont été à l'échelle nationale celles de la croissance des villes et de leurs proches banlieues, l'actuel territoire de Reims Métropole a connu **une hausse de la population plus importante que d'autres agglomérations**.



Le territoire connaît un inversement du solde migratoire à la fin des années 70, essentiellement imputable aux pertes d'habitants de la ville de Reims. Les autres communes de l'agglomération continuent au contraire à bénéficier d'un solde migratoire positif.

COMPARAISONS INTER-AGGLOMERATIONS INTER-VILLES	Densité 2006	Evolution de la population depuis 1962
Reims Métropole	2405,4	+ 46,5%
C.A. Troyes	1558,5	+ 22,1%
C.A. Le Mans	1175,4	+ 25,1%
C.A. Châlons-en-Champagne	361,5	+32,9%
C.A. Amiens Métropole	1136,4	+ 35,5%
Reims	3919,8	+ 36,3%
Troyes Ville	4647,3	-9,2%
Le Mans Ville	2727,1	+ 8,9%
Châlons Ville	1772,9	+ 10,7%
Amiens Ville	2751,8	+ 29,1%
Marne	69,3	+ 27,8%

La **saturation du tissu urbain rémois** et la **disponibilité d'un foncier accessible en périphérie** favorisent jusqu'à la fin des années 1990 les installations de population dans la couronne rémoise. Ces installations, essentiellement de jeunes actifs, se sont accompagnées d'un maintien d'une natalité élevée.

Jusqu'en 1999, le solde naturel a permis de compenser le déficit migratoire qui s'est depuis accéléré, touchant désormais les communes hors-Reims. Pour la première fois, entre 1999 et 2006, une seule commune, Bétheny, enregistre un solde migratoire positif.

Indicateurs clés

- 1975 : 197 579 habitants
- 1990 : 207 393 habitants
- 1999 : 214 429 habitants
- 2006 : 211 049 habitants

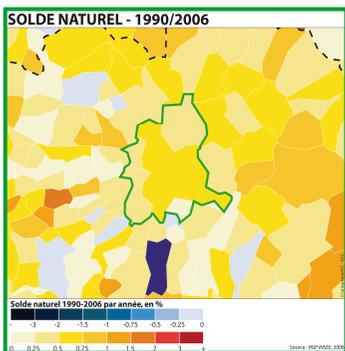
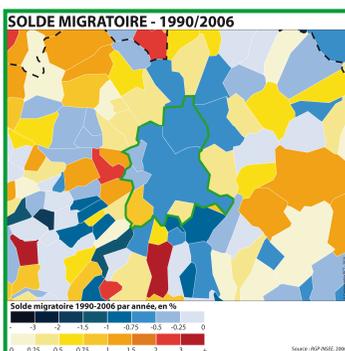
Agglomération la plus dense de France (hors Ile-de-France)

France (hors Ile-de-France)

Reims, 12^e commune de France par sa population

Reims 2006 : 183 837 habitants
Soit 87,1% de l'agglomération

Des dynamiques démographiques au ralenti



Les communes de Tinquieux (-1,01% par an entre 1999 et 2006) ou Saint-Brice-Courcelles (-0,78%), au tissu urbain désormais saturé, enregistrent aujourd'hui des soldes migratoires équivalents à celui de la ville de Reims (-0,88%). Pour autant, depuis 1990, l'agglomération rémoise conserve une balance migratoire moins négative que d'autres agglomérations du quart nord-est français (Nancy, Metz ou Châlons-en-Champagne), malgré une accélération de la perte par solde migratoire depuis 1999 (-0,8% par an) et une population pour la première fois en baisse (- 3 000 habitants).

Avec la 20^e densité parmi les villes de plus de 100 000 habitants, et même si elle dispose encore de terrains non-urbanisés (au nord et à l'est notamment), la commune de Reims a depuis la fin des années 70 une population qui est restée stable, ce qui est sans doute dû au décalage des produits offerts (petits logements collectifs) par rapport à l'évolution de la demande locale, aujourd'hui plus orientée sur des logements individuels avec jardins.

Après une phase de croissance démographique continue et soutenue jusque dans les années 90, la première périphérie de l'agglomération connaît aujourd'hui un net ralentissement. L'extension périurbaine se poursuit au-delà de l'agglomération vers une seconde couronne du Pays rémois. La faible disponibilité de foncier (Tinquieux ou Saint-Brice-Courcelles) ou son coût (Bezannes ou Cormontreuil) justifient en partie la moins forte attractivité. Avec une surreprésentation de l'offre locative (39,9% de locatif social et 28% de locatif privé), en lien notamment avec la fonction universitaire du territoire, le déséquilibre du marché de l'immobilier impacte le parcours résidentiel des habitants. L'idéal de la maison individuelle en propriété entraîne les jeunes ménages avec enfants en dehors de l'agglomération.

Avec peu de logements neufs construits ces dernières années, et un taux de vacance qui croît en continu depuis 1982 (7,9% en 2005 sur l'agglomération, 8,5% sur Reims), l'agglomération rémoise cumule les indicateurs d'un territoire peu attractif. L'arrivée du TGV et l'amélioration du système local de transports, la récente reprise de la construction de logements depuis 5 ans (+750 logements par an) pourraient venir inverser cette tendance.

COMPARAISONS INTER-AGGLOMERATIONS	Evolution annuelle 1990-2006	Solde naturel annuel 1990-2006	Solde migratoire annuel 1990-2006
Reims Métropole	0,11	0,65	-0,54
C.A. Troyes	0,17	0,44	-0,27
C.A. Le Mans	-0,07	0,46	-0,53
C.A. Châlons-en-Champagne	-0,29	0,63	-0,93
C.A. Amiens Métropole	0,20	0,66	-0,47

COMPARAISONS INTER-AGGLOMERATIONS	Part des propriétaires	Part de l'offre locative privée	Part du logement social
Reims	29,9%	28,0%	39,9%
Troyes Ville	40,3%	24,5%	33,1%
Le Mans Ville	48,6%	24,7%	25,3%
Châlons Ville	43,8%	18,8%	35,4%
Amiens Ville	39,7%	30,1%	27,5%

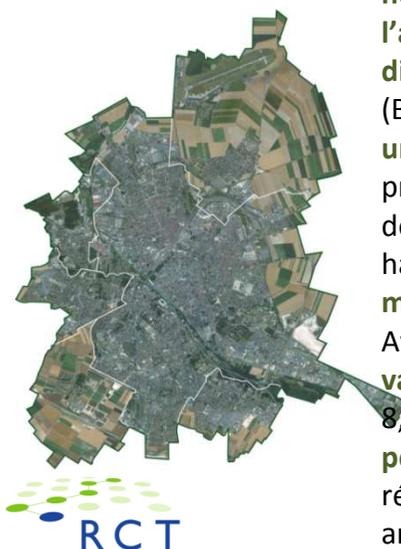
Indicateurs clés

- depuis 1999 : - 3 000 habitants
- Solde naturel 99-06 : +0,63%
- Solde migratoire 99-06 : - 0,88%

153^e agglomération (sur 165) en termes de solde migratoire entre 1999 et 2006

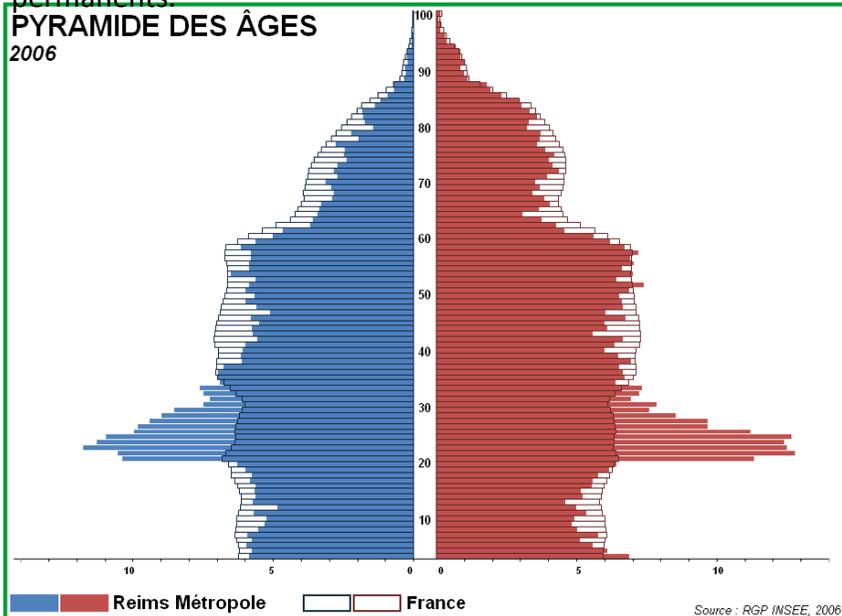
2^e agglomération (sur 165) en termes d'offre locative en 2006

3^e agglomération (sur 165) en termes d'offre HLM en 2006



En lien avec la fonction de ville universitaire et l'accueil de nombreuses écoles du troisième cycle, la structure par âge de la population rémoise se distingue par **une surreprésentation des jeunes étudiants (20-30 ans)**, propre aux villes moyennes concentrant l'offre de formation supérieure (Amiens, Tours, ...). **Au total, l'agglomération regroupe plus de 93 000 habitants de moins de 30 ans (dont 45% entre 20 et 30 ans) soit 44,2% de la population** alors que la proportion de cette classe d'âge ne dépasse pas les 37,3% à l'échelle nationale.

La concentration d'une offre de formation supérieure confère à l'agglomération rémoise **une large attractivité pour les étudiants (20-25 ans)** à la recherche d'une école adaptée à leur attente. **Parmi les nouveaux résidents en 2006, 50,7% ont moins de 25 ans** (70,2% si on prend uniquement compte des migrants originaires d'une autre région). Cette **rotation permanente des cohortes 20-30 ans** se vérifie également par la faible proportion relative de 20-25 ans à n'avoir pas déménagé depuis 2001 (38,1%). Ces flux migrants constants entraînent **des tensions permanentes sur le marché de l'immobilier locatif** notamment. Au total, ce sont près de 12 000 résidents entre 20 et 25 ans qui ne vivaient pas sur le périmètre en 2001 et qui s'y étaient installés en 2006. Ainsi, malgré un solde migratoire négatif, l'agglomération rémoise n'en reste pas moins un territoire enregistrant des flux permanents.



Indicateurs clés

- Part des moins de 30 ans, 2006: 44,2%
France : 37,3% / Champagne-Ardenne : 39,2%
- Part des plus de 60 ans, 2006 : 17,8%
France : 21,4% / Champagne-Ardenne : 19,6%
- Part des moins de 25 ans parmi les nouveaux résidents, 2006 : 50,7%
- Part des 20-25 ans n'ayant pas changé de commune depuis 2001, 2006 : 39,2%

A l'inverse, **les classes d'âges moyennes (35-50 ans) et leurs jeunes enfants (0-15 ans) sont proportionnellement sous-représentés**, préférant s'installer dans des communes périurbaines plus éloignées pour bénéficier d'un meilleur cadre de vie.

Même si les seniors sont également sous-représentés (10,6% de la population a plus de 70 ans), le territoire est soumis aux mêmes problématiques de vieillissement qu'ailleurs. Parallèlement à la perte globale de population entre 1999 et 2006, **l'effectif des plus de 70 ans augmentait de 2 300 habitants**, constituant le groupe d'âge ayant le plus progressé. De même leur sous-représentation effective ne se vérifie pas au cours des mois estivaux en l'absence des étudiants ; la prise en compte de leurs besoins devient alors un réel enjeu.

La structure par âge de l'agglomération rémoise ressemble à celle d'agglomérations comparables même si elle apparaît légèrement plus jeune au regard de son indice de jeunesse avec 1,39 moins de 20 ans pour 1 plus de 60 ans.

3b

Le territoire et les politiques de Reims Métropole au regard des finalités du développement durable

Lutte contre le changement climatique

Synthèse des constats

Reims Métropole a commencé à mettre en place des actions visant à réduire l'ensemble de ses consommations énergétiques (éclairage public, quelques opérations BBC, travaux d'isolation de certains bâtiments, valorisation énergétique des déchets, ouverture d'une espace info énergie...) mais celles-ci restent dispersées et disjointes selon les services et manquent encore de cohérence et de structure.

La réalisation récente de diagnostics (bilan carbone, diagnostic énergies renouvelables) sera l'occasion pour RM de tracer le chemin pour atteindre l'objectif de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Les politiques liées au secteur du bâtiment et aux mobilités, qui restent les principaux secteurs responsables de l'émission de GES, devront veiller à accompagner et répondre aux enjeux identifiés dans le PCET.

Reims Métropole reste une agglomération encore trop favorable à l'usage de la voiture individuelle (politique de stationnement, plan de circulation) : l'adoption d'un nouveau PDU et la mise en service de la première ligne du tramway en 2011 devraient permettre de redynamiser l'usage des TC alors que l'élaboration programmée d'un schéma cyclable ainsi que le renforcement d'actions favorisant l'intermodalité devraient favoriser un report modal vers les modes doux, encore très largement sous-utilisés.

Le projet Reims 2020, la promotion de l'espace EDDIE et le recours au label élaboré par l'agglomération « Reims Métropole Développement Durable » à destination des aménageurs et des promoteurs et visant à développer les performances énergétiques des nouveaux quartiers, des bâtiments (neufs et anciens) et des espaces publics constitueront des avancées importantes.

Diagnostic du territoire

Agenda 21 Reims Métropole

Une urbanisation compacte, des franges sous pression

Une agglomération aux limites franches

L'agglomération de Reims se caractérise par une **urbanisation particulièrement contrôlée** : c'est l'agglomération la plus dense de France, son expansion s'est faite de manière relativement maîtrisée, notamment via le renouvellement urbain. La présence agricole intensive environnante crée une **frontière abrupte** qui a limité le mitage résidentiel en périphérie de Reims et assuré la compacité de l'agglomération. Cette configuration foncière, ainsi que la valorisation des prix des terrains (liée à l'arrivée de la LGV mais aussi à la surenchère des investisseurs), engendre dès lors un **report des ménages modestes** et de l'étalement urbain sur les communes jouxtant l'agglomération (Champigny, Thillois...) et bien au-delà vers l'Aisne et les Ardennes.

Reims Métropole construit sur ses franges

Face à cette pression foncière, les franges d'agglomération sont des **espaces convoités**, sur lesquels ont été engagés d'importants programmes de développement, avec près de 1000 ha en cours d'aménagement. On peut constater que la **progression des surfaces artificialisées** sur le territoire de l'agglomération est plus significative (2,18% du territoire a été artificialisé entre 2000 et 2006) que celle du Pays rémois (0,42), mais reste relativement faible. Cette pression en limite d'agglomération se fait toutefois plutôt **au détriment des terres arables et agricoles**. Entre un foncier dont le prix a doublé en 5 ans et des emprises agricoles puissantes, il reste « *peu de place à d'autres fonctions qui sont celle de la biodiversité ou de l'usage par les urbains* » (Equipe Devillers, Diagnostic Reims 2020).



Les lisières de la ville

Equipe Devillers, Diagnostic Reims 2020

Quelle maîtrise foncière ?

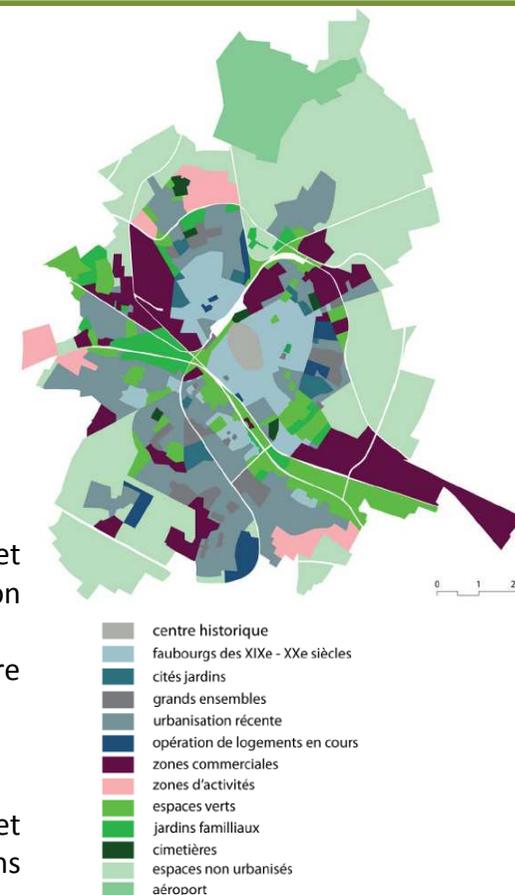
La **coordination des acteurs** du territoire par le biais du **SCOT** permet d'assurer la maîtrise de l'envolée des prix du foncier et la préservation d'espaces liés aux fonctions récréatives et écologiques.

Cependant, Reims Métropole possède des outils de maîtrise foncière encore limités

- Maîtrise foncière historiquement faible face aux bailleurs sociaux
- Outil ZAC de moins en moins utilisé
- Recours à la ZAD, mis en œuvre à l'échelle de Bezannes, Bétheny et de Reims, mais qui n'a pas été suivi d'effet en termes d'acquisitions foncières
- Projet d'EPFL qui n'a pas abouti

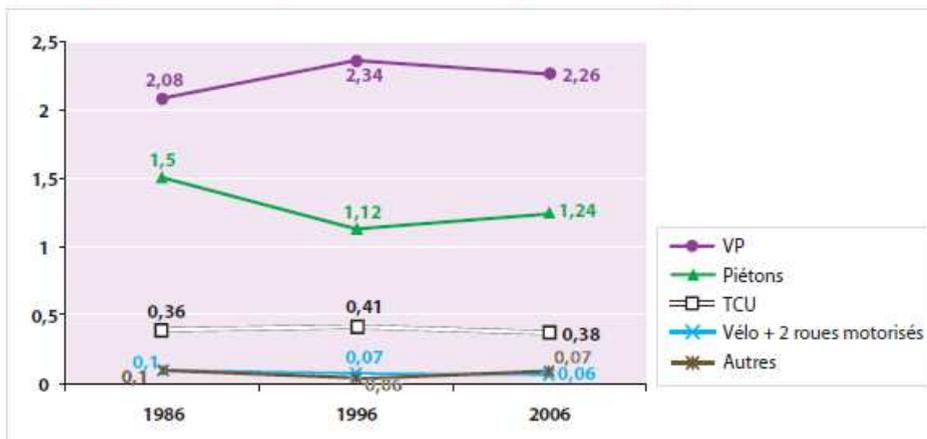
Indicateurs clés

- Comparaison des mutations 2000/2006 entre Reims Métropole¹ et le Pays rémois :
- Surface artificialisées : + 2,18 % contre +0,42 %
- Terres arables et surfaces agricoles : -4,83% contre -0,47%



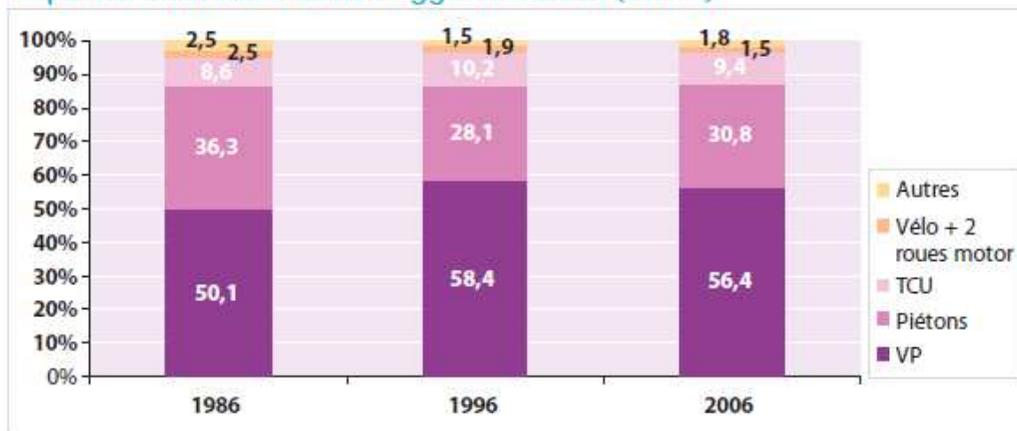
Une agglomération encore très marquée par l'usage de la voiture, mais une place de la marche à pied importante

Mobilité par mode, par jour et par personne des résidents de l'Agglomération (en nombre de déplacements)



Source : EMD

Répartition modale dans l'Agglomération (en %)



Source : EMD
(en nombre de trajet résidents)

Indicateurs clés :

- Voiture particulière : 56,4 % de la part modale
- Transport en commun : 9,4%
- Modes doux : 40,2%

Evolution 1996-2006

- Une légère baisse de la part modale de la voiture
- Compensée par l'usage de la marche à pied
- Une baisse régulière de la part modale du vélo
- Une baisse de la part modale des transports en commun

Une agglomération encore très marquée par l'usage de la voiture

Un usage de la voiture encore prépondérant

La VP reste le mode de transport prépondérant depuis 1986 : **plus d'un déplacement sur deux est réalisé par ce mode de transport**. Mais, après une phase de croissance importante entre 1986 et 1996, la part modale de la VP est en repli. 72.6% des déplacements du périmètre se font entre le Centre ville et la Périphérie.

Le nombre de véhicules par ménage est en augmentation, pour une distance moyenne parcourue pourtant très faible. En effet, de 1986 à 2006, le taux d'équipement est passé de 0,96 à 1,07 voiture par ménage, avec une légère différence entre le centre ville de Reims et les autres communes de l'agglomération (sans Bezannes, non comprise dans le périmètre d'étude de l'EMD) : 0,99 et 1,10. La distance moyenne parcourue en voiture est de 3,18 km par jour (inférieure à celle des TC évaluée à 3,77km).

Les pratiques de co-voiturage sont encore peu développées et sont surtout le fait d'étudiants, qui représentent 47,3% de la clientèle quotidienne des VP en tant que passager (les employés représentent 21,2% et les CSP+ 17,1%).

Une ville encore très favorable à la voiture

Plusieurs politiques ou choix d'aménagement favorisent la voiture:

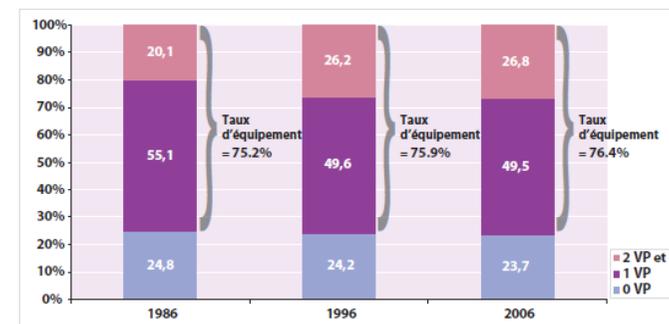
- La **politique de stationnement** reste peu contraignante (+ 711 places de stationnement sur la Ville entre 2006 et 2010)
- Les **zones trente** et les **zones de rencontre** sont peu répandues
- L'**A4** qui assure l'accessibilité routière de Reims et son intégration au réseau rapide national représente cependant une coupure urbaine à l'échelle locale.

Années	Parcs de surface courte durée	Parcs de surface longue durée	Parcs en ouvrage	Parcs Gratuits
2006	693	521	2155	3232
2007	682	517	2155	3232
2008	445	232	2307	3696
2009	445	236	3162	3696
2010	445	236	3162	3469

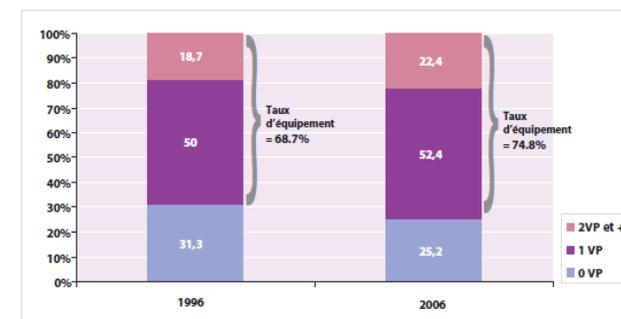
Indicateurs clés :

- 4,02 déplacements/jour/personne
- Des taux d'équipement en augmentation : 76,4% en 2006 dont 26,8 ménages bi-motorisés sur le territoire de RM, même évolution pour le centre ville
- 47% des polluants atmosphériques (principalement les Nox- Oxydes d'azote) sont dus au transport routier (ATMO, lettre n°12 Atmo, janvier 2006)

Evolution du nombre de véhicules possédés par ménage dans l'Agglomération (en %)



Evolution du nombre de véhicules possédés par ménage dans le Centre Ville (en %)



Un réseau de transport urbain performant mais peu utilisé

Un réseau de TCU performant ...

La compacité de l'agglomération permet une bonne desserte par les bus :

- 80% de la population située à moins de 200 m d'un point d'arrêt

Ce réseau urbain présente alors des **ratios de performance** (offre, usage, taux d'occupation) **supérieurs** à d'autres de tailles et/ou de caractéristiques similaires (voir tableau ci-contre).

Il présente en outre un niveau de fréquentation élevé (forte augmentation entre 2001 et 2006)

... mais saturé et en perte de vitesse (diag PDU)

La saturation de l'offre en bus se traduit par une **détérioration de la vitesse commerciale**, et a des impacts en termes de qualité de service, avec des temps de parcours devenant moins compétitif à la voiture et une ponctualité peu garantie.

Dès lors, **la part modale des transports en commun tend à diminuer** (de 10,2% à 9,4% de 1996 à 2006), et le **réseau fonctionne essentiellement avec des publics captifs** (48% des utilisateurs de TC sont des scolaires et des étudiants).

Indicateurs clés :

- 95 000 déplacements sont effectués sur l'ensemble du réseau ; 114 000 sont prévus avec la mise en service du tramway (2011) et 124 000 en 2015
- Part modale des TC: 9,4% en 2006 (contre 10,2% en 1996)
- 92% de la population de RM est desservie dans un rayon de 300m autour des stations de bus (source Transdev)

Réseaux >	Reims 2006	Reims évolution 2006/2001	Moyenne 100 à 300 000 hab 2006	Moyenne 100 à 300 000 hab Evolution 2006/2001	Comparaison Reims / moyenne
Ratios					
Offre : km/hab	35,0	+ 0,9 %	29,6	+ 5,0 %	+ 18 %
Usage : voy/hab	142,2	+ 6,4 %	77,1	+ 2,6 %	+ 84 %
Occupation : voy/km	4.1	+ 5.1 %	2.6	-3.7 %	+ 58 %

En comparant les ratios de performance de ce réseau urbain à d'autres de tailles et/ou de caractéristiques similaires (de 100 à 300 000 habitants), il est possible de constater que celui-ci en 2006 était plus performant que la moyenne avec une offre supérieure de 18 %, un usage supérieur de 84%, un taux d'occupation des bus supérieur de 58 %, un niveau de fréquentation élevé.

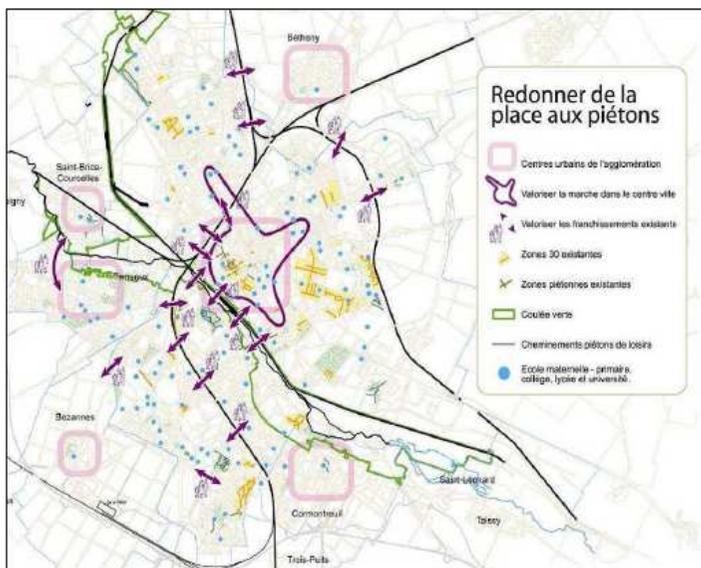
Source : Reims2020 (Diagnostic Panerai)

La part modale des transports est cependant variable selon les secteurs géographiques: elle est en effet très faible hors de la ville de Reims (1,6% en 2006) ; dans le centre-ville elle a fortement diminué (de 10,9% à 6,7% de 1996 à 2006). Les résidents de la « périphérie » (EMD) en sont les utilisateurs les plus réguliers (passage de 10,0 % à 10,3% de la part modale entre 1996 et 2006).

Encore peu d'aménagements et d'équipements favorisant l'intermodalité

Les pratiques intermodales existantes sont surtout à l'échelle régionale, via la SNCF notamment. Elles restent faibles sur le territoire, d'autant que les actions favorisant l'intermodalité (parkings relais, garage à vélo, etc.) sont peu nombreuses.

Des modes doux encore peu utilisés, mais une croissance important de la marche à pied



Une augmentation très nette de la marche à pied

Après une phase de recul, la mobilité à pied augmente sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (passage de la part modale de 13,8 % à 14,6 %). En centre ville, le recul de l'utilisation de la VP et des TCU dans les déplacements se réalise au profit de la marche à pied (plus d'1/3 des déplacements).

Des expériences de pédibus ont été mises en place, qui sensibilisent à la marche à pied:

- Un Pédibus à l'école du Danube à Reims
- Le « gambettobus » à l'école du Jard à Reims depuis septembre 2007, avec la création de 4 lignes pédestres. Soixante enfants sont desservis.

Le recours à la marche à pied pourrait être encore renforcé : le maillage viaire et des contraintes de trottoirs (stationnement sur voiries, peu de bancs, etc.) entravent encore la qualité de ce mode de transport, pourtant plébiscité par les rémois.

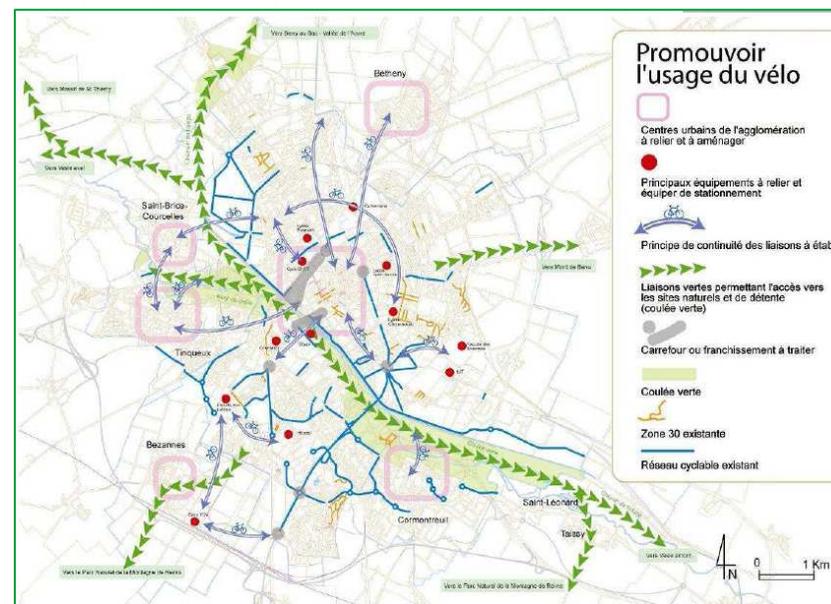
Indicateurs clés :

- +14.3% de mobilité piétonne depuis 1996
- Les VP représente 56,4% de part modale
- Le mode de déplacements en deux roues non motorisés ne représente que 1.5 à 2% de part modale

Une utilisation encore trop limitée du vélo

Le mode de déplacements en deux roues ne représente que 1,5 à 2% de part modale. Cela s'explique en partie par la faiblesse et la discontinuité du réseau cyclable : à Reims, on compte 53,8 km de voirie équipées en 2008 et 56 km en 2009.

L'offre de stationnement vélo est cependant en augmentation : à Reims, 1162 arceaux sur 215 sites en 2009 (contre 1033 arceaux sur 185 sites en 2008) et à Saint Brice Courcelles, 14 arceaux sur 2 sites en 2009 (contre 4 arceaux sur 2 sites en 2008).



Source : Observatoire PDU février 2010

Un parc de logements qui reste très énergivore

Malgré une charte régionale « HQE » et quelques initiatives exemplaires ponctuelles,...

13 projets HQE étaient recensés sur le territoire du Pays rémois en 2008 (bibliothèque universitaire et gymnase Croix-Rouge, cité-jardin Petit Bétheny), comprenant un volet énergie, mais dont la performance précise n'est pas précisée. Par ailleurs, les grands projets en cours d'études intègrent de plus en plus un volet environnemental sur les constructions (2 Eco-quartiers).

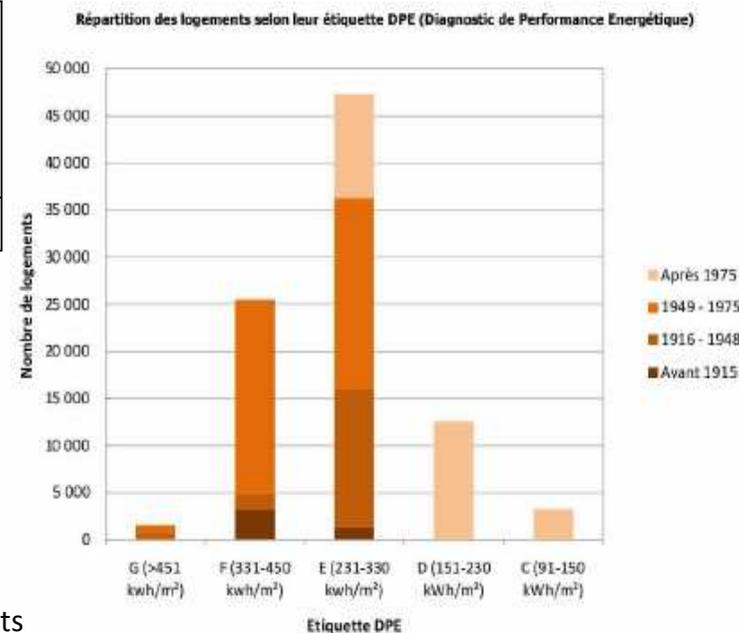
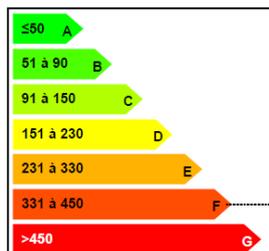
... Des déperditions d'énergie importantes du parc résidentiel ...

La majorité des logements de Reims Métropole est classée E ou F sur l'étiquette DPE (Diagnostic de performance énergétique). Ce parc concerne environ 70 000 logements sur 91 000. Les résultats de la thermographie aérienne confirment l'importance des déperditions de chaleur par les toitures : à Reims, 7 000 habitations – soit 10% du parc résidentiel – ont besoin de travaux urgents d'isolation (source : Jeune chambre économique (JCE) de Reims, président, Carlos Brandao).

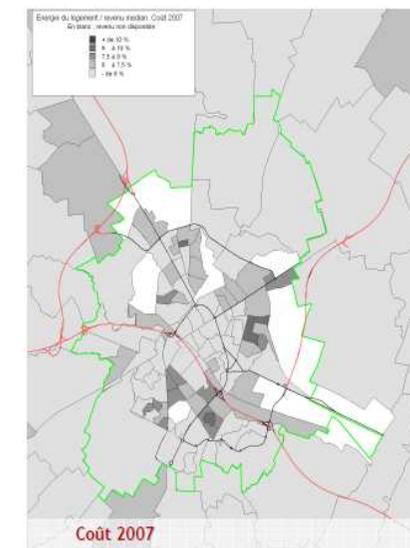
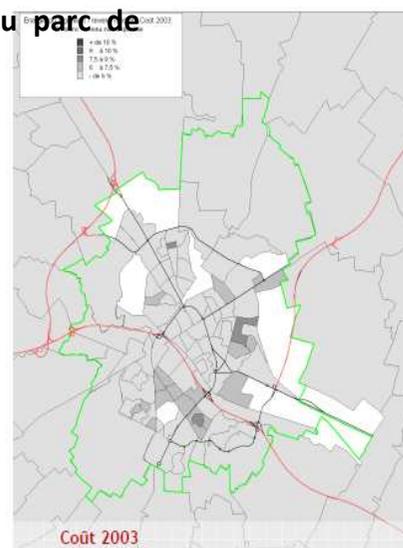
Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'objectif est que tous les bâtiments construits à l'horizon 2012/2015 aient l'étiquette énergétique A. En ce qui concerne l'existant, l'ensemble des logements sociaux dont l'étiquette est E, F ou plus devront être ramenés de façon prioritaire à une étiquette C. La quasi-totalité du parc de logements de Reims Métropole est concernée par cette ambition.

... Qui entraînent une augmentation relative des dépenses des ménages consacrées aux consommations énergétiques de leurs logements

En 2003, seulement trois îlots consacrent 7,5% ou plus de leurs revenus aux dépenses d'énergie ; en 2007, ces trois îlots dépassent les 9%, tandis que d'autres changent de catégorie, y compris en périphérie (source étude de vulnérabilité).



Source plan climat région



Indicateurs clés :

+ de 80% du parc de logements de l'agglomération de Reims est compris entre la classe E et G

Une région globalement favorable au développement des sources d'énergie renouvelable

La région Champagne-Ardenne possède d'importants atouts pour la production d'énergies renouvelables :

- La présence d'importante ressources forestières avec 26,5 % de la surface régionale boisée, et un gisement de biomasse intéressant (paille, déchets des industries agro-alimentaires, déchets d'élevages...)
- Un gisement éolien conséquent (3ième région française en ce qui concerne la production d'électricité renouvelable à partir de l'éolien et 5ième région en matière de puissance éolienne)
- Un contexte géologique et hydrogéologique favorable
- Des sources d'énergies hydrauliques abondantes qui constituent la première source d'électricité d'origine renouvelable en Champagne-Ardenne (une cinquantaine d'installations ont produit 78 % de l'électricité d'origine renouvelable produite en Champagne-Ardenne).

Des EnR en développement ces dernières années...

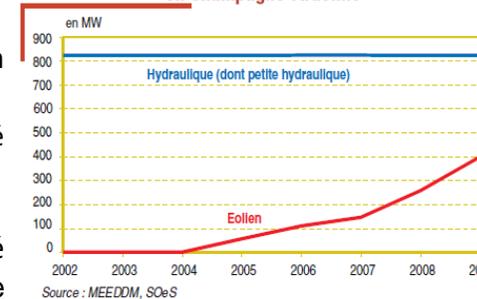
Comme au niveau national, la Champagne-Ardenne a connu une croissance très forte en 2009 de l'énergie solaire photovoltaïque : avec 3,5 MW en 2009, la Champagne-Ardenne se place à la 15e position des régions pour la puissance raccordée au réseau électrique. Elle connaît également un développement continu du solaire thermique depuis 2001 : en 2007, 12 794 m² de panneaux solaires sont installés contre 2 156 m² en 2002. Enfin, l'énergie éolienne a connu une augmentation exponentielle depuis 2007. En 2009, la puissance éolienne installée sur le territoire régional est de 400 MW pour environ 220 éoliennes, ce qui place la Champagne-Ardenne à la 5e position des régions de France métropolitaine pour la puissance raccordée au réseau.

... Mais encore sous utilisées, à quelques exceptions près

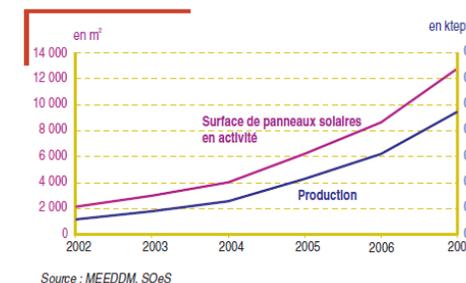
- Seulement 35 % des éoliennes raccordées étaient en service en 2009
- 1% des logements sont chauffés au bois sur Reims Métropole contre 16% au niveau de la région (source plan climat)
- Une part du solaire thermique encore négligeable dans les consommations d'énergie régionales
- Quelques initiatives intéressantes, comme le réseau de chaleur de Croix Rouge, alimenté à hauteur de 40% par l'usine d'incinération des ordures ménagères.

La présence du pôle de compétitivité agro-ressources et l'étude portant sur le potentiel d'énergie renouvelable actuellement en cours sur les bassins rémois et sparnacien, devraient permettre à moyen terme à Reims Métropole de développer les gisements locaux.

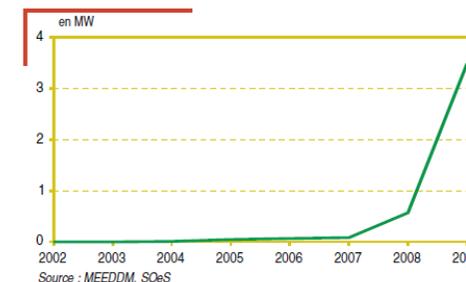
Puissance installée en hydraulique et en éolien en Champagne-Ardenne



Surface solaire thermique en activité et production en Champagne-Ardenne



Puissance installée en solaire photovoltaïque (relié au réseau) en Champagne-Ardenne



Indicateurs clés :

- Champagne-Ardenne : 5ième région productrice d'énergie en France en 2002
- en 2007, 12 794 m² de panneaux solaires sont installés en CA
- 1% des logements sont chauffés au bois sur Reims Métropole

Adaptation au changement climatique

Des impacts du réchauffement climatique limités, mais prévisibles...

Si Reims Métropole ne fait pas partie d'une région à grand risque (par rapport notamment aux territoires méridionaux et aux zones côtières), l'étude de vulnérabilité fait néanmoins apparaître des impacts prévisibles :

- Une augmentation des températures → une baisse des consommations énergétiques en hiver mais une hausse en été, vulnérabilité plus grande des personnes avec peu de moyens, santé des personnes vulnérables
- Des impacts liés à l'augmentation des inondations et à la baisse des ressources en eau → stress hydrique et hausse des températures en été
- Une aggravation des pollutions liées aux vagues de chaleur et des maladies infectieuses → santé
- Des modifications de la biodiversité → dégradation des écosystèmes et perte en biodiversité endémique, apparition d'espèces envahissantes

... qui rendent le territoire de Reims Métropole vulnérable :

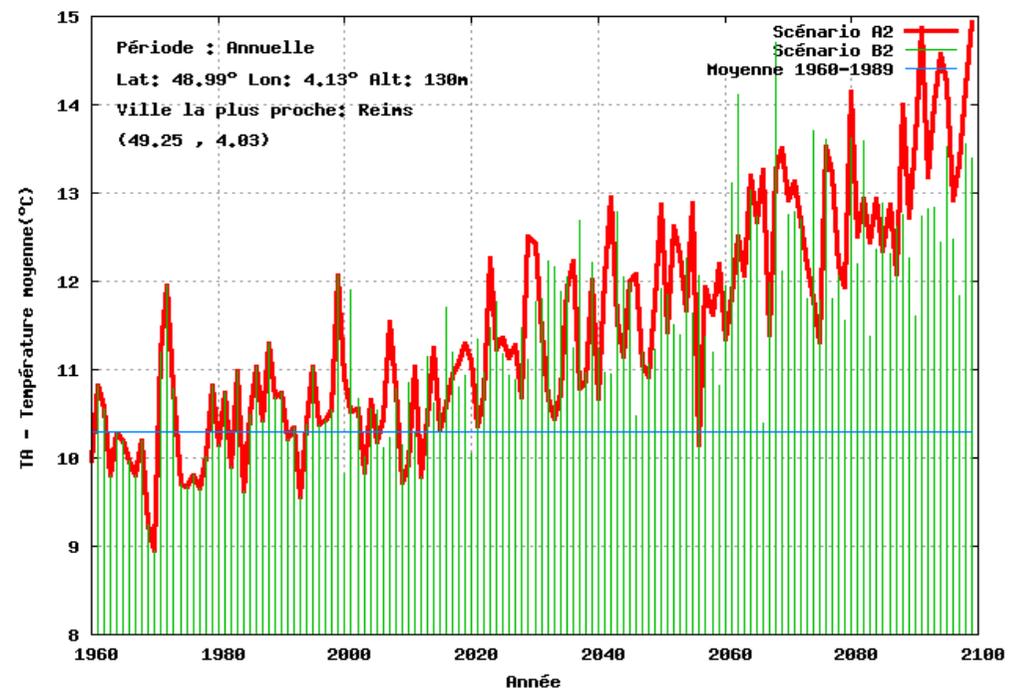
- Risques d'épisodes de pluies violentes plus fréquents alors que le réseau d'évacuation est déjà saturé
- Risques d'inondation accrus, avec la présence d'une rivière et d'un canal et dans un contexte de sols imperméabilisés
- Risques d'augmentation des îlots de chaleur urbains dans les bâtiments mal isolés et les quartiers denses peu végétalisés
- Aggravation de la perte en biodiversité
- Augmentation de la part de personnes en situation de précarité énergétique

Mais des capacités d'adaptation existent sur le territoire

- Présence du SIABAVE
- Dispositifs de protection de la biodiversité et renforcement de la présence de zones naturelles (coulée verte, corridor Vesle)
- Limitations des rejets d'eaux pluviales dans les nouveaux projets
- Actions sur l'habitat par le biais des bailleurs
- Etc.

Indicateurs clés :

- Augmentation de la température moyenne en France entre 1990 et 2090 : +2,5 à +3,5° selon les scénarios (contre +1° en moyenne au cours du XXe siècle) (météo France)
- Déficit en eau de 2 milliards de m3 par an en France à l'horizon 2050 (onerc)



Deux scénarii du GIEC : A2 correspond à une continuation des activités sans atténuation, B2 à une politique d'atténuation des effets. Les résultats sont assez proches jusqu'en 2040 puis divergent. En 2100, dans le scénario A2, la température moyenne s'est élevée de 4°C

Ce qu'en pense le Comité21:

Comment lutter contre la précarité énergétique ?

- ☐ Enjeu 1 : Développer des outils de connaissance et de repérage des personnes démunies
- ☐ Enjeu 2 : Lancer une politique de rénovation de l'habitat
- ☐ Enjeu 3 : Améliorer les transports publics

Les caractéristiques du territoire

Atouts

- Un étalement urbain relativement maîtrisé sur Reims Métropole
- Un réseau de transports commun performant et des conditions d'accès aux transports collectifs en évolution
- Une topographie qui permet un développement important des modes doux (marche et vélo) ; des initiatives locales à entretenir (pedibus, etc.)
- Une autoroute urbaine en cours de requalification
- Des gisements de sources d'énergie renouvelable abondants à l'échelle régionale
- Un plan climat régional structurant
- Une multitude d'acteurs engagés présents sur le territoire (ANAH, bailleurs, opérateurs...)

Faiblesses

- Une forte dépendance des habitants à la voiture individuelle
- Un territoire vulnérable au regard des risques de changement climatique
- Une augmentation des ménages en situation de précarité énergétique
- Une politique de stationnement insuffisamment concertée
- Des pistes cyclables encore discontinues et peu adaptées aux besoins quotidiens des habitants (trajet domicile-travail)
- Une intermodalité à améliorer
- La faiblesse de la production d'énergies renouvelables
- Une coordination et des objectifs partagés à définir entre les différentes initiatives constatées en matière d'énergie

Diagnostic des politiques

Lutte contre le réchauffement climatique

Agenda 21 Reims Métropole

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 1 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Aménagement de l'espace, foncier	<p>On constate sur le territoire de l'agglomération une volonté de densification de l'espace (globalement COS2), qui répond aux objectifs du SCOT (principe de densité raisonnée et de développement d'une offre de logements intermédiaires notamment) et qui est favorable à la limitation des déplacements et donc des GES.</p> <p>Deux projets d'eco-quartier (futurs quartiers Dauphinot-Rémafer qui commencera en 2012 et 12ème Escadre d'Aviation encore en négociation) ont obtenu le Prix du Palmarès - Catégorie Eco-construction en 2009.</p> <p>Ainsi, par exemple, le projet de la 12ème escadre d'aviation, projet mené par un groupement rassemblant le Foyer Rémois et Reims Habitat et dessiné par l'architecte Nicolas Michelin. Au programme, un quartier complet avec à la fois : 1 300 logements (collectifs, petits collectifs, individuels, bâtiments passifs), des équipements publics, des jardins familiaux. Il s'agit d'un quartier durable avec des bâtiments très performants sur le plan de la qualité environnementale et sur le plan de l'énergie.</p> <p>Reims Métropole a élaboré son propre label de qualité environnementale pour l'aménagement et les constructions. Un Cahier des Charges de Qualité Environnementale a été conçu à destination des divers opérateurs de manière à ce que des prescriptions environnementales (18 thèmes sont traités et 4 niveaux de performance sont définis) soient intégrées au sein des nouvelles opérations développées concernant les nouveaux quartiers (opérations d'aménagement de type ZAC, lotissement, permis groupé...), les bâtiments neufs et réhabilités et les espaces publics. Les deux projets d'eco-quartier ont appliqué le niveau le plus exigeant alors que le projet de parc d'activité « Pierre de Coubertin » répondra également aux dispositions du niveau A du label et l'obligation sera faite aux futurs constructeurs de répondre à un des 4 niveaux (intégration d'une clause suspensive à la vente d'un lot sur ce parc).</p>	<p>Reims Métropole n'a pas encore mis en place de véritables outils de maîtrise du foncier (droit de préemption urbain par exemple, absence d'EPF), ce qui nuit à l'élaboration d'une stratégie foncière et qui laisse présager des dysfonctionnements dans son développement à moyen terme (risque de spéculation foncière).</p> <p>Plus particulièrement, la recherche de la mixité des espaces (activités, habitat, commerce) n'est pas systématique et induit une croissance de la mobilité et des GES induits, et cela même à l'échelle des projets d'eco-quartier qui n'intègrent pas systématiquement la dimension transport.</p> <p>Des outils d'aménagement du territoire durable peu utilisés : des démarches AEU encore ponctuelles.</p> <p>Le label « Reims Métropole Développement Durable » pourrait être plus largement utilisé (seuls les projets Eco-quartier ont intégré les dispositions du label au niveau A) et aucune contrainte n'est imposée aux aménageurs.</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 1 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Habitat	<p>Reims Métropole peut s'appuyer sur l'engagement des bailleurs sociaux via la signature de la charte régionale d'engagement qualité de service, sous l'égide de l'ARCA (union sociale pour l'habitat Champagne Ardenne qui regroupe tous les organismes HLM de la région).</p> <p>Reims Habitant est même allé plus loin en adoptant, en mai 2008, le label « Habitat et Environnement » pour ses constructions neuves de plus de 5 logements.</p> <p>Les exemples de réalisation de programmes de logements collectifs exemplaires se multiplient sur le territoire : l'Effort Rémois, en partenariat avec EDF, réalise un programme de 13 logements sociaux à La Clairière à Bétheny, premier immeuble à objectif passif et BBC (bâtiment basse consommation), programme du Foyer Rémois concernant la réhabilitation BBC de 1200 logements le long du tram (investissement d'isolation de 30 000 € par logement).</p> <p>De manière générale, la plupart des programmes visent l'isolation par l'extérieur et la certification THPE : cela concerne environ 1/3 du parc, soit 10 000 logements.</p> <p>Plusieurs projets ANRU visent également l'isolation par l'extérieur afin de diminuer les charges et donc de lutter contre la précarité énergétique.</p> <p>Des besoins subsistent encore en matière de réhabilitation de l'habitat ancien privé, malgré l'existence du dispositif ANAH.</p> <p>Des réseaux de chaleur innovants : un réseau cogénération en fonctionnement sur le quartier d'Orgeval, avec cout d'exploitation intéressant, un réseau de chaleur couplé à l'usine d'incinération des déchets sur le quartier de Croix rouge et une étude sur St Rémi d'un projet de chaufferie bois, qui tarde cependant à aboutir.</p>	<p>La problématique énergétique du parc existant reste entière, notamment des copropriétés dégradées (par exemple sur Orgeval).</p> <p>L'Agglomération dispose d'importantes marges de progrès pour encourager et subventionner les travaux visant la performance énergétique des logements.</p> <p>On note ainsi par exemple l'absence de dispositif équivalent à l'Opération programmée d'amélioration thermique de l'habitat et l'absence de critères d'éco-conditionnalité dans les dispositifs d'aide (pass foncier, aide à la pierre).</p> <p>De même, le plan d'isolation des immeubles collectifs et privés, annoncé, n'a pas été réalisé.</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 1 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Développement économique	<p>La politique économique prend de plus en plus en compte les questions de mobilité.</p> <p>Des efforts sont effectués pour rendre les nouvelles ZA accessibles : par exemple, la nouvelle ZA de Bezannes, la Usselle. Des projets de développement des modes doux existent au sein des nouvelles ZA.</p> <p>Un PDIE de la zone Farmane est en cours de réalisation (celui-ci concernerait environ 8 000 salariés). Ce projet, porté par l'association des chefs d'entreprises de la zone d'activité, ce qui représente un atout au regard de la gouvernance du projet, sera d'abord destiné aux 45 entreprises de plus de 50 salariés, mais restera ouvert aux TPE, PME.</p> <p>Un schéma de développement commercial en cours sera l'occasion de travailler sur la desserte des zones commerciales</p> <p>Mais parallèlement, une politique de renouvellement urbain sur les zones d'activités les plus anciennes (ex: ZA E. Poillot) et de densification des activités économiques sur les nouveaux parcs.</p> <p>Une étude de relocalisation des différents sites de l'URCA (regroupement du campus sciences au campus sciences humaines à Croix Rouge) qui permettrait de relier les trois pôles via le tram</p> <p>Accueil d'un salon du bâtiment innovant Nord-Est (SABINE) au Parc des Expositions, pour lequel Reims Evènements a passé une convention avec EDF pour compenser les émissions carbone liées aux déplacements. Et au-delà Reims Evènement propose du covoiturage, une logistique propre...</p> <p>Soulignons des initiatives locales intéressantes, qui restent peu soutenues, comme l'organisation d'une journée « campus durable » par RMS – Reims Management School</p>	<p>RM ne dispose pas de stratégie d'ensemble pour intégrer la lutte contre le changement climatique, mais d'initiatives éparses et peu coordonnées. Aussi, si l'aménagement des nouvelles zones d'activités va dans le sens de l'éco-construction, rien n'est réalisé de manière systématique.</p> <p>Certaines ZAC rencontrent encore des problèmes de desserte et ne sont pas concernées par des PDIE (ex : Clairmarais). De même, la desserte des zones d'activités industrielles et commerciales de la périphérie n'est pas assurée.</p> <p>Pas de connaissance approfondie des entreprises engagées dans des stratégies de développement durable (SME, certifications et labellisation), ni a fortiori de sensibilisation effectuée par Reims Métropole auprès des entreprises</p> <p>Pas de sensibilisation de Reims Métropole vis-à-vis des établissements supérieurs dans la prise en compte de lutte contre le changement climatique (pas de politique de sensibilisation des étudiants, pas de présentation des formations DD, peu ou pas d'outil sur les comportements écologiques des étudiants, ni d'étude sur leurs attentes).</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 1 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Déchets	<p>Des efforts pour rendre les circuits de collecte des déchets ménagers moins émetteurs de GES : densité de l'agglomération, normes des véhicules de collecte (bennes aux normes euro5, camions spécifiques moins bruyants et moins polluants, traitant les NO. Le système est en place, sur une bonne partie des 30 véhicules), formation des chauffeurs à l'éco-conduite (renouvellement du marché de la collecte en 2006), étude d'optimisation en cours.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place d'un broyeur permet de traiter pratiquement tous les déchets sur Reims Métropole et donc de limiter les GES liés au transport (la seule sortie concerne les Refiom et les déchets spéciaux).</p> <p>En 2009, des travaux sur l'usine de REMIVAL ont permis de mettre en place un système performant qui limite, au-delà des obligations réglementaires, le rejet de NOx (80mg/Nm3 contre 200).</p> <p>La valorisation énergétique des déchets avec l'usine REMIVAL: alimentation du réseau de chaleur urbain du quartier Croix-Rouge qui dessert un équivalent de 30 000 habitants par l'incinération d'ordure ménagères (actuellement alimentation à hauteur de 36%, objectif à atteindre fixé à 50% avec un complément d'ENR), une centrale bois en cours d'étude; renouvellement de l'usine prévue en 2017 afin d'augmenter le rendement énergétique (cogénération avec vente d'électricité à EDF) voire accueillir d'autres déchets pour augmenter la production d'énergie.</p> <p>La mise en service d'une usine de traitement des mâchefers depuis juin 2005 (20 000 tonnes par an) : 50% des mâchefers produits sont utilisés localement.</p>	<p>Une fréquence de collecte encore hétérogène et trop importante dans certaines communes (2 passages quotidiens en centre ville, Tinquieux et Cormontreuil en C6), une collecte en porte à porte du verre à Bezannes à optimiser et une collecte des encombrants à Saint Brice Courcelles alors qu'il existe un réseau de déchetterie dense et performant.</p> <p>Le bilan carbone de l'ensemble du cycle des déchets n'a pas été réalisé et n'est pas programmé pour l'instant. En revanche, il est envisagé de lancer une étude multi-filières qui intégrerait une évaluation développement durable.</p>
Eau/ assainissement	<p>Des améliorations techniques récentes ont permis de limiter les consommations énergétiques de la STEP depuis 2002 suite à plusieurs travaux.</p> <p>Plus généralement, la réalisation d'un bilan carbone des activités, en cours, permettra d'élaborer une stratégie globale de lutte contre le changement de l'ensemble du cycle de l'eau.</p>	<p>Une STEP qui demeure très énergivore malgré les travaux d'optimisation déjà engagés : celle-ci consomme autant d'énergie que celle utilisée pour l'éclairage public de l'agglomération.</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 1 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Mobilité et transport	<p>Reims Métropole a entrepris plusieurs actions qui visent à promouvoir les transports en commun et développer la place des modes doux</p> <p>L'arrivée du tram avril 2011 et la mise en place d'un nouveau réseau de bus permettront l'amélioration de la desserte des quartiers sur l'agglomération. Ces effets seront renforcés par les actions déployées par le concessionnaire, de part la mise en place d'une démarche qualité (calendrier d'obtention de labels et de certifications) et la promotion d'une nouvelle gamme tarifaire qui favorise les clients réguliers (2008).</p> <p>Des actions en faveur du développement des modes doux sont menées comme le projet vélo libre service en cours ou l'aménagement d'arceaux à vélo au niveau de tous les grands équipements.</p> <p>Parallèlement, le renouvellement progressif du parc de bus et les primes accordées aux taxis propres limitent les GES.</p> <p>L'ensemble des véhicules est aux normes euro4 + acquisition de nouveaux véhicules entièrement accessibles et conformes aux plus récentes normes techniques européennes (Euro V) : 5 véhicules ont été acquis en 2008, 11 en 2009, puis 10 le seront d'ici fin 2010.</p> <p>Reims Métropole accorde une prime aux taxis qui rouleront avec des véhicules « propres » (délibération RM 8/06/2009) : 3 taxis aidés à ce jour pour l'achat ou la location de véhicules moins émetteurs de CO₂</p>	<p>Le PDU n'est pas appliqué.</p> <p>Des aménagement encore trop favorables à la voiture : des places de parking en augmentation, un plan de circulation qui n'a pas été actualisé depuis 1983 sur Reims</p> <p>Le réseau de modes doux reste encore très morcelé (mais schéma directeur cyclable inscrit en cours) : stationnements vélos saturés, problème de sécurisation des pistes et bandes</p> <p>Absence d'actions sur l'autoportage, pas de dispositif de covoiturage à l'échelle du territoire</p> <p>On note encore peu d'actions visant à développer l'intermodalité.</p> <p>Si des projets en faveur de l'intermodalité sont prévus dans le cadre du PDU (3 parkings relais prévus dans le PDU), les aménagements actuels restent encore très limités sur le territoire de Reims Métropole et les interactions entre les réseaux des différentes AOT absentes. Un partenariat sur la mobilité a cependant été noué entre Reims et Eprenay afin de partager une même base de données statistiques.</p> <p>Actuellement, le système de tarification reste peu incitatif (billet unique valable une heure dans tous les transports de l'agglomération ; à l'avenir, même titre de transport pour les bus et le Tram avec la même tarification).</p> <p>Le canal, qui pourrait être un support de tourisme fluvial et de sports nautique, n'est pas valorisé.. VNF est partisan pour développer le fret aussi</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 1 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
<p>Eclairage, voiries, énergie (1)</p>	<p>Des engagements politiques chiffrés, un service dédié et le lancement de plusieurs études à visée énergétique illustrent les engagements de Reims Métropole dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Les élus communautaires ont pris l'engagement d'atteindre le « facteur 4 » en 2030, soit 20 ans avant les engagements internationaux.</p> <p>Reims Métropole a mené et mène actuellement plusieurs études (bilan carbone territoire notamment) visant à développer sa connaissance, des outils de suivi de son territoire et élaborer un PCET au travers d'un large partenariat avec le Parc Naturel Régional, Epernay et le Pays d'Epernay et le Pays Rémois</p> <p>Préalablement, des études visant à développer les sources d'énergie renouvelable ont été lancées : Association de Reims Métropole avec le SIEPRUR, le PNR de la Montagne de Reims (PNR) et le Pays d'Epernay Terres de Champagne pour mener une étude sur les potentialités en Energies Renouvelables de leurs territoires (phase diagnostic des plans climat).</p> <p>Parallèlement, des actions visant à réduire les consommations d'énergie, notamment celles liées à l'éclairage public, ont été entreprises, mais restent mal coordonnées.</p> <p>Une opération de remplacement des ballons fluorescents à vapeur de mercure (29% du parc d'éclairage public) a été lancée et programmée sur 10 ans. L'enjeu est d'évoluer vers un meilleur bilan carbone pour l'éclairage (investissement global estimé à 8 M€ répartis sur 8 à 10 ans) et vise une réduction de la consommation d'électricité de 29% sur ce type de luminaire. Une réflexion sur les nouvelles génération de lampes est par ailleurs en cours (études photométriques en cours, basées sur une norme indiquant comment éclairer justement, selon les sites concernés). Des économies d'énergie sont en outre déjà réalisées depuis 2000, avec l'extinction d'un point lumineux sur deux entre 0h30 à 4h30 et les variations de puissance. Un système de télégestion/ télésurveillance des réseaux en vue d'une gestion centralisée est en cours d'analyse.</p> <p>Des pratiques ponctuelles, notamment au sein du service des voiries vont également dans le sens de la diminution des consommations d'énergies : le développement de l'utilisation d'enrobé recyclé (recyclage des mâchefers), à basse température ou l'utilisation de matériaux locaux sur certains boulevards et deux quartiers, effectuée par des entreprises locales</p> <p><i>(Suite diapositive suivante)</i></p>	<p>S'il existe un service génie climatique à la Ville de Reims, son équivalent n'existe pas à Reims Métropole, ce qui représente un frein à l'engagement de l'agglomération dans une stratégie d'ensemble.</p> <p>Le recours aux sources d'énergies renouvelables reste encore trop limité : le plan photovoltaïque annoncé n'a pas été réalisé (relance d'un appel d'offre plus restreint sur le secteur de Châtillon en cours)</p> <p><i>(Suite diapositive suivante)</i></p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 1 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Eclairage, voiries, énergie (2)	<p>Reims Métropole a déployé d'important efforts visant à la sensibilisation et l'information des habitants :</p> <p>Réalisation d'une opération de thermographie aérienne en 2007 (chambre économique de Reims, soutien financier de RM et d'autres partenaires) ;</p> <p>Ouverture en 2009 d'un Espace Développement Durable Info→Energie (EDDIE) dont l'objectif est d'accompagner les habitants de Reims Métropole dans leurs projets de réduction de leur consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables (habitat, transport, aides financières).</p>	<p>Ces efforts de sensibilisation des habitants pourraient encore être renforcés.</p> <p>L'absence de CAUE représente certainement un frein, tout comme le manque de publicité du nouvel espace EDDIE, encore peu connu du grand public (à la date du 29 avril 2010, 303 contacts ont sollicité l'EDDIE pour divers renseignements, dont 99 pour consulter la thermographie aérienne, et ce depuis le 1^{er} juillet 2009).</p>

Synthèse des politiques de Reims Métropole

Les plus

- La volonté de maîtriser les dépenses énergétiques qui va se traduire dans une stratégie énergétique d'ensemble (PCET) élaborée en concertation avec les parties prenantes du territoire et dans la recherche de synergies avec d'autres partenaires (PNR, SIEPRUR, pays d'Epernay Terres de Champagne...)
- Deux projets d'opérations d'aménagement exemplaires en projet à partir de 2010 (projets d'eco-quartier)
- Des politiques volontaristes pour renforcer la part modale des transports collectifs (projet tramway) et des deux roues (schéma directeur en projet)
- Deux réseaux de chaleurs performants
- Un programme d'optimisation de l'éclairage public
- Des initiatives visant à développer la desserte des parcs d'activité (PDIE, modes doux)
- Un espace d'information et de sensibilisation dédié aux questions énergétiques (EDDIE)
- Des bailleurs puissants engagés dans des stratégies énergétiques globales

Les marges de progrès

- L'absence de stratégie globale visant à promouvoir des travaux de performance énergétique des immeubles collectifs et privés (de type OPATB)
- Un Plan de Déplacement Urbain peu suivi de réalisation, et de ce fait, une amélioration des conditions de mobilité durable partiellement prise en compte (forte pour les réseaux structurants, faible pour les modes doux et l'intermodalité)
 - Peu d'actions et d'aménagement en faveur de l'intermodalité
 - Des voies de circulation en modes doux (piétons, cyclistes) qui restent discontinues
- Une amorce pour définir un label de qualité « Reims Métropole Développement Durable », mais sans traduction opérationnelle systématique pour l'instant (projets eco-quartier, aménagement à venir du parc d'activité « Pierre de Coubertin »).
- Une augmentation des ménages en situation de précarité énergétique encore peu prise en compte
- Des initiatives plurielles et multiples qui restent à coordonner
- Une grande partie du parc de logements qui reste éloigné des dispositifs énergétiques (co-propriété ou maison individuelles)

Des enjeux identifiés pour Reims Métropole : à hiérarchiser

- La stratégie de mobilité durable du territoire : un plan de stationnement à actualiser, un réseau de liaisons douces à poursuivre, des connexions multimodales à favoriser, des zones d'activité et des eco-quartiers à desservir en TC, un usage de la voiture à optimiser (covoiturage,...), des démarches innovantes à tester (télétravail, ...).
- Le développement des sources de production d'énergie renouvelables (photovoltaïque, structuration de la filière bois énergie, etc.)
- L'éco-construction / éco réhabilitation (performance énergétique des logements), notamment des co-propriétés et des maisons individuelles (« de niveau moyen »)
- L'harmonisation des cahiers des charges des nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage Reims Métropole et de leur niveau d'exigence énergétique
- La sensibilisation à la maîtrise des consommations énergétiques de l'ensemble des acteurs du territoire, notamment des plus démunis, et plus globalement la prise en compte de l'augmentation de la précarité énergétique
- La prise en compte de l'adaptation aux conséquences du changement climatique dans les politiques de l'habitat et de l'aménagement, de l'eau et des espaces naturels
- La prise en compte de la mixité fonctionnelle des espaces (commerces, activités, habitat, etc.)

3c

Le territoire et les politiques de Reims Métropole au regard des finalités du développement durable

Biodiversité et préservation des milieux

Synthèse des constats

Le territoire de Reims Métropole recèle de nombreuses richesses, tant au niveau du paysage culturel (Unesco, patrimoine industriel via les cités jardins, etc.) que naturel (espaces remarquables, espaces protégés, etc.). Cependant, ces espaces demeurent parcellaires et ne forment pas de maillage cohérent et continu à l'échelle du territoire et sont insuffisamment mis en valeur : le projet de coulée verte, ossature d'une potentielle trame verte et bleue ne semble pas avoir encore exploité l'ensemble de ses possibilités.

Par ailleurs, des enjeux se posent au regard de la pollution des milieux, notamment au niveau de la qualité des eaux et de la pollution des sols. L'intégration de Reims Métropole dans son environnement immédiat (franges) et plus lointain (pays) laisse apparaître de multiples potentialités encore sous-exploitées. Un travail partenarial mené à l'échelle d'un périmètre élargi (SAGE) semble nécessaire à la résorption de l'ensemble des pollutions (prise en compte des pollutions agricoles).

Reims Métropole s'inscrit dans un territoire au patrimoine écologique riche (zone humide, PNR). La préservation de la biodiversité (faune et flore), tant ordinaire que remarquable, devra se baser sur la construction d'outils de suivi, la valorisation des zones de biodiversité et leurs liaisons via la constitution de corridors écologiques, encore discontinus.

Diagnostic du territoire

Biodiversité et préservation des milieux

Agenda 21 Reims Métropole

Une agglomération au cœur d'un territoire naturel sensible

Les enjeux de biodiversité et de protection des milieux sont d'autant plus sensibles sur le territoire de Reims Métropole que l'agglomération se situe :

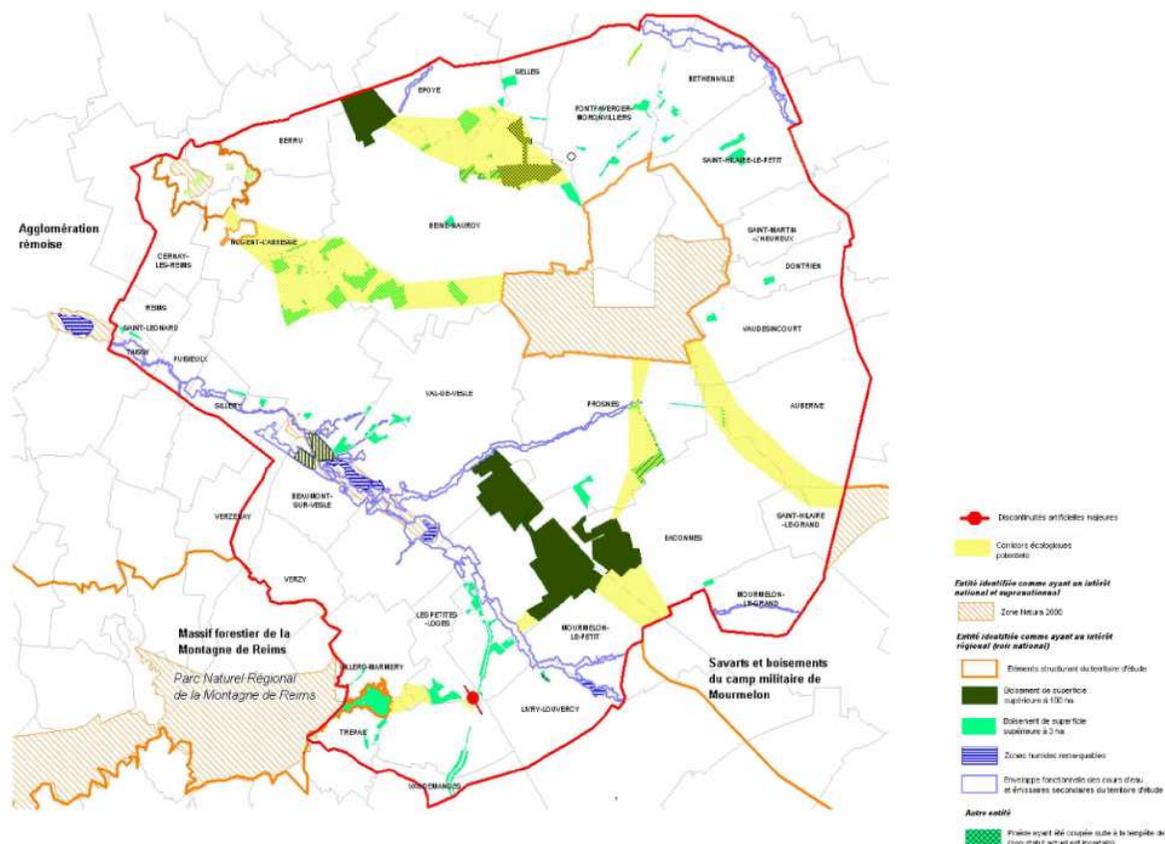
- dans un **département** où l'**agriculture intensive** est fortement présente,
- au cœur d'un ensemble géographique aux forts enjeux environnementaux et paysagers, la **Vallée de la Vesle**.

Les espaces naturels et les paysages du territoire ont donc une grande valeur, du fait de leur richesse et de leur rareté relative. Ils subissent toutefois d'importantes pressions du fait de l'activité agricole environnante mais aussi de l'occupation urbaine.

Trois grands domaines sont à considérer :

- Les **continuités écologiques**, notamment celles de la vallée de la Vesle comprenant des espaces remarquables telles des zones Natura 2000 et ZNIEFF
- La **ressource en eau**, avec une densité importante en périmètres de captage pour Reims Métropole (vallée de la Vesle, de la Suipe et bientôt de l'Aisne) et la présence d'une rivière départementale traversant l'agglomération (la Vesle)
- Le **patrimoine paysager, naturel et urbain** : points de vue remarquables sur et à partir de l'agglomération, forme urbaine typique et patrimoine bâti.

- ### Indicateurs clés
- Faible part de la surface boisée en Marne : 12,8% en 20071 (moyenne nationale 28,9%)
 - Présence de 130 ha de milieu protégé en amont de Reims (secteur des marais : zones Natura 2000 et ZNIEFF)



Ce qu'en pense le Comité21:
Quels sont les modes de vie favorables à la biodiversité ?

- ☐ Enjeu 1 : préserver les zones humides et la qualité de l'eau
- ☐ Enjeu 2 : construire des continuités écologiques et sauvegarder les espaces naturels
- ☐ Enjeu 3 : développer une alimentation de qualité et de proximité

Carte mettant en évidence les corridors potentiels d'intérêt régional à supra-régional reliant les différentes entités majeures du territoire (source : Projet Symbiose, MNHN, CBNBP)

La vallée de la Vesle, un corridor biologique peu valorisé

Des espaces naturels remarquables aux portes de l'agglomération...

L'agglomération rémoise est traversée par une continuité écologique majeure, celle de la **vallée de la Vesle**. Ce corridor comporte notamment deux zones remarquables :

- en amont de Reims, le secteur des marais identifié par un contrat Natura 2000 et deux inventaires ZNIEFF (Vallée de la Vesle et Tourbière alcaline des trous de Leu) (Zone A)
- en aval, la poursuite de la zone ZNIEFF Vallée de la Vesle (Zone B)

Le couloir de la Vesle représente dès lors un **potentiel fort de trame verte et bleue**, et peut être décliné en 3 séquences :

- « Une *séquence naturelle*, autour du secteur Natura 2000 et des zones ZNIEFF, à l'amont de Reims.
- Une *séquence urbaine*, allant du palais des congrès jusqu'à l'échangeur de Saint-Rémi, où l'idée de coulée verte pourrait trouver une traduction spatiale dans l'épaisseur du tissu urbain, notamment sur sa rive sud.
- Une *séquence mixte, péri urbaine*, en aval de Reims, qui s'organise autour d'une occupation du sol mixte (espaces naturels, maraîchage, zones classées, ZNIEFF, zones construites) ».

...mais un axe écologique encore négligé

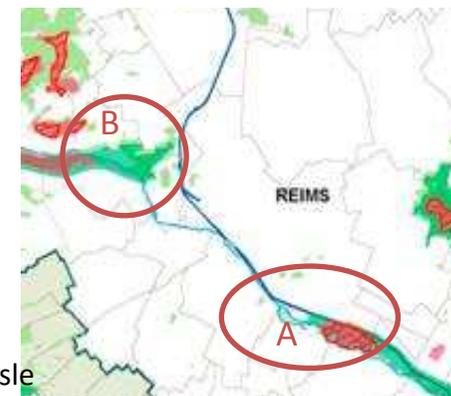
Sur le territoire de Reims Métropole, la vallée de la Vesle représente une **bande de 650ha** déclarée inconstructible et dont le foncier est détenu à hauteur de 50% par la puissance publique².

Cet axe traversant l'agglomération porte en lui un potentiel certain de continuité écologique et paysagère, ainsi que de qualité de vie pour les habitants. La rupture au niveau de la Comédie Pont de Vesle et des projets mentionnés dans le cadre de Reims2020

« **Symbiose** pour des paysages de biodiversité porte projet et qui entend proposer un schéma de gestion compatible avec une production agricole de qualité. Malgré cela, **aucun projet d'aménagement véritablement ambitieux** n'a encore été mené. La Vesle reste aujourd'hui « *une rivière cachée et peu perceptible* »³, souvent longée par l'autoroute. **Sa qualité est également préoccupante** (faible débit, rejets d'eaux usées épisodiques et recueil des ruissellements d'eau de pluie sur bitume).

Indicateurs clés

- 130 ha de zones remarquables en amont de Reims
- 650 ha de Coulée Verte à aménager



¹ Les trois séquences du sillon de la Vesle
Equipe Fortier, Diagnostic Reims 2020

² Entretien Direction Urbanisme Reims

Métropole ³Equipe Fortier, Reims 2020



Bords de Vesle en milieu urbain
Equipe Devillers, Diagnostic Reims 2020

Des espaces verts à la présence sensible mais peu intégrés à la ville

Une certaine présence végétale ...

On compte un certain nombre de **parcs de taille significative** à l'échelle de l'agglomération (+de 5 ha) :

- « des parcs ouverts, sans clôture (parcs Léo Lagrange, Marcel Lemaire...), des parcs fermés, des secteurs enclavés (le Parc de Champagne, le parc de la Patte d'oie et les promenades...), et un espace particulier, sorte de parc linéaire, la promenade du canal, véritable axe de loisir à l'échelle de l'agglomération. » On pourra ajouter le parc de la Croix-Cordier à Tinquieux et le parc du Château de la Malle à Saint Brice-Courcelles. Des programmes visant à renouveler et diversifier le patrimoine arboré et des opérations de renaturation de parcs et squares sont développés depuis une quinzaine d'années.

- Les **plantations d'alignement** constituent par ailleurs un autre élément important de trame verte.
- En termes d'agriculture urbaine, on constate une forte densité de **jardins familiaux**, faisant partie intégrante de la culture locale. Il sont de deux types : parcelles privées et jardins associatifs donnés en gestion par les collectivités. Les **zones de maraichage ou de viticulture (12ha)** sont aujourd'hui restreintes.

- Les **espaces verts gérés par les organismes logeurs** (environ 60 ha), ainsi que ceux des campus universitaires et les sites des grandes maisons de champagne viennent compléter cette armature verte

...Mais dans l'ensemble, des espaces verts plutôt sous-représentés et morcelés...

Finalement, les espaces verts sont plutôt peu présents au niveau de l'agglomération, avec un **ratio faible de 12m² par habitant à l'échelle de la Ville de Reims***, qui se situe juste au-dessus du seuil préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (10).

Le tissu dense limite l'ouverture des espaces et le déséquilibre est significatif en faveur du sud de l'agglomération. On se trouve finalement face à une **ville assez minérale** dotée d'une « trame verte minimale et très discontinue ».



Un centre ville minéral
Equipe Devillers, diagnostic Reims 2020

...dont la qualité et l'organisation d'ensemble seraient à améliorer

Se pose également la question du traitement de ces espaces de nature dans l'urbain : leur distribution reste inégale et morcelée à l'échelle de l'agglomération, et leur insertion dans la ville limitée, du fait qu'ils sont « dans l'ensemble enclavés, clôturés voire murés. ».

Une réflexion pourrait être engagée sur les conditions de **l'accessibilité** de ces espaces et de leur **mise en cohérence** à l'échelle de l'agglomération.

Un enjeu d'autant plus important que les espaces verts occupent une place importante dans la manière dont les habitants appréhendent la **qualité de vie** locale.

*Le chiffre à l'échelle du territoire communautaire n'est pas disponible en raison du manque d'échange et de coopération entre les différentes communes. Ce chiffre ne comprend pas par ailleurs les 150 à 200 ha supplémentaires potentiels liés aux projets d'aménagement de la coulée verte ainsi que les espaces verts gérés par les bailleurs sociaux et les campus universitaires.

Indicateurs clés :

- 12 m² d'espaces verts par habitants à Reims*,
- 53,70 ha de jardins familiaux et 1548 parcelles



la proportion de végétal en ville

Le végétal dans la ville
Equipe Devillers, diagnostic Reims 2020

L'eau : une ressource à valoriser et d'une qualité à améliorer

Une ressource de qualité à améliorer. L'agglomération rémoise prélève son eau potable sur **2 vallées** : la Vesle (champs captants de Couraux et Fléchambaut) et la Suippe (champ d'Auménancourt). Un **quatrième captage** sera opérant à horizon 2012 dans la vallée de l'Aisne (champ d'Avaux), afin de sécuriser la ressource face au risque de pollution. L'agglomération est plutôt excédentaire en terme de production : l'autorisation est de 80 000m³ par jour pour un besoin de 35 000m³. L'agglomération revend de fait de l'eau à 11 communes avoisinantes. Cependant, les **précipitations sont de moins en moins efficaces** et alimentent de moins en moins bien les nappes. Les prélèvements en eau étant en forte baisse depuis 2003 (-14% depuis 2003) et la ressource en eau ayant toujours été excédentaire, il n'y a pas de tension à ce niveau.

La **gestion qualitative est plus problématique**. Le bassin Seine Normandie compte près de 48 % des captages déclarés prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'environnement et au sens de la Directive Cadre Européenne moins de la moitié des masses d'eau souterraines de la région Champagne Ardenne peuvent espérer atteindre le bon état qualitatif d'ici 2015. Le **champ captant de Couraux** fait partie des captages prioritaires : il est **contaminé** par les intrants **phytosanitaires** issus des eaux du vignoble environnant. Une usine de traitement des pesticides sera fonctionnelle d'ici 2012 et permettra de remédier à ces phénomènes de pollution tout en anticipant d'éventuelles pollutions sur Fléchambaut (même nappe phréatique). Les autres captages alimentant l'agglomération sont de qualité satisfaisante (peu ou pas de pesticides et un niveau de nitrates stable, bien inférieur à la norme).

L'assainissement, entre vieillissement du réseau et performance de l'épuration. Le traitement des eaux usées se fait quasi-exclusivement de manière collective, avec un **taux de raccordement de 98,5%**. L'assainissement non collectif est donc peu présent sur le territoire mais il est également peu pris en charge : pas de Service Public d'Assainissement Non Collectif, 15% seulement d'installations conformes.

Le traitement collectif quant à lui se fait dans des conditions mitigées : le **réseau, principalement séparatif, garde toutefois des sections unitaires**, ce qui amène parfois à des situations de rejet d'eaux mixtes dans la Vesle, par temps de pluie. Cet effet de débordement est accentué par un territoire dense assez imperméable et qui peut connaître des épisodes de pluies violentes. **L'épuration** des eaux usées atteint pour sa part **d'excellents résultats** : rendement épuratoire de 91 à 98% selon les paramètres, valorisation des boues à 65%.

Une gouvernance de l'eau en émergence

Si l'ensemble du cycle de l'eau est géré en régie par l'agglomération, des **coopérations** se sont peu à peu mises en place pour prendre en charge les questions quantitatives et qualitatives à une échelle plus large. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (**SIABAVE**), qui porte le projet SAGE Aisne-Vesle-Suippe, regroupe 277 communes de la Marne et de l'Aisne en est un exemple. De même que le **Contrat global de l'eau de la Vesle Marnaise**, porté par le SIABAVE et la Chambre d'Agriculture de la Marne, engage ses partenaires sur un programme d'actions d'environ 87 millions d'euros pour une durée de 6 ans.

Indicateurs clés :

- ▀ 22% de la population du territoire du Contrat de la Vesle Marnaise consomme de l'eau non conforme
- ▀ Baisse de la moyenne annuelle des précipitations : 619mm (1971-2000) à 450 mm environ aujourd'hui



Carte du projet de SAGE Aisne-Vesle-Suippe (DREAL)

Un cycle des déchets maîtrisé

Des marges de manœuvre au niveau de la collecte

La collecte des déchets sur l'agglomération se fait en porte à porte sur deux secteurs A et B, situés de part et d'autre de l'autoroute, ainsi que par l'apport volontaire en déchetteries, qui sont au nombre de 4 sur l'agglomération. Les **circuits de collecte sont plutôt optimisés**, du fait d'une ville dense et de la présence de toutes les infrastructures de traitement (hors décharge) sur le territoire.

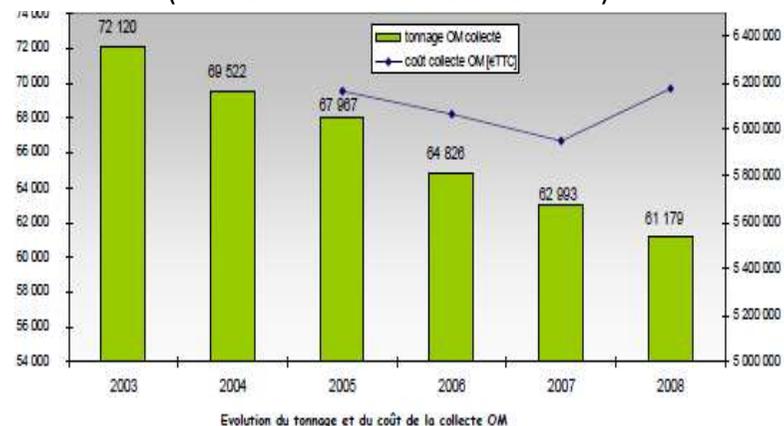
100 295 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2008, ce qui représente un ratio de 466 kg par habitant. Ce **volume est situé en dessous de la moyenne nationale** (594 kg par habitant en France selon un rapport de l'Ademe daté de juin 2009). En termes de tri sélectif, les gestes de tri sont bons (13,2% en 2008), ce qui explique en partie l'importance du **tonnage de déchets recyclables collectés (60kg/hab.an contre 42kg/an/an en France)**. La collecte de verre notamment reste sous-optimale (apport volontaire)¹.

Une valorisation performante

La valorisation des déchets ménagers était de **90% en 2008**², (contre une moyenne française de 63%) répartie à hauteur de :

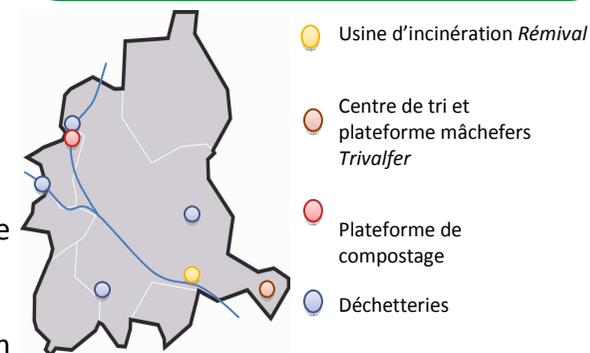
- 45% en valorisation énergétique à l'usine *Rémival*
- 45% également pour la valorisation issue du tri et de la récupération des mâchefers, en déchetteries, plateforme de compostage, ainsi qu'au centre de tri et plateforme de maturation des mâchefers *Trivalfer*.

Ce taux de valorisation a cru pour atteindre les 94% en 2009, par une **diminution du volume mis en décharge de 10 à 4%**¹. Seuls y sont envoyés les Réfioms (résidus de fumées d'incinération) et les déchets spéciaux.



Indicateurs clés :

- Valorisation de 94% en 2009
- Passage de 10% de mise en décharge à 4% en 2009
- Taux de refus au tri : 13,2 % en 2008 (25% moyenne nationale)



Par ailleurs, les prestataires mènent des démarches qualité approfondies :

- Prestataire **Rémival** certifié ISO 14 001 et 9001 / OHSAS 18 001 en 2008, performance énergétique importante de l'usine d'incinération (65% de rendement), performance sur les NOX au-delà de la norme réglementaire (80mg de rejets contre 200 mg prévus dans la loi).
- Prestataires **Trivalfer** certifié ISO 14 001 en 2008 pour la plateforme mâchefers avec 20 000 T de mâchefers valorisés à 100% en 2008 en remblais et récupération de ferraille, réemployés dans le département de la Marne et ISO 14 001 en 2009 pour le centre de tri.

¹ Entretien direction des déchets ² Direction déchets, rapport d'activité 2008

Des nuisances industrielles et urbaines

Une forte présence industrielle à l'origine de nombreux sites et sols pollués

L'agglomération rémoise se caractérise par une **densité importante de sites industriels** en activité ou désaffectés. Cet héritage est lié à la tradition industrielle du territoire (filatures de laine, métallurgie, automobile, aviation...) et a produit des sites industriels très intégrés à la ville, avec ce que cette situation comporte en termes de risques et sols pollués.

On compte en effet sur l'agglomération :

18 sites à **risque industriel**

- 2 sites Seveso II seuil bas¹ en 2009 : entreprise CALDIC à Saint-Brice-Courcelles et CHARBONNEAUX BRABANT à Reims (risques associés : dépôt de produits chimiques divers, incendie, explosion, nuage toxique)
- 16 sites classés IPCC1 sur Reims en 2008 (pour moitié des entreprises de l'industrie agroalimentaire et du traitement des déchets)
- La base BASOL recense 13 **sites et sols pollués**², mais la base BASIAS recense **674 anciens sites industriels** pour la seule commune de Reims

Un air de qualité convenable

En termes de qualité de l'air, l'agglomération se distingue par une **qualité dans la moyenne, voire plutôt bonne**, avec en 2008 plus de 300 jours dans la tranche basse de l'indice ATMO (de très bon à bon), pour 0 jour dans la tranche haute³. Les cas récents de dépassements de seuils d'alerte concernent aujourd'hui plus les **poussières fines** que les polluants classiques. A noter la présence de dépassement de seuil sur la rue de Venise.



Le bruit, une source de nuisance importante

Le bruit est vécu comme une nuisance forte au sein de l'agglomération, comme le montre l'enquête rémoise. Les **sources en sont multiples** : traversée autoroutière en plein cœur urbain, travaux du tramway et forte présence automobile en ville mais **surtout LGV et base aérienne**.

Des projets visant à l'atténuation de cette nuisance sont en cours :

- Projet de contournement Sud de Reims (A4 bis) à l'étude
- Cartographie du bruit en cours dans le cadre d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) associant l'agglomération avec les communes de St Léonard et Taissy.

¹Insee dossier n° 26 - Atlas industriel de Champagne-Ardenne

²Base de données BASOL, MEEDEM, 2010. Les sites inscrits dans BASOL ne se réfèrent qu'aux ICPE soumise à autorisation dont la gestion de la réhabilitation du site relève de la DREAL. Cette base n'est pas représentative des sites pollués, dans lesquels se trouvent de nombreux garages ou les zones de remblais

³Bilan 2008 de l'indice ATMO, ADEME

⁴Premiers résultats de la cartographie du bruit

⁵Enquête rémois, TNS Sofres, 2009

Indicateurs clés

- 18 sites industriels à risque
- Indice ATMO le plus fréquent à Reims en 2008 : 4 en période estivale (bon) , 3 en période hivernale (bon)

Ce qu'en pensent les rémois⁵:

La lutte contre le bruit est la 2^e priorité en matière d'environnement pour les rémois

Des éléments paysagers remarquables mais morcelés

Un ensemble paysager : la Champagne Viticole

L'agglomération s'inscrit dans un ensemble paysager qui est celui de la **champagne crayeuse**, une plaine d'agriculture intensive. Le paysage est celui d'un espace urbain, caractérisé par une structure en « *petites parcelles (viticoles) possédées par les grandes Maisons* », dans lequel « *la ville de Reims est largement visible depuis les coteaux. Sa cathédrale est un point de repère, on la cherche parmi les immeubles. Ses grands ensemble, souvent blanc ou gris clair, sont des points d'appel.* » Le **patrimoine viticole** est également matérialisé par l'ensemble remarquable de « *la butte Saint Nicaise, (où l') on trouve des crayères qui ont été transformées en cave par les grandes maisons* ».

La Vesle, un repère patrimonial fort à valoriser

Le sillon de la Vesle représente également un élément paysager structurant. Bien que peu aménagé en milieu dense, il **s'épanouit à ses deux extrémités** et, par sa topographie, offre des points de vue sur l'agglomération et ses lignes d'horizon. Le **secteur des marais** en aval de Reims révèle une qualité paysagère certaine, tout en cheminements et petites parcelles cultivées, mais demeure quelque peu enclavé et délaissé. Ces marais mériteraient pourtant d'être valorisés « *tout en gardant leur charme discret de lieux retirés et quelque peu sauvages.* »² D'aucuns n'hésitent pas d'ailleurs pas à qualifier de tels lieux de « **magiques** », car « *offrant un potentiel poétique indéniable* ».

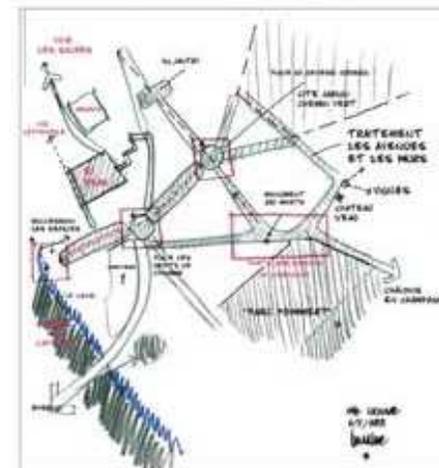
Une armature paysagère à construire

Si les **repères paysagers et patrimoniaux sont nombreux** sur le territoire (jardins familiaux, places et promenades, parcs et bords de Vesle), leur visibilité reste limitée notamment du **manque de mise en cohérence de leur aménagement** à l'échelle de l'agglomération : « *Ces éléments sont éparpillés, découpés, clôturés et ne constituent actuellement aucune armature paysagère pour l'agglomération; il en est de même pour les espaces publics qui sont émiettés et ne dessinent aucune continuité* ».



La plaine agricole : Bétheny en venant de Cernay-les-Reims - Equipe Fortier, diagnostic Reims 2020

COLLINE SAINT-NICAISE : UN PATRIMOINE À PRÉSERVER



AUDRR, Rapport activité 2008



Aménagements de bords de Vesle à St-Brice-Courcelles
Equipe Fortier, diagnostic Reims 2020

¹Association du pays du champagne Unesco – Inventaire des paysages viticoles champenois, Caroline Baudez, 2008

²Equipe Fortier, diagnostic Reims 2020

³Equipe Devillers, diagnostic Reims 2020

Un patrimoine remarquable, partiellement conservé

Un patrimoine protégé considérable

L'agglomération et notamment la ville de Reims bénéficie d'un **patrimoine historique** conséquent :

- 4 monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : la Cathédrale Notre Dame, le Palais du Tau, la Basilique Saint-Rémi et l'Ancienne abbaye Saint-Rémi
- 17 monuments inscrits et 48 classés au titre des monuments historiques
- 200 immeubles protégés par le PLU au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme et 10 séquences cohérentes.¹

La ville de Reims est par ailleurs reconnue au titre de « **Ville d'Art et d'Histoire** » en 1988, du fait de la diversité des époques représentées au sein de son patrimoine (de l'époque gallo-romaine jusqu'au début du XXe siècle) et a créé avec la ville de St Quentin l'association des **Villes Art Déco** en 2007.

Reims, laboratoire de l'expérimentation urbaine

L'urbanisation par tènements qui caractérise l'agglomération rémoise a conduit à une **mosaïque de quartiers**, réalisés selon les principes en vigueur à chaque période. On pourrait ainsi qualifier l'agglomération de « **musée des expériences urbaines** : des cités ouvrières des maisons de champagne, aux cités jardins, aux cités jardinées des années 60, aux cités paysagères des années 80, aux écoquartiers d'aujourd'hui. »² Ces différentes strates urbaines constituent tout autant une richesse patrimoniale, dans le sens où « le patrimoine correspond à ce que les générations précédentes nous ont légué. Le logement social, les cités-jardins représentent aussi un patrimoine à valoriser, à relier à l'histoire de l'industrie et des activités connexes au champagne. »



Cité jardin du Chemin Vert
Equipe Fortier, diagnostic Reims 2020

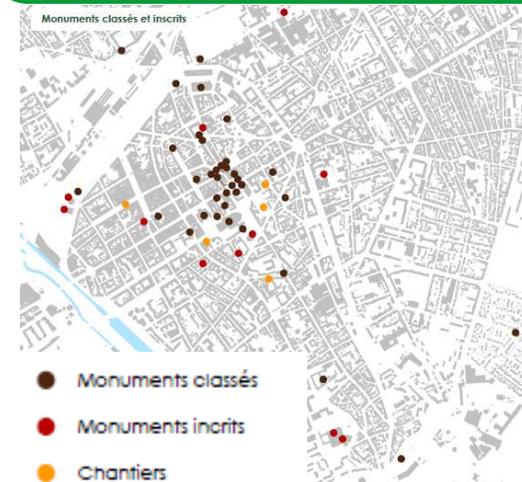
Un patrimoine industriel négligé

Le patrimoine industriel très présent sur l'agglomération a subi une perte considérable, que l'on peut estimer à près de 80% en 15 ans. Ces éléments identitaires se doivent d'être recensés et préservés, à la fois du fait de leur valeur patrimoniale mais également de leur capacité à accueillir de nouveaux projets urbains.

Ils véhiculent ainsi un fort potentiel en termes de renouvellement de la ville, avec une dimension symbolique forte, à travers « un vocabulaire formel d'une immense richesse dont les échelles peuvent rivaliser avec les plus grands monuments ou certaines infrastructures. »³

Indicateurs clés :

- 4 monuments inscrits au patrimoine mondial de Unesco
- Perte de 80% du patrimoine industriel en 15 ans



Les grands moulins de Reims
Crédits photo : L'union presse, Christian-Philippe, Paris

Les caractéristiques du territoire

Atouts

- La présence d'espaces naturels remarquables aux portes de l'agglomération et un potentiel paysager fort de la vallée de la Vesle
- Des paysages urbains de grande qualité
- Des gestes de tri bien assimilés par les habitants
- Une qualité de l'air globalement de qualité
- Un début de réflexion sur les continuités écologiques et la constitution d'une trame verte et bleue
- Une ressource en eau disponible et diversifiée
- Un projet de SAGE en cours, porté par le SIABAVE

Faiblesses

- Des réservoirs et des corridors écologiques encore mal identifiés et morcelés
- Des nuisances sonores encore importantes
- Un patrimoine industriel négligé
- Une pollution visuelle de certaines zones d'activités, notamment des zones commerciales (Neuvillette)
- Des entrées de ville au traitement paysager limité
- Une qualité d'eaux dégradée (captage de Couraux, état de la Vesle fortement impacté par l'agglomération, atteinte du bon état des eaux est planifiée pour 2021 et non 2015, comme le préconise la directive-cadre européenne, du fait de la présence de nitrates et pesticides)
- Des friches industrielles polluées

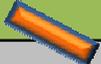
Diagnostic des politiques

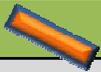
Biodiversité et préservation des milieux

Agenda 21 Reims Métropole

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 2 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
<p>Aménagement de l'espace, foncier</p>	<p>Plusieurs actions et projets en cours visent la constitution à terme d'un réseau de continuités écologiques : la coulée verte à l'échelle de Reims Métropole, le projet de trame verte et bleue le projet Symbiose, lui-même développé dans l'espace rural périphérique (entre Prunay et Moronvilliers).</p> <p>Le projet de coulée verte a fait l'objet de nombreuses études depuis 2004 (études historiques, études portant sur les jardins familiaux, étude plus récente sur les projets de futurs parcs, études des rives de la Vesle), mais seuls quelques tronçons ont pu être réalisés sur les berges sud du canal (12 km de promenade piétons-cycles réalisés et signalétique en voie d'achèvement sur un territoire appartenant à VNF) et celles de la Vesle (parc du château de La Malle, 3 Rivières, Parc du Moulin de l'Abbesse à Cormontreuil, St Brice Courcelles, des opérations programmées sur Tinquieux et sur Reims).</p> <p>La maîtrise progressive du foncier le long de la coulée verte, les opérations de liaison programmées entre les deux axes (berges du canal et rives de la Vesle) et la création d'un observatoire portant sur les friches et réserves foncières disponibles, représentent des enjeux forts pour la future trame verte et bleue, qui reste encore très parcellaire, même si certains circuits ont d'ores et déjà été identifiés, dont certains ont été repris dans le topoguide 'Reims à pied'.</p> <p>La prise en compte de la biodiversité reste encore limitée, cependant de nombreux projets en cours ou à venir illustrent une intégration progressive de ces enjeux : marché visant à caractériser en terme d'habitats et d'espèces le potentiel présent sur la Coulée Verte, réalisation en cours d'un observatoire des sites et sols pollués, et des réserves foncières, qui permettrait d'identifier des friches en vue de leur conservation et de leur intégration dans la trame verte, ou encore l'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet du parc d'activités de « La Malle » par exemple avec intégration de mesures visant à sauvegarder une espèce protégée d'amphibiens.</p> <p>Reims Métropole a développé un certain nombre d'outils allant dans le sens de la préservation de son patrimoine naturel et culturel : création d'un service archéologique 2008, étude patrimoniale sur la morphologie des faubourgs, obtention du label « Ville d'art et d'histoire », classement de 4 sites au patrimoine mondial Unesco, participation de Reims Métropole au classement Unesco des paysages de Champagne, présence de sites classés et inscrits,</p>	<p>Les connaissances de Reims Métropole demeurent parcellaires, notamment sur la biodiversité :</p> <p>Il n'existe pas d'inventaire et d'observatoire général sur la faune et la flore locale, connaissance insuffisante des acteurs du territoire de l'espace EEDIE, absence d'une maison du développement durable, pas d'outils et de connaissance globale des paysages et de la biodiversité.</p> <p>Encore peu d'actions d'aménagement ou de préservation des continuités écologiques (coulée verte encore discontinuée, circuits constitutifs de la trame verte incomplets) ; un manque de définition de la vocation de la coulée verte (promenade, espace vert de loisirs, espace partagé).</p> <p>Le patrimoine culturel reste encore insuffisamment protégé : pas de ZPPAUP ni de zone protégée, disparition de 80% du patrimoine industriel a disparu en 15 ans.</p> <p>Des opérations d'aménagement qui limitent ou réduisent les nuisances sur l'environnement encore peu courantes : les études d'impact visant à réduire ou compenser les dommages environnementaux éventuels ne sont pas systématiquement réalisées, les exigences fixées dans l'obtention du label « Reims Métropole Développement Durable » ne sont pas imposées.</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 2 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Aménagement de l'espace, foncier	<p>Depuis ces 5 dernières années, la prise en compte de la problématique sites et sols pollués, sur le territoire de l'agglomération, évolue de manière satisfaisante. La méthodologie dictée par la circulaire du 8 février 2007, qui impose la réalisation d'un plan de gestion dans le cadre de la réhabilitation d'un site industriel potentiellement pollué, est appliquée par les chefs de projet de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme. Ils sont assistés, en cela d'un chef de projet de la Direction du Développement Durable, dont un poste dédié a été créé en 2005.</p> <p>Ainsi, les sites de Clairmarais, La Malle, La Husselle, La Folie, Usine Fossier, Garages municipaux, etc...ont fait l'objet d'étude historique, de diagnostics des sols, d'évaluation des risques sanitaires et d'une étude technico-économique sur les mesures de gestion.</p> <p>Par ailleurs, cette méthodologie fait partie intégrante des prescriptions du Label Développement Durable.</p>	<p>Toutefois, la gestion des sites et sols pollués ne résulte que d'interventions ponctuelles et les difficultés de gestion s'accroissent lors des opérations d'aménagement privé. Lors de la conception d'un programme d'aménagement, cette problématique est souvent omise par ces derniers car vécue comme une contrainte.</p> <p>Par ailleurs, il n'existe aucune gouvernance affichée sur cette thématique entre les différents partenaires : collectivités, Etat, aménageurs privés, Notaire, exploitant ICPE, propriétaire de la parcelle. De plus, bien que ce projet soit à l'étude, Reims Métropole ne dispose pas d'outil de gestion foncière, intégrant le passif environnemental des industries ou des sites artisanaux, site potentiellement polluant.</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 2 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Habitat, cohésion sociale	<p>Reims Métropole s'efforce de prendre en compte la dimension « espaces verts » dans les opérations d'aménagement d'1 ha au moins en réservant des zones dédiées pour des espaces verts de proximité.</p> <p>Les 18 items compris dans le label « Reims Métropole Développement Durable » intègrent par ailleurs une dimension « biodiversité et espaces verts ».</p> <p>Enfin, Reims Métropole mène une politique de soutien aux jardins associatifs et familiaux.</p>	<p>La place donnée à la nature en pied d'immeuble et l'accessibilité des espaces verts (peu présents, clôturés) représentent deux marges de manœuvre pour Reims Métropole.</p> <p>Peu d'action portant sur la végétalisation des bâtiments visant pourtant un triple objectif (continuité, rafraîchissement de la Ville, meilleure isolation).</p>
Développement économique	<p>Des efforts pour développer l'intégration environnementale (création systématique de noues et d'espaces d'expansion des crues) et paysagère des nouveaux parcs d'activités (extension et diversification du patrimoine arboré dans les ZAC de Bezannes qui compte 40% d'espaces verts ou le parc d'activités de la Malle qui comprend 15% d'espaces verts pour chaque parcelle, des corridors biologiques et des pistes cyclables, des noues d'infiltration associées à une renaturation des abords du ruisseau des Trois-Fontaines, traitement paysager de Croix-Blandin, etc.), création de bassins de rétention au traitement paysager.</p> <p>Le positionnement de Reims Métropole sur le projet de la base 112 qui vise à conforter 200 ha de terres agricoles, développer des circuits courts et l'accessibilité de la zone.</p> <p>Le développement d'outils de connaissances de la pollution des sols est en cours (étude et cartographie des zones de pollution sur Reims Métropole)</p> <p>Des acteurs économiques sensibilisés : guide déchets artisans-commerçants réalisé par le service déchets de Reims Métropole (au-delà des compétences)</p>	<p>Encore beaucoup de zones polluées sur le territoire.</p> <p>Un travail à renforcer sur l'homogénéisation de la signalétique des ZA afin de lutter contre la pollution visuelle (pas de charte réglementant la publicité à l'échelle du territoire communautaire), un problème de pollution visuelle particulièrement marqué dans les zones commerciales (ex Neuville).</p> <p>Pas de stratégie économique de soutien systématique et global aux eco filières et à l'économie verte (mais Reims2020).</p> <p>Des actions encore limitées pour renforcer l'agriculture de proximité.</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 2 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Déchets	<p>Une gestion performante du cycle des déchets qui s'appuie notamment sur les bons résultats du tri (Programme local de prévention des déchets, Prix qualitri, Conventions avec de nombreux eco-organismes, collecte des D3E avec Envie avant l'obligation réglementaire).</p> <p>Des actions de communication ont également été conduites pour améliorer le tri sélectif des ménages (équipe de 8 animateurs). Une étude va démarrer sur la composition des OM aura pour objectif de fixer les marges de progrès restantes.</p> <p>La performance du réseau de déchetteries, l'implantation de conteneurs enterrés et la réduction des bennes à encombrants vont également dans le sens d'une optimisation des performances de tri.</p>	<p>Des marges de manœuvre qui résident essentiellement dans la réduction des volumes de déchets à la source, notamment de ceux produits par les entreprises (mais pas de la compétence de Reims Métropole) et dans l'organisation de la pré-collecte en centre ville.</p>
Transports, mobilité	Politique peu concernée	

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 2 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Eau et assainissement	<p>Reims Métropole s'est engagé depuis 2007 dans la sensibilisation du public à la maîtrise des consommations en eau. Cette démarche est conduite via l'individualisation des compteurs d'eau en radio-relevé, la mise en place de partenariat avec Reims Habitat et Pluri Habitat et de nombreuses actions de communication. Une forte baisse des consommations d'eau est observée depuis 2003 (-14% depuis 2003).</p> <p>Au delà, de nombreux travaux réalisés sur les réseaux d'eau et la mise en place de système de radio-relevé permettent d'optimiser les consommations (cf les rendements très performants du réseau).</p> <p>Parallèlement, Reims Métropole a mené plusieurs actions visant à réduire et à anticiper les pollutions : actions de sensibilisation des agriculteurs pour limiter les infiltrations sur les champs captants, politique 0 phytosanitaire (usage des désherbants proscrit pour les marchés de 2010), usine de traitement des pesticides de Couraux en cours de construction (mise en service 2012), campagne de mesure de la qualité de la Vesle.</p> <p style="text-align: center;"><i>Suite diapositive suivante</i></p>	<p>Les actions destinées à prévenir les pollutions de la ressource et des milieux naturels pourraient être poursuivies : sensibilisation des agriculteurs en lien avec la profession agricole et la chambre d'agriculture, augmentation du taux de renouvellement du réseau d'eaux usées et amélioration de la gestion patrimoniale (30% du réseau saisi en SIG), finalisation du SPANC (1% d'ANC mais 420 installations recensées dont seulement 15% conformes).</p> <p>Reims Métropole pourrait par ailleurs élaboré une stratégie globale de maîtrise des eaux pluviales, ce qui limiterait les pollutions induites par le déversement des eaux unitaires (plusieurs niveau d'action possible) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la parcelle avec la rétention ou l'infiltration naturelle (des systèmes de récupération de pluie, distribués par la collectivité comme composteurs, pourraient être envisagés, mais des risques sanitaires non négligeables doivent être étudiés, noues paysagères, vieux puits, etc.) -sur le réseau avec des bassins de rétention, -à la station d'épuration avec la requalification des « terres basses » en zone humide, tampon naturel).

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 2 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Eau et assainissement	<p>Dans le même sens, Reims Métropole a commencé à limiter les pollutions liées aux eaux pluviales, avec notamment le lancement d'une étude de l'impact pluviométrique et de modélisation des réseaux d'assainissement et le lancement d'un programme annuel de travaux sur le réseau jusqu'en 2020, dont l'axe fort est la création de bassins de retenue souterrains qui joueront un rôle de régulation et de protection (premier ouvrage est projeté cette année dans le secteur Fond Paté), mais aussi l'intégration de contraintes dans les projets d'aménagement (incitation 0 rejet et projets de bassins de rétention) et la création de noues paysagères lors de la création de nouvelles ZAC (Bezannes, Croix Blandin, la Malle...). Des contraintes ont également été intégrées dans les PLU des communes de Reims et de Tinquieux.</p> <p>Enfin, l'augmentation des performances environnementales de la STEP minimisent ses impacts sur l'environnement. On notera particulièrement la diminution constante du volume des boues envoyées en centre de Stockage de Déchets Ultimes et l'augmentation parallèle du volume produit pour l'épandage (objectif 2014 vers 100% épandage), une étude environnementale de la STEP programmée viendra renforcer ces constats. Deux mesures ont par ailleurs été engagées afin de limiter les nuisances liées au stockage des boues en air libre (aspersion de produits neutralisant et mise en place d'un jury de nez, en cours).</p>	<p>Des préconisations en matière d'eaux pluviales pas systématiquement intégrées aux PLU des communes (Cormontreuil), ce qui pose la question de la responsabilité et de la cohérence des actions à l'échelle du territoire communautaire et du manque d'outil opposable.</p> <p>La structuration des filières d'utilisation des produits issus de la station de lavage des sables, autrefois labellisé iso14001, représente également une marge de manœuvre intéressante.</p>

Les politiques de RM	<i>Prise en compte de la finalité 2 par chaque politique de RM</i>	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Éclairage, voiries	<p>Des actions, mais qui restent isolées : utilisation d'enrobé recyclé (vieux pavés) et/ou naturel (graveluche) ou à basse température sur certaines voiries</p> <p>La baisse de la pollution lumineuse de l'éclairage public est favorable aux écosystèmes (impacts positifs sur la faune)</p>	<p>Reims Métropole n'a pas encore développé de stratégie globale : l'utilisation de matériaux recyclés ou naturels reste ponctuelle et l'utilisation locale des mâchefers est encore peu développée</p>

Synthèse des politiques de Reims Métropole

Les plus

- Un début de réflexion sur les continuités écologiques et la constitution d'une trame verte et bleue (projet de coulée verte, coordination avec le projet Symbiose)
- L'intégration croissante de critères paysagers et environnementaux au sein des nouveaux projets d'aménagement (mais pas systématique)
- De nombreuses actions de sensibilisation du public à la maîtrise des consommations en eau
- Une gestion performante du cycle des déchets qui s'appuie notamment sur de bons résultats du tri
- Des actions et des projets visant à réduire pollutions des milieux naturels : politique 0 phytosanitaire, usine de traitement des pesticides de Couraux en cours, campagne de mesure de la qualité de la Vesle, meilleure gestion des eaux pluviales dans les nouveaux parcs d'activité
- Des actions et projets visant à réduire les nuisances (odeurs, qualité de l'air, bruit)
- Une STEP performante et une augmentation régulière du volume des boues d'épandage produites

Les marges de progrès

- Une stratégie en faveur de la biodiversité qui reste à construire
- Un manque de pédagogie et d'efforts de sensibilisation autour des enjeux biodiversité/espaces naturels
- Un projet de « coulée verte » et de TVB qui reste à finaliser
- Une intégration de prescriptions environnementales (maîtrise des eaux pluviales) encore hétérogène dans les PLU des communes
- Une pollution visuelle encore importante des zones commerciales et de certain parcs d'activité
- Un patrimoine architectural encore insuffisamment protégé
- Une stratégie globale de lutte contre les pollutions et les nuisances à élaborer
- Une stratégie d'imperméabilisation à définir pour lutter contre la pollution des milieux et de la Vesle

Des enjeux identifiés pour Reims Métropole : à hiérarchiser

- La restauration de la qualité de l'eau, dans le cadre d'une stratégie globale de protection des milieux
 - La mobilisation du monde agricole, autour de l'enjeu de la qualité de l'eau et de la préservation des terres agricoles (vers une charte agricole?)
 - Une gouvernance de l'eau (cohérence, partage des ressources et concentration des efforts de protection des ressources à l'échelle du SAGE : 277 communes, 100 services publics d'eau pour 100 captages)
 - La reconquête du milieu naturel pour la meilleure gestion des eaux pluviales

- La connaissance, la préservation et l'amélioration de la biodiversité
 - Développement d'outils partenariaux de connaissance et de suivi dynamique de la faune et de la flore locales
 - Sensibilisation des habitants et des élus en lien avec le réseau associatif local
 - Finalisation du projet de la coulée verte et développement de la trame verte et bleue

- La mise en valeur des paysages en cohérence avec le SCOT
 - Pour les paysages emblématiques et pour la nature ordinaire
 - Pour la préservation du patrimoine et des paysages urbains (ZPPAUP, patrimoine industriel...)
 - Pour limiter les phénomènes de pollution visuelle des parcs d'activité

- La lutte contre la pollution des friches industrielles

- Le suivi et la lutte des nuisances présentes sur le territoire
 - Le bruit
 - La qualité de l'air

3d

Le territoire et les politiques de Reims Métropole au regard des finalités du développement durable

Épanouissement social et équité de tous

Synthèse des constats

Les principaux indicateurs sociaux (emploi, précarité, santé...) de Reims Métropole apparaissent similaires aux moyennes nationales ou aux agglomérations de tailles comparables. Cependant, l'agglomération apparaît comme un territoire particulièrement inégalitaire. Reims Métropole se situe en-dessous des moyennes pour les revenus des populations les plus modestes. Par ailleurs, la situation sociale des personnes les plus démunies se dégrade. On observe une hausse importante de la précarité, notamment pour les jeunes actifs. Ces derniers cumulent les handicaps : des emplois précaires, des difficultés d'accès au logement, des situations d'isolement grandissantes. La vie culturelle ne profite ainsi que marginalement du dynamisme étudiant de Reims.

Par ailleurs, les inégalités sociales sur le territoire, déjà très marquées, continuent à croître. De fait, la répartition spatiale des logements sociaux demeure très inégalitaire, ce qui accroît le cloisonnement des espaces et limite les possibilités de rencontre entre les populations. Cette fragmentation sociale de l'espace se vérifie notamment sur la Ville de Reims qui concentre plus de 90% du parc locatif social de l'agglomération.

Au-delà, Reims Métropole dispose d'un bon accès aux services essentiels : la santé, l'éducation, la culture et les loisirs, les services aux personnes âgées. Aussi, s'il fait bon vivre sa retraite sur l'Agglomération, le vieillissement important de la population (et des chefs d'entreprises, des professionnels de soins ou des responsables associatifs) invite à anticiper pour maintenir le dynamisme et mieux équilibrer le développement humain de l'Agglomération.



Réseau Conseil en développement Territorial



REIMSMETROPOLE

Diagnostic du territoire

Épanouissement social et équité de tous

Agenda 21 Reims Métropole

Des revenus, un niveau de qualification et de chômage dans la moyenne nationale

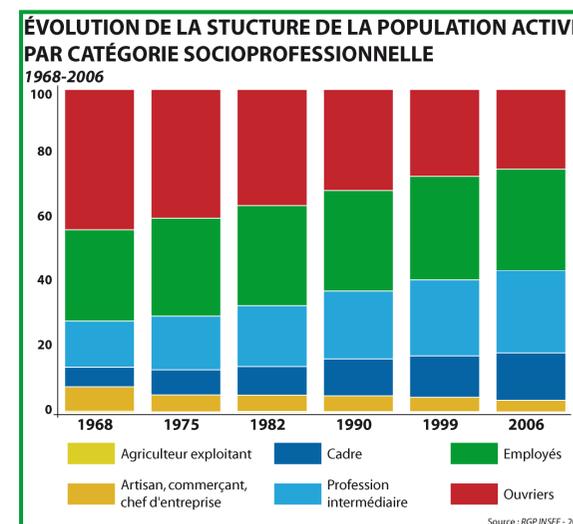
Marqué par **une longue tradition industrielle**, l'agglomération a longtemps conservé **une surreprésentation d'ouvriers et de classes modestes**. Aujourd'hui, **la part des ouvriers a nettement diminué** mais reste dans des proportions élevées (22,9%). Leur part a notamment diminué de -6,8% depuis 1990 ce qui constitue une baisse supérieure à celle observée sur Amiens Métropole ou la C.A. de Châlons-en-Champagne par exemple. Ce recul de la classe ouvrière se fait au profit des employés, désormais première CSP du territoire, et des cadres dont la part a augmenté de 3,5% depuis 1990. Même si cette hausse est significative, elle est inférieure à celle des villes de plus de 100 000 habitants (+4,9%).

Cette évolution se retrouve dans les principaux indicateurs sociaux-économique de l'agglomération, **qui se rapprochent des moyennes nationales**. Le revenu médian annuel (16 700 euros en 2007), la part des foyers non imposables (39 % en 2007), de même que l'indice de chômage relevé par l'INSEE (12,1% en 2006) et la part de la population sans diplôme (22% en 2006) indiquent des taux équivalents à la situation régionale et nationale.

En conséquence, les situations d'exclusion liées au manque de qualification ou au marché de l'emploi sont proches des autres territoires nationaux.

COMPARAISONS INTER-AGGLOMERATIONS	Part des ouvriers 2006	Part des employés 2006	Part des cadres 2006	Part des sans diplôme 2006	Part des niv. bac 2006	Part des niv. Bac+2 2006
Reims Métropole	22,9%	30,6%	12,6%	22,1%	38,5%	12,3%
C.A. Troyes	27,9%	30,8%	12,5%	22,9%	31,6%	8,8%
C.A. Le Mans	22,8%	31,6%	14,6%	17,8%	35,5%	10,5%
C.A. Châlons-en-Champagne	25,4%	33,8%	12,4%	21,7%	32,5%	8,5%
C.A. Amiens Métropole	21,0%	30,3%	17,6%	22,5%	39,1%	13,9%

Source : INSEE, 2006



Source : INSEE, 2006

Des inégalités marquées qui s'accroissent sur la dernière décennie

Des inégalités sociales marquées

En comparaison aux communautés d'agglomération française, Reims Métropole se positionne en revanche dans les moyennes basses. Ainsi par exemple, elle se situe au 108^e rang (sur 165) des communautés d'agglomération pour le revenu médian. Elle occupait, en 2001, la 97^e position de ce même classement, soit un recul de 11 places malgré une hausse du revenu médian de +16,2% de ses habitants sur la même période. Cette observation s'explique en grande partie par un revenu particulièrement bas des populations les plus modestes. Reims Métropole se situe ici en-dessous des moyennes champenoise : les 10% des ménages les plus modestes gagnent en moyenne 5 400 € à Reims Métropole contre une moyenne départementale à 7 000 € et régionale à 6 500 €. Les 10% des habitants les plus modeste de la communauté d'Agglomération de Chalons-Champagne gagnent aussi près de 1 000 € de plus en moyenne annuelle (voir tableau page précédente).

Ainsi, **l'agglomération apparaît comme un territoire inégalitaire comparé aux moyennes régionale et départementale** (écart inter décile de 6,3 points contre 5,0 pour la région Champagne-Ardenne et la Marne). En outre, ces inégalités ont tendance à se creuser : en 7 ans, les bas revenus de Reims Métropole gagnent 660 euros de plus sur l'année (+14%), pendant que les hauts revenus engrangent 5200 € supplémentaires (+18%).

Cette situation inégalitaire à l'échelle du l'échelle Champenoise doit cependant être relativisé au regard d'agglomérations de taille et de situation comparable à 1h00 de Paris. Comme l'indique les graphiques de la page précédente, les Agglomérations de Troyes et d'Amiens présentent en effet des écarts de revenu inter décile supérieur (7 et 8) et des revenu du 1^{er} décile inférieur de 1000 € (à 4300 €).

L'accentuation des phénomènes de ségrégation territoriale

La gamme des revenus est étendue d'une commune à l'autre : un ménage dispose en moyenne de 16 600 euros à Reims (revenu médian le plus bas) contre 26 000 euros à Bezannes en 2007 (source DGS).

Ces inégalités territoriales se creusent également. Au niveau national, si Reims Métropole conserve le 116^e rang des Communautés d'Agglomération pour les revenus du premier décile, son classement s'améliore pour les hauts revenus qui passe du 73^{ème} au 39^{ème} rang. Cette évolution souligne le creusement des inégalités sociales sur le territoire, plus importantes ici qu'ailleurs.

Le **renforcement des inégalités se vérifie surtout sur la ville de Reims** qui enregistre une hausse des revenus de +6,4% pour le 1^{er} décile depuis 2001, contre +17,9% pour le dernier décile. La ville de Reims concentre de fait plus de 90% du parc locatif social de l'agglomération et se caractérise par une surreprésentation de logements collectifs, plus facilement accessible aux classes populaires. Selon l'INSEE en 2006, le parc de logements de la Ville de Reims se répartit entre 21% de maisons individuelles et 79% de logements en collectif. Pour les autres communes de l'agglomération, ces proportions sont inversées (individuel, 73% / collectif, 27%). Les prioritaires occupants des logements sont ainsi majoritaires sur les communes périphériques, alors qu'ils sont plus rares dans la ville centre.

Indicateurs clés :

- Revenu médian par UC, 2007 : 16 752 €
116^e agglomération sur 165
- Revenu du premier décile, 2007 : 5 379 €
108^e agglomération sur 165
- Revenu du dernier décile, 2007 : 34 170 €
73^e agglomération sur 165
- Ecart de revenus, 2007 : 6,4
39^e agglomération la plus inégalitaire

Des inégalités marquées qui s'accroissent sur la dernière décennie

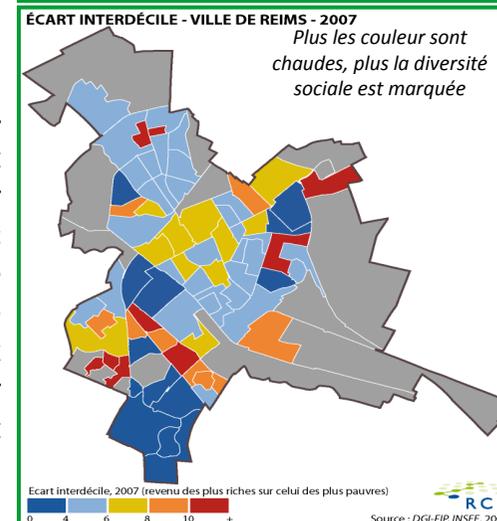
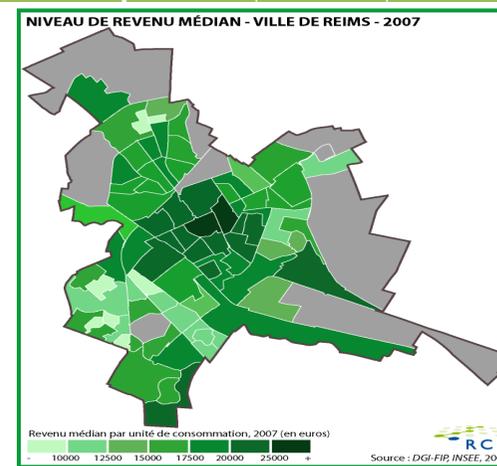
REIMS METROPOLE	1er décile			Revenu médian			9e décile			Ecart interdécile		
	2001	2007	évolution	2001	2007	évolution	2001	2007	évolution	2001	2007	évolution
Betheny	8 546	9 883	+15,6 %	17 541	19 961	+13,8 %	30 498	35 209	+15,4 %	3,6	3,6	0,0
Bezannes	secret statistique			22 922	26 005	+13,4 %	secret statistique			secret statistique		
Cormontreuil	9 735	10 845	+11,4 %	18 890	21 952	+16,2 %	32 421	39 988	+23,3 %	3,3	3,7	+0,4
Reims	4 274	4 549	+6,4 %	13 880	16 073	+15,8 %	28 423	33 519	+17,9 %	6,7	7,4	+0,7
St Brice-Courcelles	7 650	8 507	+11,2 %	16 334	18 876	+15,6 %	28 609	34 302	+19,9 %	3,7	4,0	+0,3
Tinqueux	8 070	8 771	+8,7 %	16 505	19 544	+18,4 %	29 890	35 346	+18,3 %	3,7	4,0	+0,3

Ces observations laissent transparaître **un mouvement important de ségrégation socio-spatiale**, qui permet de distinguer :

Un hyper centre attractif pour les hauts revenus : Cet espace, autour de la Cathédrale et du quartier Ceres regroupe les populations les plus aisées, avec un premier décile supérieure à 11 000 €. La carte ci contre en haut indique l'hypercentre en vert foncé.

Un premier cercle périphérique qui s'appauvrit : Plusieurs quartiers se distinguent par leur bas niveau de revenu (en vert clair sur la carte du haut) : la cité Orgeval au nord, la cité Wilson, le quartier Croix du Sud et des Chatillons au sud-ouest, et à l'est, la cité jardin Chemin-Vert, le quartier Pommery et la cité des Épinettes. Ces quartiers concentrent les indicateurs sociaux négatifs : chômage élevé, faible qualification, bas revenus, ... La répartition des quartiers pauvres recoupe la classification des ZUS. Répartis tout autour du centre de la ville, ces quartiers souffrent d'un manque de connexion aux équipements centraux. Cet état des lieux est d'autant plus frappant pour les quartiers de l'ouest coupés du centre par l'autoroute A4 qui traverse la ville.

Une second cercle périurbain qui s'enrichit A l'ouest, sur les deux communes de Tinqueux et Saint-Brice-Courcelles, les classes moyennes sont surreprésentées. Ces communes connaissent un enrichissement continu de leur population, plus rapide pour les revenus les plus aisés. **Au nord : Betheny** se distingue par le niveau de revenu élevé, soulignant une exclusion des ménages les plus pauvres en lien avec un parc locatif et social plus limité. **Au sud : le quartier Murigny, au sud de Reims, et les communes du sud de l'agglomération** (Bezannes et Cormontreuil) regroupent des poches de populations aisées : présence de hauts revenus en croissance constante (+23,3% depuis 2001), plus forte part des cadres et plus faible taux de chômage. Les communes de Bezannes et Cormontreuil n'ont aucun logement en collectif autorisé sur la période 2005 – 2008, ce qui met en lumière, là aussi, les priorités immobilières destinées à capter avant tout les populations aisées à la recherche de maisons individuelles.



Des situations de précarité croissante, notamment pour les jeunes actifs

Pour le taux de chômage, la zone d'emploi de Reims évolue favorablement, notamment au regard des espaces comparables à une heure de Paris (zones d'Amiens, Troyes ou Le Mans).

Néanmoins, le **taux de chômage demeure essentiellement porté par la ville de Reims (12,7%)**. Ainsi, la répartition spatiale des chômeurs suit celle des quartiers aux bas revenus. Ces quartiers (en partie classés Zones Urbaines Sensibles) atteignent des taux de chômage compris entre 20% et 30% ou plus.

Par ailleurs, les prestataires sociaux observent à travers la hausse des besoins exprimés (demande de fonds sociaux, des banques alimentaires...), une évolution préoccupante de la précarité, notamment des **jeunes actifs**.

Plusieurs indicateurs semblent confirmer cette observation :

L'effectif des chômeurs de moins de 25 ans a augmenté depuis 2008 de +59%, celui des plus de 50 ans de +74,6% et celui des femmes de +78,2%.

Si les ouvriers et les employés représentent 57,4 % de la population active ayant un emploi, pour les jeunes de 15-29 ans, cette proportion s'élève à 69,9 %. Les emplois proposés aux jeunes sont globalement moins qualifiés et plus précaires (22 % de salariés à temps partiel). 80 % des jeunes suivis par la MILO de Reims sont des jeunes dont le parcours d'insertion professionnelle est précaire et les revenus aléatoires.

Ces jeunes font essentiellement face à trois problématiques :

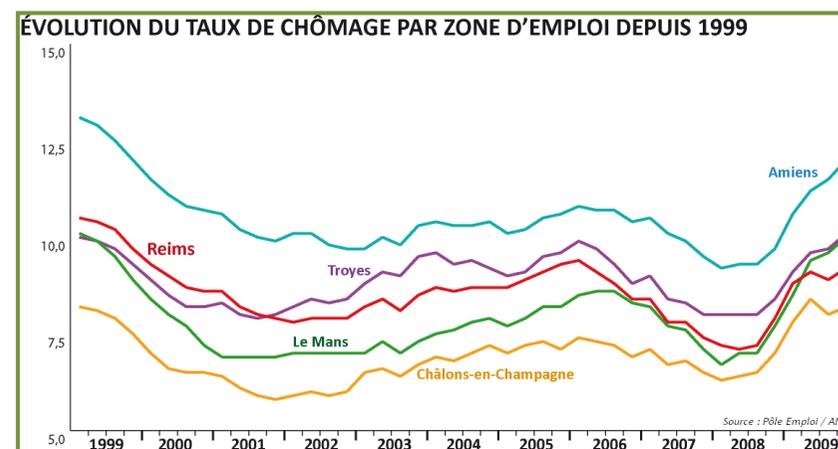
- Une problématique de logement : importance des logements insalubres, performances énergétiques réduites. Les jeunes demandeurs sont nettement sur-représentés par rapport à leur poids dans la population et dans le parc social (24% des demandeurs de logements sociaux ont moins de 25 ans).
- Une problématique de déplacements : coûts de la voiture trop onéreux, disponibilité des transports collectifs jugés insuffisants par les acteurs sociaux...
- Une problématique alimentaire et de santé : nécessité de développer des épiceries sociales, avec un accompagnement des usagers...

Indicateurs clés

- Taux de chômage INSEE, 2006 : 12,0%
- Taux de chômage, Pôle Emploi, 2009 : 15 700 chômeurs
 - 2008-2009 : +67,1%

89^e agglomération sur 165 pour le chômage des jeunes

105^e agglomération sur 165 en termes de chômage



Un accès à la propriété de plus en plus difficile

Le parc de logements privés s'avèrent abondant, mais peu adapté aux besoins des habitants, notamment des jeunes familles :

▪ **Le parc reste principalement composé de « grands logements », en décalage avec la demande.** Alors que la taille des ménages diminue régulièrement, évoluant de 2,17 à 2,05 entre de 1999 à 2005 (baisse de 0,12%), le nombre moyen de pièce par résidence principale se maintient à un niveau élevé de 3,4 (54% de T4 ou plus).

▪ **L'offre intermédiaire**, bien qu'en développement, reste inférieure aux besoins, alors que la demande des ménages moins aisés continue de se faire sentir.

▪ **La hausse continue des prix du logement rend le parc onéreux et l'accès à la propriété difficile.** Entre 2003-2006 la hausse du prix des logements anciens atteint + 40% et se poursuit à 18% entre 2006 à 2007. Surtout, on observe peu d'écart de prix entre la ville centre et les communes alentours. En conséquence, le taux de propriétaires occupants reste structurellement bas sur la communauté d'Agglomération, à 29,9% en 2006 contre 50,3% à l'échelle du département et 57,2% en France.

▪ Mais surtout, le taux d'effort des ménages pour accéder à un logement a **considérablement augmenté en 20 ans**. Il est aujourd'hui de 22,3 % des revenu pour une location, chez les moins de 25 ans, soit 12 points de plus que la moyenne nationale.

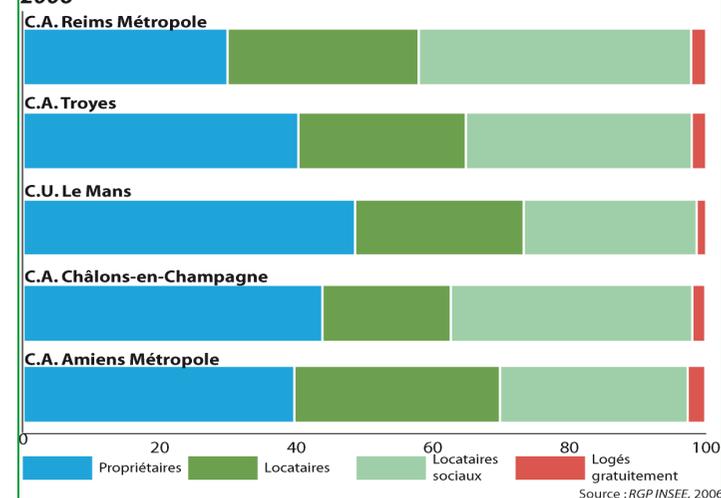
Cette composition du logement alimente non seulement le desserrement de la ville, ce qui accélère le départ des jeunes ménages et le vieillissement de la ville centre, mais accentue également les phénomènes de cloisonnement spatial.

Pour répondre aux tensions du marché, le PLH indique un enjeu de construction de 800 logements par an. Cet objectif a été atteint, voire dépassé en 2009, ce qui participe à ralentir la hausse des prix.

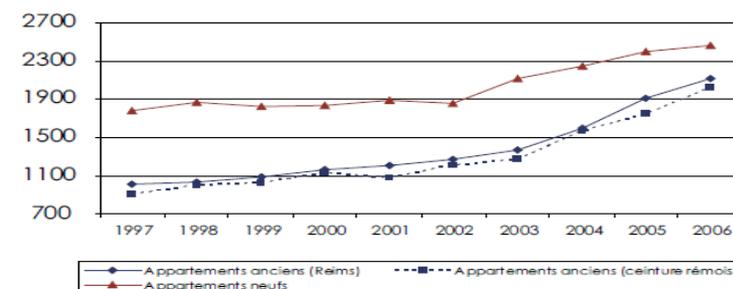
Indicateurs clés :

- Taux de propriétaires occupants de 29,9% en 2006 contre 50,3% à l'échelle du département et 57,2% en France.

STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES 2006



Prix moyen (euros HT) au m² des appartements vendus à Reims Métropole entre 1997 et 2006



D'importantes difficultés d'accès au logement à loyer modéré

L'Agglomération rémoise se compose d'un important parc de logements sociaux. Ces derniers représentent 39,9 % de l'ensemble des logements de l'Agglomération, soit une part bien plus importante que les 20% imposés comme minimum par la réglementation.

L'accès au logement pour les bas revenus paraîtrait satisfaisant, sans les difficultés suivantes :

- La répartition spatiale des logements sociaux demeure très inégalitaire, ce qui accroît le cloisonnement des espaces et limite les possibilités de rencontre entre les populations. Ainsi 36 % de logements sociaux sont concentrés sur les cinq quartiers classés en ZUS auxquels s'adjoignent 8 îlots « sensibles » disséminés dans le tissu urbain. Croix Rouge représente plus de 10 % de la population rémoise. ORGEVAL compte 70 % de logements H.L.M.
- Le parc social apparaît figé. Chaque année environ 10 000 demandes de logements sont enregistrées, contre 5 000 attributions (diagnostic PLH). Le PLH souligne ainsi l'importance non seulement du développement d'une offre nouvelle mais également de l'entretien du parc existant.
- Le parc social ne parvient pas à répondre à l'ensemble des besoins, quantitatifs mais aussi qualitatifs : image négative de certains segments du parc, demandes exprimées pour une personne seule alors qu'il se compose essentiellement de grands logements (54% de logements T4 ou plus), difficultés d'entrée des jeunes. Le recours au parc public s'avère particulièrement mal adapté aux besoins des parcours résidentiels du public jeune : durée moyenne d'attribution de 8 mois, absence de petits logements...

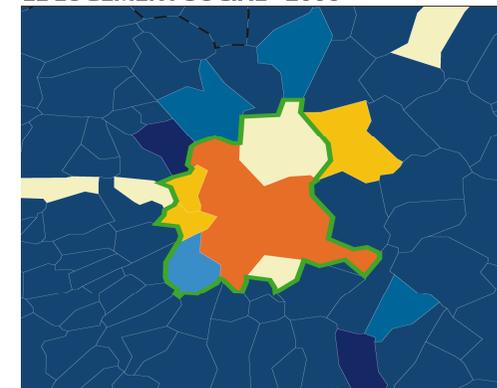
Par ailleurs, les différentes études conduites sur le logement étudiants (études du Comité Marnais d'Amélioration du Logement ou l'Observatoire de la vie étudiante en 2007), soulignent les insuffisances de l'offre disponible, notamment pour sa qualité, sa localisation et la faiblesse des aides mobilisables. En conséquence, 18% des étudiants sont logés dans des conditions jugées insatisfaisantes ; près de 25% des étudiants ont des difficultés pour trouver un logement ; au final, seulement 10% des étudiants habitent en centre ville. Les quartiers de Reims ne profitent ainsi que marginalement du dynamisme étudiant.

En conclusion, l'enjeu de produire une offre sociale adaptée est fondamental pour maintenir la jeunesse des habitants et répondre aux franges de la population la plus fragile. Les niveaux de prix du parc privé ont atteint des niveaux tels que la plupart des ménages sont contraints à l'éloignement faute de trouver une offre différente, adaptée en termes de coût sur Reims Métropole.

Indicateurs clés :

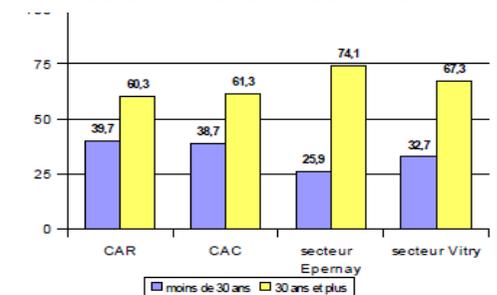
- 39,9% de logements sociaux contre 14,9% en France
- 18% du parc constitué de petits logements (Epernay : 26,4 %)
- 26% de propriétaires occupants à Reims contre 45% dans des villes de taille comparable (59% en France)

LE LOGEMENT SOCIAL - 2006



Part des logements sociaux dans le parc total de résidences principales, en %

Part des moins de 30 ans dans la demande locative sociale



Un vieillissement qui nécessite de renforcer les services et les liens intergénérationnelles

La population est vieillissante sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, mais plus particulièrement sur Reims. En parallèle de la perte globale de population entre 1999 et 2006, l'effectif des plus de 70 ans augmentait de 2 300 habitants, constituant le groupe d'âge ayant le plus progressé.

Indicateurs clés :

- + 2 300 habitants âgés de plus de 70 ans entre 1999 et 2006

Globalement, les services en direction des personnes âgées sont bien assurés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. La diversité et le nombre des intervenants assurent une couverture des besoins jugée aujourd'hui satisfaisante : offre d'hébergement de qualité, service à domicile sur l'ensemble des communes, y compris pour les soins (présence de plusieurs associations rémoise, dont l'ADMR, l'ARADOPA,..). **Le CLIC enregistre ainsi une augmentation des heures de prestations offertes aux séniors** ainsi que la hausse du nombre de repas servis à domicile (33 533 à 36 180 de 2008 à 2009).

En outre, **l'engagement des bailleurs sociaux** permet de développer la prise en compte croissante du vieillissement dans les politiques de l'habitat (mise en place par exemple du label « Habitat seniors services », une expérience du Foyer Rémois qui mêle offre de services et adaptation du bâti).

Néanmoins, un accroissement à prévoir des plus de 70 ans rend indispensable une anticipation des besoins d'hébergement et de services à domicile.

D'une part, la qualité des **prestations en faveur du maintien à domicile peut être améliorée.** Aujourd'hui, ce service souffre de manière récurrente d'un manque de personnel suffisamment qualifié et de l'absence de continuité de l'aide (prises en charge particulières telles que la nuit, les week-end, les jours fériés ainsi que les remplacements pendant les vacances).

De manière complémentaire, il sera nécessaire de **renforcer l'adaptation de l'offre de logement au vieillissement.** Cela nécessite en particulier de mettre sur le marché des petits logements aisément accessibles, alors que le parc actuel se compose essentiellement de grands logements ou de pavillons excentrés des centres, et pour les logements sociaux, de structures dégradés ou sans ascenseur.

En outre, un besoin se fait sentir pour **renforcer les hébergements temporaires** et ainsi **soulager périodiquement les aidants.** Le nombre de place en accueils de jour et dans les hébergements temporaires demeurent particulièrement limité (5 places sur Reims Accueil de jour). De même, l'offre d'hébergement des foyers logements et des structures intermédiaires médicalisées s'avère déjà réduite pour répondre à tous les besoins actuels.

Par ailleurs, les **problématiques d'accès aux services et commerces** se poseront avec une acuité plus forte, ce qui nécessite de s'interroger sur la mobilité des personnes âgées.

Enfin, le besoin le plus criant concerne le renforcement des liens sociaux, non seulement en direction des personnes âgées, mais de tous les habitants isolés. Ce besoin est prégnant pour tous : élus locaux, acteurs sociaux et habitants.

Des actions intergénérationnelles à renforcer

Plusieurs tendances s'imbriquent pour rendre le territoire toujours plus vulnérable à l'isolement des personnes : l'individualisation des comportements et l'évolution des modes de vie (désynchronisation des rythmes du travail...), renforcés sur Reims Métropole par le vieillissement, mais aussi le fractionnement de l'espace et l'absence de mixité sociales au sein des quartiers. Des problématiques spécifiques caractérisent les quartiers ANRU, plus concernée par le cloisonnement et la précarité. Les initiatives intergénérationnelles demeurent très ponctuelles. On dénombre cependant quelques initiatives locales et espaces de rencontre :

- **Les maisons de quartier favorisent les rencontres intergénérationnelles**
- **La création d'un espace de rencontre, le café associatif « Le Bistroquet »** dans le quartier de la Croix-Rouge.
- L'initiative de **Cafegem (quartier Courlancy)**
- **Le projet d'éco-quartier multifonctionnel ouvert à tous les âges au cœur de bourg de Bétheny** : ouverture d'une médiathèque, d'une crèche et de logements pour personnes âgées, avec des espaces communs, qui devrait favoriser la rencontre des publics.
- **Des initiatives associatives locales dans le domaine de l'éducation ou la culture** comme l'Ecole de Grands-parents européens, Lire et faire lire dans la Marne, quelques animations portées par le CLIP (animations dans le cadre de la Semaine bleue et de la fête des voisins), le travail sur la transmission de la mémoire (le café jeune : recueil de la mémoire des anciens sur le thème des travailleurs immigrés), ou encore, l'ouverture la culture, aux sports et aux loisirs pour les personnes qui en sont écartées (association Culture du Cœur dont l'objectif est de lutter contre les exclusions)
- Existence d'un SEL, système d'échange local, qui participe indirectement à la création de liens entre les générations.

A côté de ces expériences, il manque certainement une réelle politique en matière de lien social et de démarches intergénérationnelles. A ce titre, plusieurs marges de progrès ont été identifiées par le Comité 21 :

- **l'ouverture de lieux de rencontre et d'espaces communs**, que sont la rue et les espaces publics. Globalement, l'Agglomération manque d'espaces récréatifs en libre accès (espaces de jeux de ballon pour les enfants, espaces verts), souffre de manque de bancs publics ou d'une voirie mal adaptée au cheminement piétonnier et cycliste (trottoirs souvent très étroits...). De manière globale, l'accessibilité de la ville et des équipements publics aux personnes handicapées restent également à améliorer. L'arrivée du tramway devrait permettre d'ouvrir de nouveaux cheminements et transformer certains lieux de passages en lieux de vie.
- **le maintien de services de proximité et la construction d'équipements publics dans des logiques décroisées (entre sociale, culture, éducation)**, à l'image de l'expérience de Bétheny. On notera également les initiatives prises par la ville de Reims pour animer un réseau de maison de quartiers. La vitalité de ces maisons dépendent cependant étroitement des types de quartiers et des plus anciens, les jeunes se faisant plus rares. Il manque également des salles pour couvrir tous les quartiers.
- **l'animation culturelle du territoire**. Reims Métropole se caractérise à la fois par la présence d'un tissu associatif important et dynamique et d'une politique culturelle de qualité. Cela se perçoit dans la vitalité des fêtes de quartiers, fêtes des voisins et les multiples événements culturels organisés par les villes. Pour autant, 48% des Rémois estiment que l'offre culturelle ne s'adresse qu'à certaines catégories de publics et voudraient la voir diversifiée et plus accessible, tant du point de vue de la nature des programmes que de leur prix. L'été manque de manifestations qui pourraient attirer un large public. Enfin, si quelques initiatives ont eu lieu pour favoriser la transmission de la mémoire, beaucoup de choses restent à faire pour élaborer de manière intergénérationnelle les événements culturels de l'Agglomération.

Ce qu'en pense le Comité21:

Comment les démarches intergénérationnelles participent-elles au développement durable?

- **Enjeu 1 : l'aménagement d'espaces communs**
- **Enjeu 2 : l'ouverture et l'accessibilité des équipements**
- **Enjeu 3 : l'animation culturelle du territoire**

Une offre de soins satisfaisante... mais à surveiller

L'accès aux soins de qualité est globalement garanti sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Le diagnostic du SCOT décrit ainsi une agglomération performante en matière médicale. On observe en particulier **une bonne densité en médecins généralistes et spécialistes par rapport à la moyenne régionale** (1,4 pour 1 000 habitants, contre 1,2 en moyenne régionale), bien que celle-ci tende à décliner au fil des années et qu'elle s'intègre dans une région déficitaire.

Cependant, **la densité régionale en médecins généralistes est inférieure de plus de 10 % à la moyenne nationale, de même que la densité de la quasi-totalité des spécialités médicales**, avec parfois des écarts considérables comme pour la radiologie (- 24 %), l'anesthésie (- 27 %), l'ophtalmologie (- 36 %) ou la psychiatrie (- 41 %). Il manque théoriquement 20 % de dentistes et 35 % de masseurs-kinésithérapeutes.

Aussi, si la situation reste satisfaisante aujourd'hui, il semble nécessaire d'anticiper les déficits à venir par le renouvellement des personnels des secteurs sanitaires et sociaux. En France, en raison des départs massifs à la retraite, le nombre de médecins par habitant pourrait en effet baisser de 10 % d'ici 2030 selon la Drees (« La démographie médicale à l'horizon 2030 », 2009).

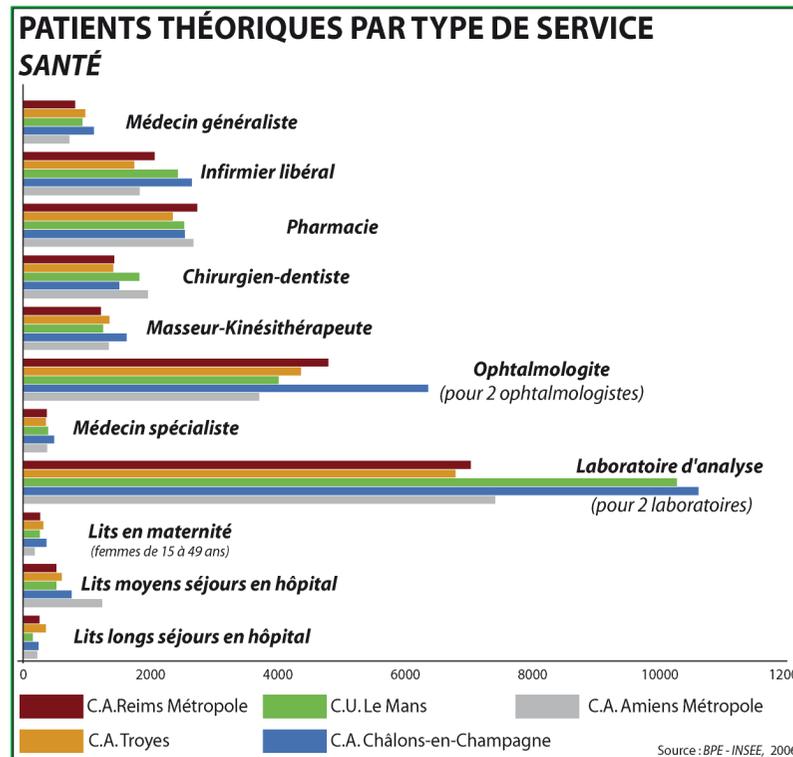
Bien entendu, Reims Métropole doit ces bons chiffres de densité médicale à son statut de capitale régionale et à la présence de nombreux établissements hospitaliers. **Le rayonnement du CHU de Reims s'étend en particulier sur un bassin de vie d'environ 250 000 personnes, soit quelque 20 % de la population champardennaise** (61 % des patients proviennent de la zone géographique Marne /Ardennes sud). C'est aussi le plus gros employeur régional (pour une même entité) avec plus de 6 700 salariés (effectif non médical : 5 200 personnes ; effectif médical : 1 530 personnes). Plus de 1 000 élèves y sont formés dans le cadre de l'Institut régional de formation du personnel paramédical.

Au côté du CHU, l'institut Godinot et les cliniques privées regroupent pour leur part près de 1000 lits supplémentaires et 260 médecins. Le regroupement de cliniques privées représente un **potentiel d'excellence, notamment en chirurgie, en chimiothérapie ou en radiothérapie**.

Ce potentiel public et privé gagne enfin en valeur par la **mise en réseau** permise via une plate-forme d'échanges sécurisée entre établissements, mais aussi entre médecins hospitaliers et médecins de ville, forte de quelque 2000 adhérents.

Indicateurs clés :

- Une densité régionale en médecins généralistes inférieure de plus de 10 % à la moyenne nationale
- Des moyennes inférieures pour la quasi-totalité des spécialités : -41% en psychiatrie



Les caractéristiques du territoire

Atouts

- Une excellente offre de services essentiels, du fait d'un bon niveau d'équipements de Reims pour la santé, l'éducation ou la culture
- Un accès facilité au système éducatif et à l'emploi
- Des services aux personnes âgées globalement bien assurés
- Des outils (PLH, label « Habitat seniors services ») pour adapter le logement au vieillissement

Faiblesses

- Un creusement des inégalités territoriales et sociales
- Une situation sociale qui se dégrade, notamment pour les jeunes
- Un parc de logements qui ne répond pas aux besoins
- La vétusté du parc et l'insuffisance de logements adaptés (petite taille, loyers modérés)
- Un poids financier des charges de centralité (équipements publics notamment) concentrées sur Reims
- Les impacts du logement social principalement localisé sur la ville centre, avec des conséquences tant sur le plan de la diversification de l'habitat que de la mixité sociale.
- Des dynamiques sociales cloisonnées et l'absence de démarches intergénérationnelles

Diagnostic des politiques

Épanouissement social et équité pour tous

Agenda 21 Reims Métropole

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 3 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Aménagement de l'espace, foncier	<p>La concertation de Reims Métropole avec la population pour l'aménagement de l'espace se limite aux obligations légales. L'Agglomération s'appuie cependant sur les instances mises en place à l'échelle du Pays (Conseil de développement) et la ville de Reims (conseils de quartiers)</p>	<p>Reims Métropole s'appuie sur le SCOT du Pays Rémois pour assurer la répartition des équilibres commerciaux, d'habitat et de services entre les communes métropolitaines et le territoire rural.</p> <p>Néanmoins, la mise en œuvre des PLU reste sous maîtrise communale, ce qui, à l'échelle de Reims Métropole, ne facilite pas la mise en cohérence des localisations (entre l'offre de services, d'emploi et des zones d'habitation) ou la définition d'une ambition sociale globale pour l'Agglomération. Aussi, Reims Métropole appréhende l'espace de manière fonctionnelle et thématique (par sa politique de transports et de logements notamment).</p> <p>La ville de Reims assume seule toutes les charges de centralité liées aux services essentiels (santé, formation, culture...).</p>
Habitat, cohésion sociale (1)	<p>Le PLH vise une production de 900 logements par an (dont 300 logements sociaux) et confirme l'ambition de mixité urbaine et sociale. Reims Métropole participe ainsi activement à la progression de la production de logement et au renouvellement du parc social dégradé. L'agglomération abonde également le Pass Foncier pour favoriser l'accession sociale à la propriété.</p> <p>Cette politique de renouvellement s'inscrit dans une démarche de réhabilitation qui s'appuie sur un processus de concertation important avec l'Etat et les organismes HLM, mais également les futurs habitants.</p> <p><i>(suite page suivante)</i></p>	<p>Si les leviers ont été identifiés et mis en œuvre, la politique de l'habitat apparait manquer de moyens pour atteindre des objectifs ambitieux de logements pour tous. Il s'agirait donc de consacrer un budget plus important à ces actions afin d'en accroître les résultats.</p> <p>Ainsi, de nombreux objectifs visant à favoriser la rénovation du parc existant et l'accès aux logements des jeunes et des plus défavorisés ne sont pas atteints : la réhabilitation de logements locaux (moins de 350 par an, contre un objectif de 450), la production de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé, l'accession à la propriété (objectif de vente de 100 logements HLM par an non atteints), l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite (rythme insuffisant d'adaptation de 20-30 logements par an), obligation légale d'accueil des gens du voyage non remplie,...</p> <p><i>(suite page suivante)</i></p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 3 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
<p>Habitat, cohésion sociale (2)</p>	<p>La collectivité joue ainsi un rôle d'animation territoriale majeur en faveur de l'accès au logement (actualisation en permanence des différents observatoires, animation du réseau local des professionnels de l'habitat, évaluation annuelle des impacts.....).</p> <p>Plusieurs initiatives sont prévues pour adapter l'accessibilité des logements aux personnes handicapées (recensement de l'offre de logements accessibles, production avec le Conseil Général d'un guide du logement).</p> <p>Au-delà du PLH, les ambitions de cohésion sociale de Reims Métropole concernent des actions autour des objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurité et prévention de la délinquance : implication dans le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui fédère de nombreux partenaires locaux - lutte contre les discriminations : Reims Métropole et la Ville ont signé pour la 1re fois dans la région un plan avec l'Etat et la Justice. 	<p>Si la politique urbaine et de l'habitat se montre sensible à l'adaptation du territoire au vieillissement, les moyens alloués au maintien à domicile restent trop limités pour avoir un impact significatif, tant pour adapter l'offre de logement que pour mettre en place les services d'accompagnement nécessaires.</p> <p>Par ailleurs, le PLH encourage peu la mixité urbaine et les démarches intergénérationnelles. Les objectifs de rééquilibrage affichés dans le PLH (privés / logements HLM – individuel/ collectif), ne sont que très partiellement atteints. Il en va de même pour l'équilibre géographique sur l'Agglomération des logements collectifs ou sociaux (aucun logement en collectif autorisé par exemple sur les communes de Bezannes et Cormontreuil entre 2005 et 2008). Cette question devrait être intégrée dans le PLH et traitée à l'échelle de l'agglomération, pour que chaque ville prenne sa part et que l'on garde un volet locatif social dans chaque opération.</p> <p>Les mécanismes favorisent la mise sur le marché de logements collectifs de petite taille en centre ville qui, mal adaptés aux besoins des familles, alimentent les phénomènes de migrations vers les communes périphériques.</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 3 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Développement économique	<p>Sur ses parcs d'activités d'intérêt communautaire, la Communauté d'agglomération offre encore peu de services aux actifs. Les questions d'accessibilité des zones d'activités demeurent une problématique récurrente. Quelques initiatives peuvent cependant être évoquées : soutien de la crèche d'entreprise Farman, soutien à l'installation d'une boulangerie et d'un restaurant notamment, aide à la mise en place de plan de déplacement interentreprises.</p> <p>Par ailleurs, le service développement économique a bien pris en compte la nécessité de développer la mise en réseau des acteurs économiques dans l'objectif est d'innover et d'être plus robuste face aux crises. Reims Métropole soutient également des associations d'entreprises sur chacun de ses parcs d'activités, avec pour mission de mettre en place des solutions collectives (commandes groupées, plan de déplacements interentreprises....).</p> <p>Enfin, le service économique apporte un soutien privilégié aux entreprises situées en ZUS et aux projets de commerces de proximité solidaires : café solidaire Croix Rouge, épicerie sociale... La Communauté d'agglomération s'est également dotée d'un schéma directeur d'urbanisme commercial, afin de préserver un équilibre entre l'installation de grandes surfaces et le maintien de petits commerces de proximité.</p>	<p>Reims Métropole n'a pas développé une approche économique de la question de l'emploi et ne participe pas pour cette raison à la maison de l'emploi.</p> <p>Le lien entre acteurs économiques et acteurs de l'insertion et de l'emploi pourrait être mieux traité, notamment par le biais d'une collaboration plus étroite entre entreprises, acteurs de l'insertion et de l'emploi, et acteurs de la formation et de l'enseignement supérieur. L'objectif pourrait être de développer un dialogue social territorial.</p> <p>Le service économique gagnerait à développer de manière plus systématique des partenariats, tant avec la maison de l'emploi qu'avec les structures de l'économise sociale et solidaire, pour apporter des réponses à des besoins d'insertion locale.</p> <p>Enfin, Reims Métropole cherche à suivre les entreprises à risques, afin d'éviter les problématique de voisinage. Cette démarche ne trouve pour l'instant pas de traduction opérationnelle, faute de stratégie d'aménagement globale.</p>
Déchets	<p>L'ensemble des habitants de l'Agglomération dispose d'un service de collecte des déchets ménagers. La mise en place des conteneurs enterrés se poursuit, en particulier sur les zones d'habitat social.</p> <p>Des partenariats ont été signés avec des entreprises de l'économie solidaire pour la collecte ou le tri des déchets (partenariat signé avec Emmaüs en 2010, collecte de vêtement via le Relai).</p>	<p>Pour accompagner le lancement d'un programme de prévention des déchets, davantage d'actions visant à diminuer la production de déchets pourraient être mises en place.</p> <p>Non respect du règlement de collecte en centre ville.</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 3 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Eau et assainissement	<p>La gestion de l'assainissement collectif est de qualité et accessible à tous. Des efforts ont été réalisés pour proposer un prix de l'eau potable dans la moyenne nationale (2,95 euros/m³ H.T) et un suivi du recouvrement des factures d'eau et d'assainissement (taux sur l'année 2009 de 97,17%), notamment auprès des personnes en situation de précarité.</p> <p>Par ailleurs, Reims Métropole s'est engagée dans une action de coopération internationale, afin de participer à l'accessibilité de tous à une eau de qualité. A cette fin, 0,5 % des recettes annuelles des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (158 000 €/an TTC) sont affectés à un partenariat avec le CIEDEL pour le projet d'amélioration du service de l'eau potable dans neuf communes du Burkina Faso.</p>	<p>Les marges de progrès résident dans la poursuite de la gestion des recouvrements, pour un accompagnement social et individuel des usagers renforcé.</p>
Énergie, éclairage	<p>Une préoccupation naissante de Reims Métropole pour les questions de précarité énergétique, mais encore peu de traduction opérationnelle.</p> <p>Les projets ANRU visent l'isolation par l'extérieur afin de diminuer les charges et donc de lutter contre la précarité énergétique.</p>	<p>Traduire de manière opérationnelle les enjeux issus de l'étude sur la vulnérabilité énergétique des ménages.</p>

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 3 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Mobilité et transport	<p>Rendre le territoire accessible aux personnes à mobilité réduite est une volonté forte de Reims Métropole, qui s'exprime à travers plusieurs dispositifs : des bus à plancher bas, des stations surélevées, annonce vocale aux arrêts, mise en place d'un service de transport à la demande spécifique et à grande amplitude horaire (25 véhicules qui circulent sous le nom de TRÉMA, aménagés et conduits par des ambulanciers ; pour la 3ème année consécutive, 100% des personnes interrogées se disent très satisfaits de la qualité de l'accueil de la Centrale de TAD), une tarification forfaitaire définie en fonction du handicap, aménagement des traversées aux carrefours organisation d'évènement de sensibilisation (une journée Mobilité et Handicap)</p> <p>En complément, Reims Métropole réalise en 2010 et en partenariat avec les associations locales des diagnostics voiries pour dresser un bilan complet de l'accessibilité de l'espace public aux personnes handicapées. Ce diagnostic permettra d'alimenter l'élaboration du Schéma Directeur de l'accessibilité des Transports, prévu pour 2011.</p> <p>Les deux roues ne sont pas oubliées : un schéma directeur d'agglomération garantit la continuité des itinéraires. Des mesures ponctuelles d'aménagement sont prises pour assurer le maximum de sécurité et favoriser le stationnement des vélos aux lieux de destination.</p> <p>Par ailleurs, la dimension cadre de vie et épanouissement de est prise en compte via la limitation des nuisances sonores : une cartographie du bruit est en cours et sera finalisée en 2011. De même, le tramway permettra de limiter le bruit en ville, tout comme le permettrait l'éventuel projet de contournement autoroutier.</p>	<p>Les questions d'accessibilité des différents publics aux services de transport gérés par Reims Métropole sont partiellement prises en compte. Dans les zones périphériques, la primauté de la voiture reste la règle générale, ce qui pose des problèmes de mobilité notamment pour les personnes âgées. Les transports collectifs n'attirent pas de nouveaux clients. Les bus sont saturés aux heures de pointe et la vitesse commerciale semble se dégrader.</p> <p>Cependant, des évolutions sont prévues dans le cadre du PDU, pour mettre en place un tramway, développer les voies douces et renforcer le service de transports à la demande dans les zones les plus éloignées de la ville centre.</p> <p>De manière générale, l'accessibilité aux modes de transports collectifs semble être moins bien prise en compte dans les autres communes que Reims .</p> <p>Dès lors, offrir un service des déplacements à destination de tous nécessite de passer d'une logique de service social des transports à une logique de mobilité durable. Celle-ci gagnerait à prendre appui sur le développement de l'inter modalité et des modes alternatifs à la voiture (covoiturage, autopartage, vélos, plate forme multimodale...) et à s'inscrire à l'échelle du bassin de vie, territoire plus pertinent pour maîtriser les déplacements et obtenir des résultats significatifs sur le trafic automobile.</p>

Le champ de la cohésion sociale et des solidarités relève davantage des compétences de la commune de Reims et de chacune des communes de Reims Métropole. Ainsi ne sont pas mentionnées des politiques très emblématiques de l'action de la Ville de Reims pour la cohésion sociale. Par exemple,

-la politique de rénovation urbaine sur les 4 quartiers bénéficiant des aides de l'ANRU, le CUCS -*Contrat Urbain de Cohésion Sociale*- programme d'accompagnement social de la rénovation urbaine qui mobilise 560 000 € par an à parité avec l'Etat sur les quartiers sensibles pour des projets associatifs concernant l'emploi, la lutte contre les discriminations, la réussite éducative, la santé, la prévention de la délinquance.

Parmi les politiques mises en œuvre on peut citer également *l'action pour la baisse des charges locatives* (chauffage, reprise d'espaces verts) dans le parc locatif social et *la recherche d'une haute qualité environnementale* dans les opérations de réhabilitation et de reconstruction.

-la politique en faveur de la petite enfance avec la mise en place d'un guichet unique « le Berceau » pour l'attribution des places de crèches avec des critères sociaux favorisant les familles monoparentales et les familles d'enfants handicapés.

-la politique de solidarité qui s'appuie sur le CCAS avec la mise en place des aides aux personnes en difficulté (transport, logement, secours en espèces), la création d'une épicerie sociale, du microcrédit personnel, du fonds d'aide aux personnes âgées et du « bouclier logement » (pour compenser de manière dégressive les hausses de loyers pour les locataires du parc social concernés par les opérations de rénovation urbaine (démolition, réhabilitation) ainsi que la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage (aire de Reims Bétheny).

-les actions en faveur de l'insertion et de l'emploi des publics en difficulté : charte locale d'insertion pour l'emploi des personnes issues des quartiers sur les chantiers de rénovation urbaine (clauses sociales), actions de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, bourses au permis de conduire pour les jeunes, fonds d'aide pour les jeunes en difficulté.

-la politique éducative avec la mise en place du SMA, accueil gratuit des enfants dès 7h30 dans les écoles et nouveau système de bourses pour aider les collégiens des familles les plus fragiles.

-la politique en faveur du handicap et les actions de prévention santé : mise en place d'un atelier santé Quartier Orgeval avec des actions de prévention de l'obésité et de conseils nutrition, et du conseil local sur la souffrance psychique, équipements des ERP pour l'accueil des malentendants, accessibilité pour les PMR.

-l'affichage d'une politique sportive favorisant le sport santé, l'animation sportive scolaire, les clubs et associations développant des actions de proximité et la pratique intergénérationnelle (samedi du sport), le handisport...

Ces actions viendront enrichir le cycle2 de l'Agenda21.

Synthèse des politiques de Reims Métropole

Les plus

- Une prise en compte progressive des questions du vieillissement et du handicap dans les espaces publics et dans les politiques d'habitat et de transport (schéma d'accessibilité des transports en cours...)
- Des actions en faveur du maintien des services et des petits commerces de proximité
- La mise en réseau des acteurs économiques et le soutien des associations d'entreprises
- Une bonne prise en compte du droit au logement, par des aides en faveur de la rénovation du parc de logement insalubre et de la diversité du parc existant
- Un service de collecte des déchets et une gestion de l'eau et de l'assainissement accessibles à tous
- Des actions de solidarité internationale pour favoriser l'accès de tous à l'eau potable

Les marges de progrès

- Une réflexion globale à l'échelle d'un bassin de vie élargi sur les besoins en déplacements des populations les plus modestes et la mobilité durable
- Le décloisonnement des politiques sectorielles pour favoriser une démarche globale de planification urbaine, croiser les publics et les compétences
- La définition d'une politique en matière de lien social et de démarches intergénérationnelles
- Le renforcement des liens entre acteurs économiques et acteurs sociaux, de l'insertion et de l'emploi
- Le renforcement des moyens pour atteindre des objectifs ambitieux sur le logement, en particulier pour les jeunes
- Le développement d'outils de connaissance portant sur la vulnérabilité énergétique des ménages

Des enjeux identifiés pour Reims Métropole : à hiérarchiser

- L'attractivité pour les jeunes
- Le développement de démarches et de lieux favorables au « mieux vivre ensemble » (par le biais de stratégie d'aménagement plus transversale, la diversité des logements, le décroissement des démarches sociales, éducatives et culturelles,...)
- L'approche économique de l'emploi, en encourageant le dialogue sociale territoriale et les liens entre acteurs économiques et acteurs sociaux, de l'insertion et de l'emploi et de la formation
- Une réflexion globale à l'échelle du bassin de vie sur la mobilité durable et les besoins en déplacements des populations les plus modestes
- La réalisation des ambitions affichés par le PLH pour le logement (accès au logement des personnes défavorisées et des jeunes, adaptation des logements aux nouveaux besoins, accueil des gens du voyage...)
- La création d'outils de suivi portant sur la vulnérabilité énergétique des ménages
- La poursuite des actions de solidarité internationale, pour l'accès de tous aux services essentiels
- La création d'un espace de concertation sur les politiques sociales à l'échelle des différentes communes de l'agglomération

3e

Le territoire et les politiques de Reims Métropole au regard des finalités du développement durable

Développement économique responsable

Synthèse des constats

Le territoire de Reims Métropole bénéficie d'importants atouts économiques (surfaces foncières, proximité de pôles de compétitivité, structures d'enseignement supérieur, LGV et proximité du bassin parisien) qui ont permis d'attirer de nouvelles entreprises et engendrer des créations d'emploi significatives ces dernières années.

Le renforcement des soutiens apportés à la R et D ainsi qu'aux structures d'appui à l'innovation et à la création d'entreprise et la constitution d'un véritable pôle étudiant constituent autant de leviers à la consolidation des structures relevant de l'économie « endogène ».

Si la croissance du secteur des eco-filières à l'échelle du département ainsi que la progression du nombre d'entreprises s'engageant dans des certifications environnementales sont constatées, les démarches de management environnemental restent encore peu développées sur le territoire.

Ce manque de structuration et de synergie des acteurs locaux est également constaté dans le domaine de l'économie solidaire, qui contraste cependant avec le dynamisme des structures implantées sur le territoire.

La constitution d'une stratégie de développement économique, en cours, devra s'attacher à la mise en cohérence des actions des acteurs du territoire, doter le territoire d'objectifs clairement définis tout en prenant en considération l'intégration de critères sociaux et écologiques.

Diagnostic du territoire

Développement économique responsable

Agenda 21 Reims Métropole

Une politique d'attractivité efficace... qui ne peut être l'unique stratégie du territoire

Une agglomération au carrefour Nord-Est du bassin parisien

Reims Métropole se veut visible à l'échelle du bassin parisien et du grand Nord-Est. En témoignent la **prospection assurément tournée vers Paris** de l'agence de développement économique ainsi que le positionnement de l'agglomération au sein de l'entité **G10**, d'ambition métropolitaine.

Si Reims semble visible de Paris, le G10 l'est encore peu, du fait d'un manque de mise en commun des moyens, qui en fait aujourd'hui un réseau sans projet opérationnel. Il traduit toutefois la position particulière de l'agglomération rémoise dans le grand Nord-Est, à l'intersection de **trois dynamiques économiques** distinctes :

- « le faisceau historique du champagne, avec Epernay et Châlons en Champagne en premier cercle, puis Vitry et Château-Thierry ;
- le faisceau de l'expansion picarde, orientée dans le domaine des agro-ressources, avec les villes de l'Aisne – Laon et Soissons ;
- le faisceau des villes industrielles, avec les villes ardennaises, tournées vers la Belgique. »¹

La tertiarisation de l'emploi

La structure de l'emploi rémois décrit ces multiples dynamiques :

- Une part de l'emploi agricole faible du fait de l'absence d'exploitation sur le territoire, bien que l'agglomération en regroupe la plupart des sièges
- Une part de l'emploi industriel réduite face au déclin des activités traditionnelle et l'essor encore limité de l'industrie des agro-ressources
- Une part de l'emploi tertiaire prédominante à l'instar de la plupart des agglomération françaises

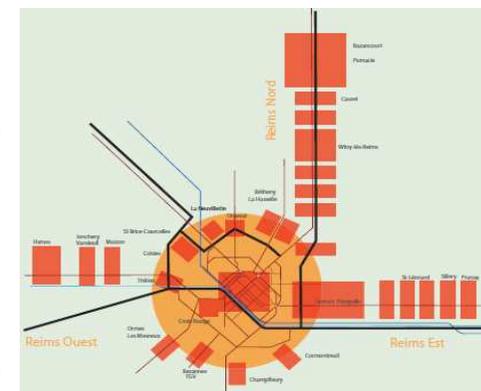
Un programme d'aménagement économique conséquent

Face à ces dynamiques, **trois axes de croissance** s'affirment pour Reims Métropole, plus ou moins bien saisis par les collectivités:

- « Le couloir Reims-Est du « Parc d'Activités de Référence Régional (PARR) » jusqu'à Sillery.
- Le deuxième couloir de croissance Reims-Bazancourt (de la ZAC « Croix Blandin » vers Bazancourt-Pomacle et le pôle de compétitivité « Industrie et agro-ressources » en passant par le maillon Witry-lès-Reims-Caurel)
- Le troisième couloir de la Vallée aval de la Vesle avec deux points forts : Muizon et Fismes »²

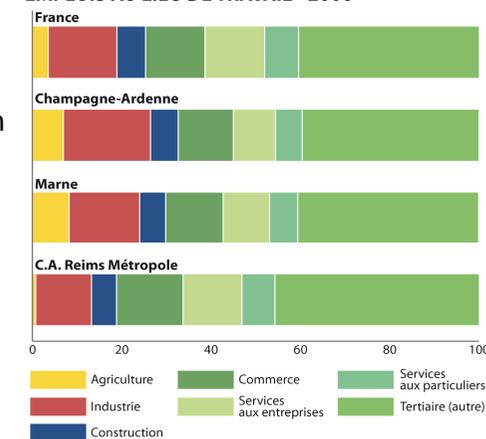
Indicateurs clés

- 68 implantations depuis 2003
- différentiel moyen Reims-Paris¹ :
 - ✓ - 10K€/an/salarié
 - ✓ +10% de productivité
 - ✓ -15% de turnover



²Les couloirs de développement économique
Le journal du SCoT n°3, juin 2006

EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL - 2006



Une politique d'attractivité efficace... qui ne peut être l'unique stratégie du territoire

Une promotion originale de l'agglomération

L'Agence de développement économique **Invest In Reims**, financée à hauteur de 60% par la ville de Reims et Reims Métropole et de 40% par la CCI Reims Epernay, mène depuis 2003 une démarche innovante de prospection d'investisseurs. Le parti-pris est celui de la promotion des **démarches « near-shore »** : Reims s'inscrit comme une ville du bassin parisien, à 45 minutes de Paris en TGV où les entreprises parisiennes peuvent « délocaliser » leur activités avec peu de contraintes pour des bénéfices annoncés en termes de rentabilité et de stabilité.

L'argumentaire marketing met en avant des **atouts territoriaux** aussi divers que son accessibilité «TGV à 30' de Roissy CDG», sa qualité de vie ou encore les dynamiques d'innovation proches «Pôle de compétitivité mondial Agro ressources»² – et met en scène des chefs d'entreprises ou directeurs d'université expliquant pourquoi ils ont choisi Reims.

Une création d'emploi importante mais plutôt tournée vers le tertiaire

Le mandat d'Invest In Reims est de créer **500 emplois par an** : l'objectif est tenu avec 63 implantations début 2010 ayant engendré 3 200 emplois en 6 ans. Avec bientôt 68 implantations au total, Reims se place en tête des agglomérations à proximité de Paris en termes de création d'emplois³. Ces emplois sont **plutôt de nature administrative dans le domaine du tertiaire**, de « sans qualifications » à Bac+2, ce qui correspond à hauteur de 75% au profil des demandeurs d'emploi du territoire.

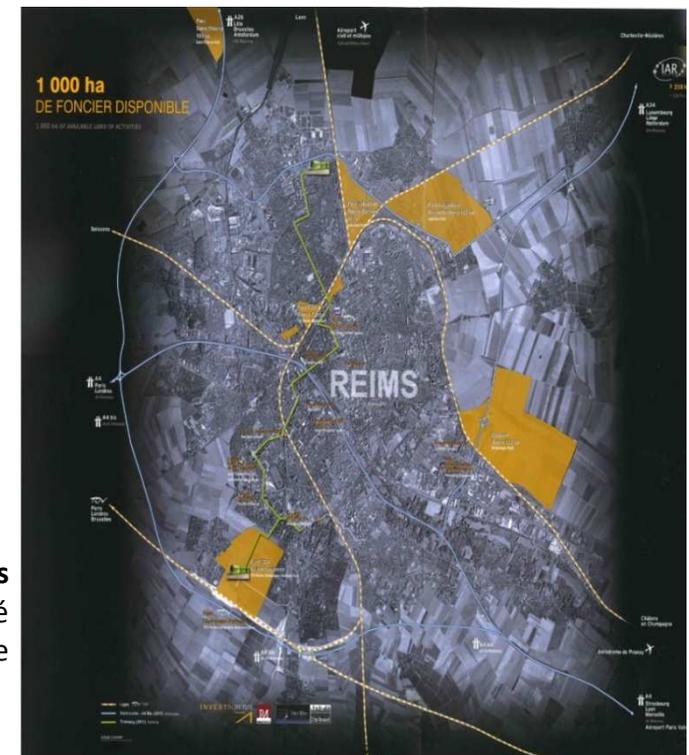
Ce domaine d'emplois renforce toutefois la tertiarisation de l'activité, ce qui peut amener à un **manque de diversité fonctionnelle** dans l'activité économique locale. Par ailleurs, certains de ces postes correspondent à des emplois peu qualifiés assez précaires (centres d'appel) qui, s'ils répondent à une partie du profil de la main d'œuvre locale, sont également très sensibles à la conjoncture économique et peu durables.

Un développement exogène qui ne doit pas se faire au détriment des entreprises locales

Enfin, on notera que ces implantations sont plutôt le fait de **grandes entreprises nationales voire multinationales** (Veolia, ING). Une telle stratégie doit être pensée en complémentarité avec la prise en charge des besoins des plus petites structures, notamment locales, afin de favoriser un **développement économique endogène à côté de ce développement exogène**.

Indicateurs clés

- 68 implantations depuis 2003
- différentiel moyen Reims-Paris¹ :
 - ✓ - 10K€/an/salarié
 - ✓ +10% de productivité
 - ✓ -15% de turnover



Cartographie des principales zones d'activité et infrastructures de transport Invest In Reims

¹Etude Ernst&Young 2005, KPMG 06 et CRE 07

²Les 10 atouts de Reims, Invest In Reims

³Entretien Invest In Reims

⁴Enquête rémois, TNS Sofres, 2009

Ce qu'en pensent les rémois⁴:
L'emploi est le point faible de l'agglomération pour 78% des rémois

Des structures d'enseignement supérieur en perte de vitesse

Une agglomération étudiante

L'agglomération rémoise accueille environ **33 000 étudiants et lycéens**. L'offre est répartie sur une quinzaine de lycées, une université (faculté sciences, médecine, droits et lettres sur deux sites principaux), une école de commerce (Reims Management School regroupant 2 500 étudiants), une école d'ingénieurs, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design, et plusieurs autres formations supérieures (IUFM, IUT...), installation de Sciences-Po. Par ailleurs, Un développement de la recherche autour de pôles de compétences clairement définis

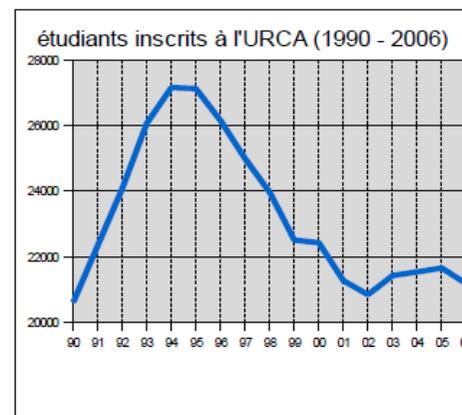
Une place économique de premier plan

Les étudiants ont injecté, en 2002, près de 120 millions d'euros dans l'économie locale- loyers, restauration, sorties, etc... (source étude sur les revenus des étudiants, OVEAR 2002)

Une démographique étudiante en recul

L'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) enregistre une baisse d'effectif de 19 % en dix ans, après avoir connu une explosion dans les années 1990 (21 171 étudiants inscrits à l'URCA janvier 2007). Aussi, si en 1994 les étudiants de l'URCA représentaient plus de 72 % des étudiants de Champagne-Ardenne (CST et CPGE comprises), elle n'en compte plus que 55 % depuis la création de l'Université de technologie de Troyes, mais aussi du développement de l'ESC de Reims

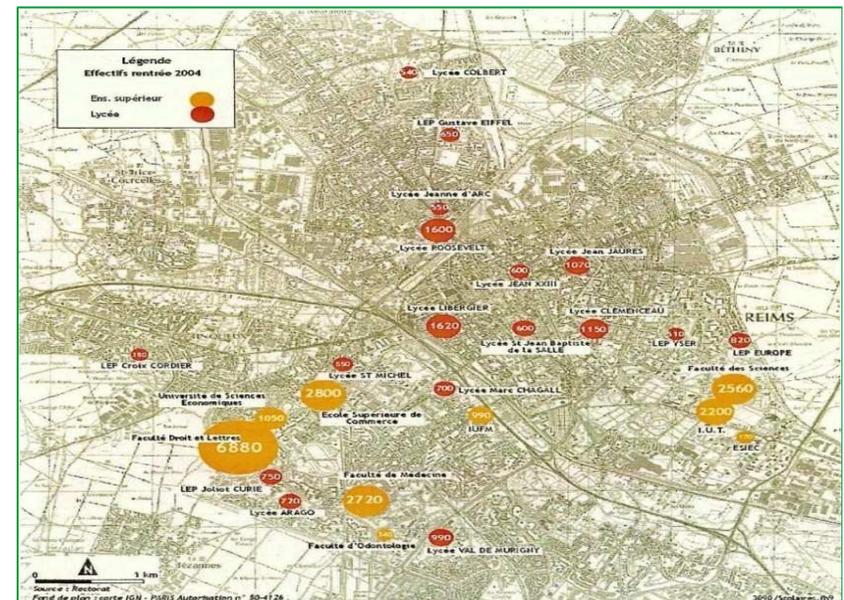
L'agglomération de Reims apparait ainsi comme un territoire qui n'arrive pas à fixer ses étudiants. 53 % des étudiants de l'URCA restent dans la région, et 37,5 % seulement à Reims (studium Reims, journal des campus, janvier 2009).



source : « Les étudiants en Champagne-Ardenne : points de repère », Insee 2007

Indicateurs clés :

- Reims : 24 000 étudiants en 2009 ; objectifs 1800 étudiants de plus en 2015
- 8e ville universitaire de France



Ce qu'en pensent les rémois¹:
71% des Rémois estiment que les établissements scolaires et universitaires constituent un point fort de Reims

¹Enquête rémoise, TNS Sofres, 2009 ; ²AUDRR, Reims à venir, métropole en mouvement

Un potentiel de recherche et de développement sous-exploité

Le pôle régional agro-ressources : des synergies à renforcer

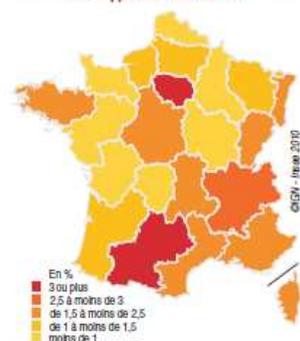
Un pôle de compétitivité majeur a été institué à Bazancourt, au Nord de l'agglomération rémoise, spécialisé dans la **bioraffinerie** . Une telle entité porte en elle un potentiel énorme de développement des filières de substitution aux hydrocarbures fossiles dans les domaines des agrocarburants, de la bio santé ou encore des biocosmétiques. Par ailleurs, le pôle Industrie Agro-Ressources valorise des **matériaux et savoir-faire locaux** (déchets verts, produits agricoles et technique de production d'acide succinique) : il constitue en cela un moteur de développement endogène et une manière de reconstruire une complémentarité avec le monde agricole.

Une véritable synergie au niveau régional devrait pouvoir émerger autour de ce projet, d'autant plus qu'il constitue une **source d'innovation** potentielle conséquente, au sein d'une région peu investie dans le domaine de la Recherche & Développement. Le pôle accueille actuellement l'Ecole Centrale qui sera certainement rejointe par une branche d'AgroParisTech.

Un réseau d'innovation ténu

La synergie des acteurs de l'agglomération autour d'un projet structurant est d'autant plus nécessaire que les **structures de soutien à l'innovation sont peu présentes** sur le territoire, notamment dans le domaine des filières vertes. Malgré le développement de liens avec le monde des entreprises (*rapprochement du pôle santé avec les grands laboratoires pharmaceutiques installés à Reims, la constitution d'un pôle infographie/vidéo/design/BD par exemple*), on ne compte qu'une unique pépinière d'entreprise sur l'agglomération (mais deux projets de création) et la technopole développée en 2004 reste aujourd'hui une entité peu concrète.

Part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB



Pour cause de secret statistique, le résultat de la Corse a été cumulé avec celui de la région PACA. Il s'agit donc d'une moyenne pour ces deux régions.
Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Depo 2006 - Insee, comptes régionaux 2006

Un secteur universitaire en devenir

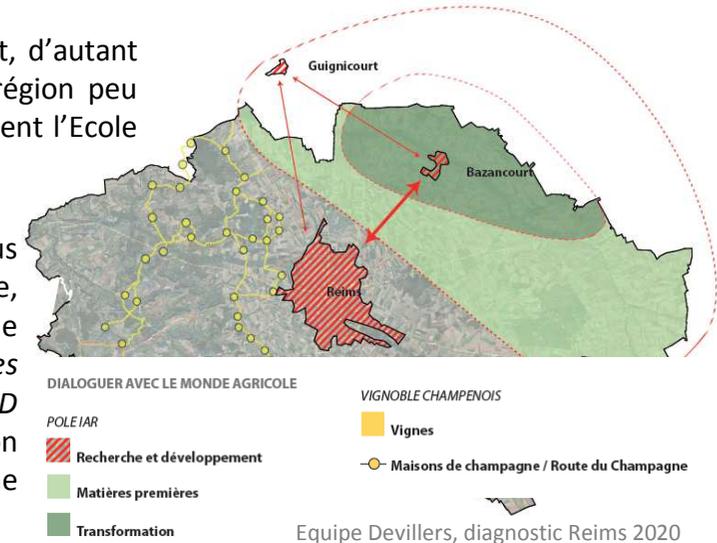
Avec l'arrivée de nouvelles écoles (Sciences Po, AgroParisTech...), le secteur universitaire pourrait compter 35 000 étudiants d'ici peu. Des **rapprochements** sont à consolider, afin de lier ces entités d'enseignement et de recherche aux pôles d'innovation régionaux comme le pôle IAR ou encore le pôle Matériaux Lorraine-Champagne Ardenne. Ceci afin de renforcer les synergies de R&D mais également dans l'optique de **promouvoir des emplois locaux industriels innovants** qui sont autant de débouchés pour les étudiants : « *Il faut que les étudiants soient enclins à rester dans l'agglomération après leurs études parce qu'ils y trouvent des emplois. [...] C'est en dynamisant les activités de pointe que l'on créera des emplois pour tous* ».

¹Entretien Invest In Reims ²INSEE 2006 ³AUDRR, Reims à venir, métropole en mouvement

⁴ Christian Devillers dans Reims Métropole Magazine n°112

Indicateurs clés :

- Moins d'1% du PIB régional investi en R&D en 2006
- Reims : 24 000 étudiants en 2009
8e ville universitaire de France³



Des éco-filières en émergence et des pratiques de management environnemental en augmentation

Un secteur des éco-entreprises diversifié et implanté dans le tissu local

D'après une étude de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie¹, les **écofilières** sont un secteur en croissance dans la région Champagne-Ardenne, qui regroupe, en 2009, 405 entreprises et représente 5 000 emplois et 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Du fait de ReimsMétropole, le département de la **Marne** regroupe ainsi 43% des éco-entreprises de la région.

Le secteur est caractérisé par :

- Une **diversité** des filières supérieure à la moyenne française : 64% des éco-entreprises interviennent dans le domaine des déchets contre 90% au niveau national
- Des **petites entreprises au marché local** : 70% des éco-entreprises sont des PME et ont un marché départemental ou régional
- Des **entreprises en pointe** sur les domaines des déchets, de l'eau ou encore de l'énergie
- Ces résultats révèlent l'importance du secteur et notamment leur implication dans le département marnais, à la fois par leur implantation et leur zone de prestation. Une amorce de leur mise en réseau a été opérée à travers la constitution à la fin 2009 d'un **Club d'éco-entreprises**, qui regroupe aujourd'hui plus de 90 adhérents.

Les investissements de l'industrie pour protéger l'environnement



Des démarches de management environnemental encore peu développées

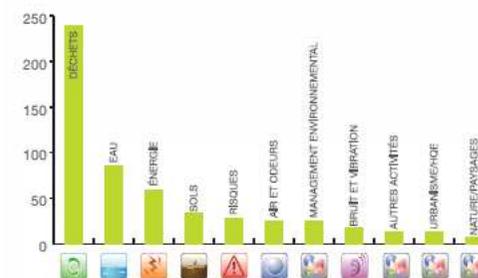
En Champagne-Ardenne, l'investissement de l'industrie en faveur de l'environnement a représenté un montant de près de 47 millions d'euro en 2007, ce qui place la région en **première place nationale** si l'on rapporte ce montant à la valeur ajoutée industrielle régionale. On notera toutefois que cette exemplarité ne peut présumer totalement de l'impact local de l'industrie étant donné qu'une part importante des industries installées en Champagne-Ardenne dépendent d'un siège situé hors région. La Champagne-Ardenne regroupait par ailleurs, en 2006, **160 entreprises engagées dans une démarche ISO 14 001**, soit 2% des entreprises concernées au niveau national, et seulement 31 à l'échelle du pays rémois (CCI Champagne-Ardenne, juillet 2007). La très grande majorité des entreprises certifiées en 2007 étaient des entités industrielles (75%).

Au niveau de l'accompagnement des entreprises, la **CRCI** propose en outre un service de **diagnostic énergétique** et d'**information-sensibilisation** sur les questions de développement durable (50 diagnostic réalisés depuis 2007). Certaines démarches plus ponctuelles sont également à saluer, telle celle, dans le domaine du tourisme d'affaires, de réalisation d'un bilan carbone et de mise en place d'un partenariat de compensation carbone avec EDF pour le salon **SABINE** en février 2010 (salon du bâtiment innovant).

Indicateurs clés

- 405 éco-entreprises répertoriées en Champagne Ardenne en 2009
- des investissements de l'industrie pour l'environnement supérieurs à 0,75 de la valeur ajoutée industrielle en 2007

Eco-entreprises par domaine d'activité



¹Etude Eco-entreprises en Champagne-Ardenne CRCI, 2009

L'économie sociale, un secteur à structurer

L'économie sociale sur l'agglomération, entre traditions figées et potentiel économique

L'économie sociale tient traditionnellement un rôle important sur le bassin de vie rémois, dans la tradition du mouvement chrétien social, de la coopération agricole et viticole ou encore du mouvement mutualiste¹, avec des structures bien ancrées dans le territoire comme Champagne Céréales ou la Mutualité française de la Marne.

L'Economie Sociale sur l'agglomération rémoise est de fait caractérisée par :

- La prédominance des coopératives agricoles et de crédit, très anciennes et peu renouvelées dans leur fonctionnement ;
- La sous-représentation de la sphère associative, avec des acteurs qui coopèrent peu, notamment dans le domaine de l'insertion.

L'action de la **Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne** vise justement à renouveler ce réseau et en déployer ses potentialités, afin de **professionnaliser le secteur**.

Ceci à travers 4 missions (entretien CRESCA) : le financement, la formation (diplôme universitaire de l'université de Reims, formation continue, chaire ESS à Reims Management School), la promotion (site internet et lettre trimestrielle, événement « Le mois de l'ESS »....) et la production d'analyse et de statistiques.

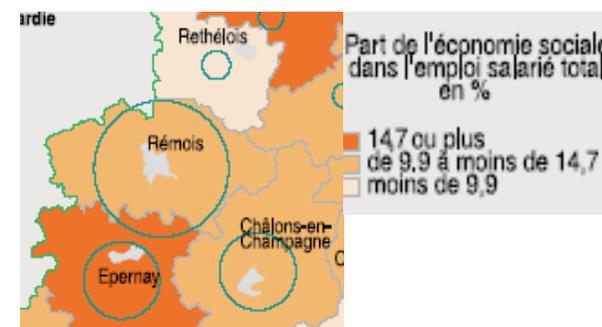
L'insertion par l'activité économique : un secteur à fédérer et professionnaliser

Il existe quatre types de structures d'insertion par l'activité économiques, à vocation plus ou moins sociale. Toutes sont présentes sur le territoire de Reims : ateliers et chantiers d'insertion (*Epis, Reims Espoir...*), associations intermédiaires (*Association rémoise pour l'emploi des jeunes, Job's 51*), entreprises d'insertion (*Avenir Jeune Reims, Envie, Sita Rebond...*) et entreprises de travail temporaire d'insertion (*Emploi 51*).

Les ateliers et chantiers d'insetion regroupent le plus de structures sur le territoire rémois (8 sur 13) et ce sont également celles dont le profil est le plus social (moins de 30% de chiffre d'affaire dégagé sur le marché)³. Le secteur de l'insertion reste donc **dépendant des financements publics**. Un facteur de vulnérabilité alors que l'enjeu d'insertion est prioritaire pour les rémois.

Indicateurs clés

- Part de l'emploi dans l'économie sociale en Champagne-Ardenne en 2008 : 10% des salariés en 2005 (maximum de 13,4 en Bretagne, minimum de 7% en IDF)
- Part importante du secteur agricole : 7,5% des emplois de l'ESS (contre 1,8% en moyenne en France)



Ce qu'en pensent les rémois⁴:

L'insertion des jeunes sans formation par l'emploi est la seconde priorité économique des rémois, la première priorité pour aider les jeunes ainsi que la première priorité de solidarité

Ce qu'en pense le Comité²¹:

Comment l'économie sociale contribue-t-elle au développement durable?

- Enjeu 1 : l'aménagement du territoire pour laisser place à l'économie sociale
- Enjeu 2 : l'implication des habitants dans des structures/lieux de proximité
- Enjeu 3 : la valorisation de la créativité et de l'innovation

Une agriculture régionale intensive, un maraîchage limité sur l'agglomération

Une présence agricole mitigée sur le territoire

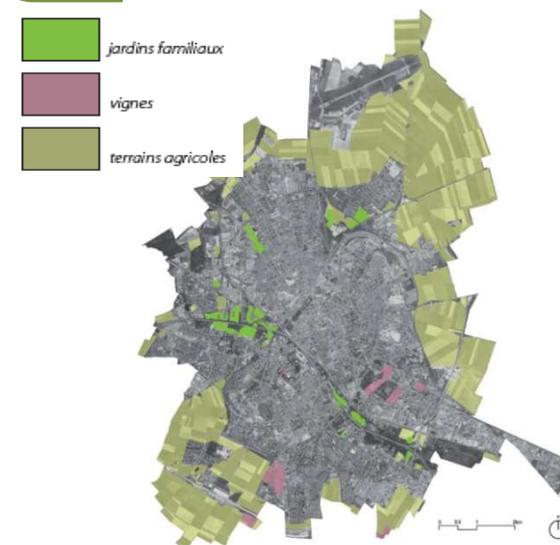
Le territoire de Reims Métropole, situé au cœur de la plaine agricole intensive Champenoise, comporte lui-même **environ 1 500 ha de terres agricoles**. La valorisation urbaine du foncier agricole de franges d'agglomération a eu raison des activités agricoles de proximité. On compte aujourd'hui seulement **12 ha de terrains maraîchers** alors que le sillon de la Vesle et les communes de Tinquieux et de Cormontreuil disposaient d'importantes surfaces dédiées à cette activité. La tradition des jardins familiaux, seule, maintient une forme d'agriculture urbaine, mais celle-ci reste du ressort de l'économie domestique.

La faible percée de l'agriculture biologique

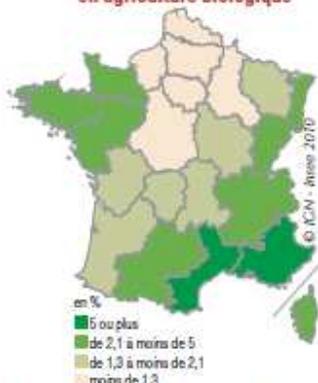
Les activités agricoles de Champagne Ardenne sont fortement consommateurs d'intrants chimiques. Par ailleurs, la région fait partie des 6 régions françaises ayant la plus faible part de surfaces cultivées en agriculture biologique. Celles-ci représentent **0,5% de la surface agricole utilisée en 2008**, pour une **moyenne française de 2,1%**, ce qui place la région au 19^e rang national. Cette situation est liée à la structure même des exploitations régionales (hors viticulture) : de grandes cultures végétales, moins faciles à convertir du fait de l'absence d'amendements animaux. Des **filières de substitution** existent, telles celles du compostage des déchets verts et des boues d'épuration, et pourraient éventuellement être renforcées - voire pour certaines développées, en ce qui concerne la méthanisation des déchets.

Indicateurs clés :

- 12 ha d'espaces maraîchers(1)
- 54,3 ha de jardins familiaux associatifs en 2008(4)
- AMAP : 12 producteurs et 5 lieux de distribution, 400 adhérents



Part de la surface agricole utilisée en agriculture biologique



Sources : Agence bio, 2008 Agreste - statistique agricole annuelle

Agriculture durable et circuits courts

Une autre limite au développement de l'agriculture biologique réside dans la destination industrielle et non seulement alimentaire des volumes produits, ce qui est peu propice à la pratique d'un mode de culture doux². En effet, même si le nombre d'adhérents des **AMAP** a augmenté depuis la création de l'association il y a 8 ans (**12 adhérents à 400 aujourd'hui**), il ne rassemble que **12 producteurs locaux** localisés dans la Marne, dans l'Aisne et dans la Meuse. Le nombre limité de points de distribution (2 à Reims, 1 à Saint-Brice Courcelles, et un en cours de création à Bétheny), voire le manque de soutien des collectivités ne permettent pas un développement rapide de ce type de production. Pourtant, la labellisation en agriculture « biologique » ou les dimensions inter-générationnelles et sociales des actions sont autant de raisons de soutenir leur développement.

¹ Equipe Panerai, Reims 2020 ² Insee Champagne-Ardenne, 29 indicateurs de DD en CA

³ AMAP ⁴ Site national des AMAP ⁵ AUDRR, Les chiffres clés 2008, Qualité de vie

Un tourisme diversifié à l'image de qualité

Un potentiel touristique indéniable

La Marne est le **premier département touristique de Champagne-Ardenne** et y attire 37% des dépenses touristiques régionales¹. Le poids du tourisme est d'ailleurs de 1% du PIB départemental. Le **tourisme patrimonial et culturel** avantage l'agglomération rémoise et en fait une destination privilégiée, comme le montre sa position dans les sites les plus visités¹ :

- Le parc de champagne est le second site d'activité de loisirs
- Le marché de Noël de Reims, la première manifestation
- Le musée du fort de la Pompelle, le second site de mémoire
- Les équipements de Reims Evénements, le premier site de tourisme affaire
- Le musée de St Rémi, le premier musée
- La cathédrale de Reims, le premier site patrimonial

La part du tourisme d'affaires est conséquente ...

Plus de la moitié des nuitées enregistrées en 2008 en Marne sont des nuitées d'affaires (54%)¹ et le secteur résiste particulièrement bien à la crise. Reims Métropole en tire la part belle, grâce à sa desserte LGV, à la renommée liée au Champagne et du fait qu'elle possède les deux équipements structurants de la région, le centre des congrès et le parc des expositions.

.. mais un potentiel encore sous-exploité

Ce potentiel et ces bons résultats sont toutefois limités par une **capacité d'accueil hôtelière insuffisante**, mais surtout par une image territoriale à renforcer et un manque de synergie entre acteurs touristiques. Suite à ce diagnostic, le département de la Marne a mené une **démarche qualité innovante, la Marnothérapie**, « Méthode Champenoise du bien être ». Cette politique de marketing touristique, basée sur la question du bien être, a développé une offre tournée vers la nature, la gastronomie ou encore la culture et le patrimoine.

Cette démarche a été saluée par sept prix des professionnels du tourisme et de la communication. Si dans la pratique, elle manque encore de concrétisation et que la destination « Marne » reste encore floue, l'agglomération rémoise bénéficie pour sa part immédiatement de cette **connotation « qualité » liée à l'association au Champagne**. Elle jouit d'une notoriété certaine, qui ne pourra qu'être renforcée si les paysages de Champagne sont un jour inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Un **tourisme répondant encore peu aux critères d'une stratégie de développement durable**

En effet on dénombre encore peu d'actions de promotion de la collectivité ou des prestataires touristiques en faveur de l'environnement (certification, démarche qualité et environnementale, éco-manifestations au centre des congrès, etc.)

- ### Indicateurs clés :
- 37% des dépenses touristiques régionales en Marne en 2008(1)
 - Les équipements de Reims Evènement ont accueilli 198 manifestations en 2009 dont 73% à envergure internationale
 - 3550 emplois touristiques directes et 5300 emplois dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et un potentiel de développement estimé à 4000 emplois



Centre des Congrès & Parc des expositions de Reims



www.marnotherapie.fr
Centre Départemental du Tourisme de la Marne
BP 74 - 51000 Châlons-Champagne Cedex

LA MARNE
LA CHAMPAGNE

Les caractéristiques du territoire

Atouts

- La proximité avec l'Ile-de-France et de projets à fort potentiel (pôle industrie et agro-ressources, pôle de compétitivité lorrain Materialia, projet de base 112)
- Des savoir-faire industriels, potentiellement valorisables sur les éco-activités
- La constitution de filières et réseaux : sur la santé, certaines éco-filières (déchet, l'eau, l'énergie)
- Une économie solidaire traditionnellement bien implanté et un vivier associatif dynamique, bien que peu structuré
- Des atouts touristiques (Unesco, champagne, patrimoine art déco, proximité PNR...) bien que sous exploités
- La présence de nombreuses structures d'accompagnement des entreprises dans la prise en compte du développement durable
- La constitution en cours d'un pôle recherche (labo centrale paris, agro paris tech)
- Le potentiel important de nouvelles zones de développement en raison de la superficie disponible des friches industrielles

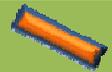
Faiblesses

- Des créations d'activités sur des créneaux où l'emploi est précaire (centres d'appel, logistique...)
- Le manque de synergie entre les acteurs de l'innovation
- Le déclin de l'attractivité universitaire de Reims et son devenir incertain
- Une agriculture biologique et de proximité encore sous-représentée
- Un suréquipement de grandes zones commerciales périphériques qui fragilise la vitalité du petit commerce de quartier
- Une filière de l'éco-construction encore faible
- La faiblesse des services aux entreprises et aux personnes alors qu'elle représente un fort potentiel
- Une faible intégration du développement durable dans le fonctionnement des entreprises
- Des zones d'activités économique de qualité environnementale inégale, qui intègrent peu les enjeux du développement durable (localisation, consommation d'espace, desserte, écologie industrielle)
- Une pollution encore importante des friches industrielles

Diagnostic des politiques

Développement économique responsable

Agenda 21 Reims Métropole

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 4 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Aménagement de l'espace, foncier	Un Schéma d'urbanisme et d'équipement commercial en cours et recherche de plus en plus systématique de complémentarité entre les zones économiques du territoire.	<p>Reims Métropole dispose d'un nombre de compétences très limité dans le domaine du développement économique, ne lui permettant pas de mettre en œuvre une politique d'aménagement cohérente à l'échelle de son territoire. En conséquence, les compétences restent partagées entre de multiples acteurs pour l'implantation et la gestion des zones d'activités (Reims Métropole, communes, Agence de Développement économique, CCI).</p> <p>En l'absence de politiques foncières coordonnées, les logiques d'implantation et de développement des entreprises apparaissent dispersées et concurrentielles. Reims Métropole assure difficilement sur son territoire, la maîtrise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des équilibres commerciaux (suréquipement en zones commerciales en périphérie, fragilité du petit commerces des quartiers), - l'aménagement urbain en lien avec les pôles d'innovation régionaux, - la prise en compte systématique dans l'aménagement des zones d'activités, des principes du développement durable (consommation d'espace, desserte, écologie industrielle...)
Habitat et cohésion sociale	En zone d'urbanisation sensible, Reims Métropole apporte un soutien particulier aux entreprises et aux petits commerces.	En dehors des ZUS, la Communauté d'agglomération ne semble pas mener d'actions allant dans le sens de cette finalité. Elle n'a pas défini d'objectif de soutien au développement des filières de l'éco construction-réhabilitation ou de l'économise sociale et solidaire.

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 4 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
<p>Développement économique</p> <p>Reims Métropole cherche à mieux connaître les dynamiques économiques de son territoire et à organiser la gouvernance économique locale, y compris à l'échelle du G10. Elle s'appuie pour cela sur une cellule de veille économique et des structures multipartenaires performantes de soutien de l'économie et de l'emploi, notamment sur la création d'entreprises. Elle cherche également à fédérer l'ensemble des établissements supérieurs autour d'un projet de label « Reims Campus » (proposer la plaquette des formations, réunion régulière des représentations des structures) et à développer l'entreprenariat en milieu étudiant (convention entre Reims Métropole et l'université).</p> <p>Reims Métropole cherche enfin à promouvoir une production basée sur les savoir-faire et les ressources locales. Elle apporte un soutien particulier au BTP par les politiques de grands travaux (chantiers ZAC-ZAD, voirie tram) et aux commerces de proximité (étude en cours, et projet de schéma directeur d'urbanisme commercial).</p>	<p>La politique économique de Reims Métropole ne s'appuie pas sur un cadre stratégique pour guider son action sur le long terme et à l'échelle du bassin de vie. L'intervention de Reims Métropole porte essentiellement sur des études. Elle dispose de peu de compétences opérationnelles pour assurer la cohérence des interventions économiques sur son territoire.</p> <p>En outre, Reims Métropole n'a pas formalisé de discours pour une prise en compte systématique du développement durable dans ses politiques économiques. On observe en effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'absence d'étude et de projet sur les éco-activités (mais une étude à l'échelle de la Champagne Ardenne) et la prise en compte du développement durable par les entreprises ▪ la faible présence de la dimension environnementale dans les projets d'aménagement économique ou dans l'économie sociale et solidaire (mais certains projets récents ont commencé à intégrer ces notions). ▪ l'absence d'incitation sur la nécessité pour les entreprises de mobiliser les dispositifs d'accompagnement existants vers le développement durable ▪ le manque de réflexion sur l'avenir de la logistique urbaine, en relation avec la mobilité durable en ville. <p>Cependant, une clarification des objectifs est en cours, qui devrait aboutir à l'élaboration d'un schéma économique. Ce dernier gagnerait à formuler des objectifs transversaux pour encourager la certification des ZA, structurer les acteurs, la recherche et la formation autour de pôles et d'éco-filières, promouvoir l'emploi agricole (notamment en soutenant les installations des jeunes et en maintenant une agriculture périurbaine) ou les services aux personnes (par l'aide à la structuration et la professionnalisation des acteurs associatifs).</p> <p>Une amorce pour mieux évaluer les projets au regard du développement durable (grille d'évaluation, label « Reims Métropole Développement Durable »), mais peu d'actions concrètes, notamment auprès des PME.</p>	

Les politiques de RM	Prise en compte de la finalité 4 par chaque politique de RM	
	FORCES 	MARGES DE PROGRES 
Déchets/ eau assainissement / transport	Un guide sur le tri sélectif à été réalisé à l'usage des commerçants-artisans	<p>Si actuellement la politique « déchets » et « eau et assainissement » de Reims Métropole commencent à prendre en compte cette finalité, des marges de progrès significatives existent. Il s'agirait de travailler sur des méthodes de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le recyclage des déchets, avec les commerçants pour engager une réflexion sur la consommation responsable ou avec les industries, suivant le principe de l'écologie industrielle. Le manque de moyens ou de compétences limite cependant dans ces domaines les interventions de Reims Métropole (seul un guide sur le tri sélectif à été réalisé à l'usage des commerçants-artisans). - dans le domaine de la ressource en eau, avec les agriculteurs pour protéger les zones de captages et renforcer la certification environnementale des exploitations agricoles.
Énergie, éclairage	Politique peu concernée par cette finalité	

Synthèse des politiques de Reims Métropole

Les plus

- Une implication dans la veille et la gouvernance économique locale
- Une recherche pour fédérer l'ensemble des établissements supérieurs autour d'un projet de label « Reims Campus »
- L'accent mis sur le maintien du petit commerce de proximité, en lien pour maintenir une vie de quartier animée (schéma d'urbanisme et d'équipement commercial en cours)

Les marges de progrès

- Une échelle d'intervention à élargir pour pouvoir porter une politique économique plus cohérente et responsable
- Une ambition à définir pour promouvoir les éco-activités et l'économie sociale et solidaire : stratégie pour pousser le développement de pôles de savoir-faire locaux, l'agriculture biologique, l'économie sociale et solidaire
- L'intégration systématique dans les politiques d'aménagement de :
 - la maîtrise de l'étalement urbain ;
 - la desserte et la mobilité durable des actifs et des marchandises ;
 - la qualité de vie des salariés (distance aux pôles d'habitat, services aux salariés, etc.)
- Une volonté de montrer l'exemple et de promouvoir les pratiques exemplaires des acteurs économiques : certification des zones d'activités (ou Schéma d'Orientation Stratégique des Parcs d'activités contraignant : accessibilité, AEU, etc.), contrôle environnemental des espaces commerciaux, aide à la certification des entreprises...

Des enjeux identifiés pour Reims Métropole : à hiérarchiser

- L'échelle d'intervention et l'ambition pour promouvoir les éco-activités : stratégie pour pousser certaines éco-activités de niche, mais vecteurs d'image
- La structuration de filières :
 - Le développement des circuits courts, au premier rang desquels la production biologique (et organisation de la filière locale)
 - Le tourisme durable comme levier de diversification économique
 - L'économie sociale et solidaire (en lien avec chambre régionale) et les services aux personnes
 - L'économie de la vieillesse (en lien avec les besoins d'adaptation des logements, des services aux personnes...)
- La prise en compte de critères de développement durable dans les parcs d'activité et les zones commerciales (localisation du développement économique et la durabilité des zones)
- Les pratiques de développement durable des acteurs économiques (PME en particulier), encore peu ou pas développées
- Le positionnement universitaire et les filières de formation qui favorisent l'émergence des éco-activités
- Le développement d'emplois tertiaires supérieurs
- L'offre de services aux entreprises à mutualiser à l'échelle des parcs d'activités

4

Fiche d'identité de Reims Métropole : les indicateurs clés

Dynamiques démographiques

INDICATEURS		Reims Métropole	Reims (ville)	Champagne Ardenne	C.U. Le Mans	C.A. Amiens	Le Mans (ville)	Amiens (ville)
Territoire	Nombre de communes adhérentes à l'EPCI	6			9	13		
	Superficie (en hab./km ² , 2006)	87,74	46,90	25 605,75	157,36	143,70	52,81	49,46
	Densité (en km ²)	2 405,39	3 919,77	52,29	1 175,38	1 136,44	2 727,06	2 751,82
	Part de la ville centre dans la population totale (en %, 2006)		87,11				77,86	83,34
Croissance et attractivité	Population Totale (effectif, 2006)	211 049	183 837	1 338 850	184 958	163 306	144 016	136 105
	Taux de variation annuel moyen de la population (en %, 1990-2006)	0,11	0,11	-0,04	-0,07	0,20	-0,06	0,20
	Taux de variation lié au solde migratoire (en %, 1990-2006)	-0,54	-0,59	-0,36	-0,53	-0,47	-0,52	-0,56
	Taux de variation lié au solde naturel (en %, 1990-2006)	0,65	0,70	0,32	0,46	0,66	0,46	0,76
Age	Indice de jeunesse (moins de 20 / plus de 60 ans) (ratio, 1990)	1,80	1,74	1,48	1,40	1,79	1,22	1,79
	Indice de jeunesse (moins de 20 / plus de 60 ans) (ratio, 2006)	1,39	1,43	1,17	1,04	1,51	0,99	1,60
	Part de la la population de moins de 20 ans (en %, 2006)	24,71	24,75	24,95	23,65	26,07	22,93	26,43
	Part de la la population de plus de 70 ans (en %, 2006)	10,58	10,51	12,58	14,02	10,03	14,88	9,79

Lutte contre le changement climatique

INDICATEURS		Reims Métropole	Reims (ville)	Champagne Ardenne	C.U. Le Mans	C.A. Amiens	Le Mans (ville)	Amiens (ville)
Périurbanisation	Evolution de la population (en%, 1990-2006)	1,76	1,78	-0,66	-1,11	3,27	-1,02	3,21
	Evolution population ville centre depuis 1990 (en%, 1990-2006)		1,78				-1,02	3,21
	Evolution population première couronne depuis 1990 (en%, 1990-2006)	1,63			-1,46	3,61		
Habitat	Evolution du stock de résidences principales (en%, 1990-2006)							
	Part des résidences principales achevées avant 1949 (en%, 2006)	30,4	33,9	34,8	22,8	33,4	25,6	35,0
	Part des résidences principales en maison individuelle (en%, 2006)	26,91	21,36	64,06	48,24	46,77	43,81	39,97
Mobilité	Part des ménages sans voiture (en%, 2006)	25,7	27,6	18,5	22,1	26,9	24,0	29,3
	Part des ménages avec au moins une voiture (en%, 2006)	74,3	72,4	81,5	77,9	73,1	76,0	70,7
	Part des ménages avec au moins deux voitures (en%, 2006)	21,6	19,1	33,4	26,1	22,2	22,6	18,9
	Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence (en%, 2006)	69,3	77,1	44,5	63,9	67,3	75,5	77,8

Épanouissement de tous et équité sociale

INDICATEURS		Reims Métropole	Reims (ville)	Champagne Ardenne	C.U. Le Mans	C.A. Amiens	Le Mans (ville)	Amiens (ville)
Revenu et CSP	Part cumulée des actifs ouvriers et employés (en%, 2006)	53,5	54,0	61,1	54,4	51,4	52,9	51,8
	Part des actifs cadres (en%, 2006)	16,0	16,0	10,3	14,6	17,6	15,6	17,8
	Part des ménages non-imposés (en%, 2007)	39,2	40,0	40,8	38,5	39,1	39,2	42,2
	Revenu médian (en euros, 2007)	16 752	16 073	16 607	17 443	16 441	17 311	14 969
	Evolution du revenu médian (en %, 2001-2007)	16,24	15,80	20,02	15,64	19,65	15,13	17,41
	Revenu du premier décile (en euros, 2007)	5 379	4 782	6 396	5 772	4 352	5 440	3 241
	Revenu du neuvième décile (en euros, 2007)	34 170	33 519	32 395	32 785	34 622	32 964	33 130
	Ecart interdécile (ratio, 2007)	6,35	7,01	5,06	5,70	8,00	6,10	10,20
	Evolution du revenu du premier décile (en %, 2001-2007)	14,1	11,9	17,3	2,0	20,1	-0,3	9,3
	Evolution du revenu d'une neuvième décile (en %, 2001-2007)	18,1	17,9	19,6	16,3	21,2	16,2	19,8
Précarité économique et sociale	Taux de chômage (INSEE, 2006)	12,0	12,7	10,8	12,3	13,4	12,7	14,5
	Indice de chômage relevé par la Maison de l'Emploi au 4e semestre 2009	9,2		8,5	10,1	12,1		

INDICATEURS		Reims Métropole	Reims (ville)	Champagne Ardenne	C.U. Le Mans	C.A. Amiens	Le Mans (ville)	Amiens (ville)
Accès à la santé	Nb. de clients théoriques par médecin généraliste (ratio, 2006)	821	796	1 048	934	729	967	691
	Nb. de clients théoriques par médecin généraliste (ratio, 2006)	2 069	2 113	1 470	2 434	1 835	2 618	2 094
	Nb. de clients théoriques par médecin généraliste (ratio, 2006)	1 436	1 436	1 957	1 831	1 968	1 714	1 839
Accès à l'éducation	Part des actifs sans diplôme (en %, 2006)	22,1	23,2	22,7	17,8	22,5	17,2	23,5
	Part des actifs bac+2 ou plus (en%, 2006)	12,3	12,6	6,9	10,5	13,9	11,6	14,5
Accès au logement	Part des logements en location dans le parc total de logements (en%, 2006)	67,8	71,7	49,3	50,0	57,7	52,8	62,8
	Part des logements sociaux dans le parc total de logements (en %, 2006)	39,9	41,4	22,2	25,3	27,5	24,9	29,7
	Part des logements vacants dans le parc total de logements (en %, 2006)	6,1	6,5	7,4	6,5	5,6	7,1	6,0

Développement économique responsable

		Reims Métropole	Reims (ville)	Champagne Ardenne	C.U. Le Mans	C.A. Amiens	Le Mans (ville)	Amiens (ville)
Nombre d'emplois	Nombre d'emplois	107 697	95 121	546 796	106 139	92 704	88 526	80 880
	Taux d'activité réel (15-64 ans actifs rapportés à la population totale)	47,26	47,32	46,14	46,46	45,41	46,69	45,81
	Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2006	10,26	11,56	5,48	9,26	13,31	7,23	14,20
	Evolution du taux de chômage entre 2007 et 2009	+1,8 %		+1,5 %	+2,9%	+2,5 %		
Secteurs d'activités spécifiques	Emplois liés à l'agriculture (nombre et part, 2006)	707 0,7	520 0,5	37 912 6,9	543 0,5	414 0,4	256 0,3	299 0,4
	Emplois liés à la construction (nombre et part, 2006)	13 413 12,5	11 990 12,6	106 787 19,5	14 667 13,8	11 422 12,3	11 004 12,4	10 628 13,1
	Emplois liés à l'industrie (nombre et part, 2006)	6 059 5,6	4 543 4,8	33 950 6,2	5 995 5,6	4 103 4,4	4 862 5,5	3 160 3,9
	Emplois liés au secteur tertiaire (nombre et part, 2006)	87 518 81,3	78 067 82,1	368 148 67,3	84 934 80,0	76 764 82,8	72 404 81,8	66 792 82,6
	Evolution des emplois liés à l'agriculture (en %, 1999-2006)	10,5	25,4	-1,3	29,4	24,7	52,2	76,1
	Evolution des emplois liés à la construction (en %, 1999-2006)	-9,4	-8,5	-9,4	-16,6	-12,6	-23,5	-14,0
	Evolution des emplois liés à l'industrie (en %, 1999-2006)	15,8	26,2	19,6	16,5	37,8	17,6	47,0
	Evolution des emplois liés au secteur tertiaire (en %, 1999-2006)	13,7	14,6	10,3	14,8	17,3	13,4	19,0
	Part de l'emploi salarié lié à la sphère productive (en %, 2006)	33,3	31,5	37,1	32,0	27,5	31,3	29,2
	Part de l'emploi salarié lié à la sphère résidentielle (en %, 2006)	41,6	39,8	37,4	43,1	38,3	43,7	35,7
	Part de l'emploi salarié lié à la sphère publique (en %, 2006)	25,1	28,7	25,5	24,9	34,2	25,0	35,1